

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

AVIS DE CONVOCATION

DESTINATAIRES : Membres du Conseil d'éducation
Madame Josée Eagle

EXPÉDITRICE : Direction générale

OBJET : **135^e séance ordinaire du Conseil d'éducation du DSFS**

DATE : Le mercredi 14 janvier 2026

HEURE : **18 h 30**

LIEU : *École Louis-J.-Robichaud, 435 rue Main, Shédiac
ou via la plateforme Teams*

Les personnes suivantes sont convoquées :

Président du Conseil : Monsieur Michel Côté

Vice-président du Conseil : Monsieur Raphaël Moore

Conseillères et conseillers d'éducation : Madame Line Thibodeau
Madame Christine Noël
Madame Isabelle Landry-Sonier
Monsieur Matthieu LeBlanc
Madame Caroline Le Bouthillier
Madame Amélie Caissie
Madame Monique Mazerolle
Monsieur Eric Macfie
Madame Fannie Fournier

Membre de l'administration du DSFS : Madame Monique Boudreau, directrice générale
Monsieur Jean-Luc Thériault, directeur des relations stratégiques

Secrétaire de la séance : Madame Josée Eagle

- 17 h 15 – 17 h 45 : *souper*
- 17 h 45 - 18 h 30 : *session de travail*
 - *Annonce de retraite de la DG*
 - *Mise à jour du Comité de sélection*
 - *Budget 2026-2027*
- 18 h 30 – 21 h 30 : *réunion publique*

NOTE : *Les membres qui seront dans l'impossibilité d'assister à la séance sont priés d'en informer sans tarder, madame Josée Eagle ou madame Monique Boudreau au 506.227.9842 ou par courriel à : josee.eagle@nbed.nb.ca ou monique.boudreau2@nbed.nb.ca.*

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

18 h 30 Présentation :

Rafaële Légère, élève de 10e année à l'école L'Odyssée, travaille depuis deux ans avec le personnel de l'école Champlain à la réalisation d'un projet visant l'ajout d'un drapeau autochtone à l'avant de son ancienne école, l'école Champlain. Madame Boudreau, accompagnée de leaders pédagogiques, l'a rencontrée à l'automne afin de l'appuyer dans la concrétisation de ce projet. Elle est parmi nous ce soir pour nous présenter cette belle initiative.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président

Le président fera un effort de sensibilisation à chacune des réunions du Conseil pour reconnaître le territoire traditionnel autochtone non-cédé sur lequel l'école est construite ainsi que les liens possibles avec les communautés autochtones à proximité. Pour reconnaître le territoire, l'affirmation suivante est acceptée :

« Les écoles du Nouveau-Brunswick, incluant les écoles du District scolaire francophone Sud, sont construites sur les territoires traditionnels non-cédés des peuples Mi'kmaq, Wolastoquiyiks et Passamaquoddy ».

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées

Mise en contexte

Un projet d'ordre du jour est proposé pour considération et adoption par les membres du Conseil d'éducation.

Documentation

Le projet d'ordre du jour

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

Lieu de la rencontre : École Louis-J.-Robichaud, 435 rue Main, Shédiac
ou via la plateforme Teams

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président
2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées
3. Déclaration de conflits d'intérêts
4. Considération et adoption du procès-verbal (134^e réunion – 10 décembre 2025)
 - 4.1 Questions découlant du procès-verbal
5. Politiques
 - 5.1 Comité de la gouvernance et des politiques
6. Vérification du rendement du Conseil
 - 6.1 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.3 – *Description des fonctions du Conseil*
7. Vérification et rendement de la direction générale (monitoring)
 - 7.1 Rapport de vérification de la Politique 3.11 - *Gestion du district dans un milieu minoritaire*
 - 7.2 Révision de la politique 3.11 - *Gestion du district dans un milieu minoritaire*

Participation publique et Pause

8. Points d'information de la direction générale
 - 8.1 Rapport financier – DSFS
 - 8.2 Rapport financier – CED
9. Points d'information de la présidence
 - 9.1 Conseil de la jeunesse
 - 9.2 Devis pédagogique LJR – Rénovation mi-vie et aménagement des bureaux du district scolaire
 - 9.3 Projet mi-vie et agrandissement – Centre scolaire Samuel-de-Champlain
10. Affaires nouvelles
11. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire
12. Levée de la séance

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Mise en contexte

Les membres sont invités à signaler s'ils ont des conflits d'intérêts en rapport à certains points de l'ordre du jour.

Documentation

Aucune

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

4. Considération et adoption du procès-verbal (134^e réunion – 10 décembre 2025)

Mise en contexte

Le 10 décembre 2025, les membres du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud se sont réunis pour leur 134^e assemblée ordinaire. Un procès-verbal est déposé pour adoption à la présente assemblée.

Documentation

Le procès-verbal de la 134^e assemblée ordinaire du CED est annexé.

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

Procès-verbal de la 134^e assemblée ordinaire du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud qui s'est tenue le 10 décembre 2025, de 17 h 10 à 18 h 18 au local 1321 de l'école Louis-J.-Robichaud, 435 rue Main, Shédiac et par l'entremise de la plateforme Microsoft Teams.

PRÉSENCE

Membres votants	Titre	Présences
Line Thibodeau	Sous-district 1	Présentiel
Christine Noël	Sous-district 2	Présentiel
Eric Macfie	Sous-district 3	Présentiel
Amélie Cassie	Sous-district 4	Présentiel
Caroline Le Bouthillier	Sous-district 5	Présentiel
Matthieu LeBlanc	Sous-district 6	Présentiel
Isabelle Landry-Sonier	Sous-district 7	Présentiel
Monique Mazerolle	Sous-district 8	Présentiel
Michel Côté	Président, sous-district 9	Présentiel
Raphaël Moore	Vice-président, Sous-district 10	Virtuel/Présentiel
Fannie Fournier	Élève-conseillère (2025-2026)	Présentiel
Personnel du DSFS	Titre	Présences
Monique Boudreau	Directrice générale et secrétaire du CED	Présentiel
Jean-Luc Thériault	Directeur des relations stratégiques (par intérim)	Présentiel
Josée Eagle	Adjointe à la direction générale	Présentiel
Philippe Lavoie	Spécialiste en soutien technologique	Présentiel

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président

Le président, monsieur Michel Côté, a ouvert la séance à 17 h 10 en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil qui se sont joints à cette réunion publique. Il a ensuite fait la reconnaissance du territoire traditionnel autochtone non cédé.

2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées

Les membres se sont référés à l'ordre du jour reçu avant la réunion.

2025-12-10 - CED - DSFS - 1353

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la réunion tel que présenté. (Caroline Le Bouthillier, Eric Macfie)

Unanimité

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue et mise à jour du président
2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées/non motivées
3. Déclaration de conflits d'intérêts
4. Considération et adoption du procès-verbal (133^e réunion – 12 novembre 2025)
 - 4.1 Questions découlant du procès-verbal
5. Politiques
 - 5.1 Comité de la gouvernance et des politiques
 - 5.2 Comité du lien avec la communauté
 - 5.3 Comité de la planification des installations scolaires
6. Vérification du rendement du Conseil
 - 6.1 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.2 – Code d'éthique des membres du Conseil
7. Vérification du rendement de la direction générale (monitoring)
 - 7.1 Rapport de vérification de la Politique 3.7 – Embauche, rémunération et avantages sociaux
 - 7.2 Révision de la Politique 3.7 – Recrutement, Embauche, rémunération et avantages sociaux

Participation du public

8. Points d'information de la direction générale
 - 8.1 Rapport financier – DSFS
 - 8.2 Rapport financier – CED
 - 8.3 Directive assiduité des élèves
 - 8.4 Directive sur les accommodements religieux
9. Points d'information de la présidence
 - 9.1 Conseil de la jeunesse
 - 9.2 Étude transport scolaire
 - 9.3 Dépôt du budget en capital
10. Affaires nouvelles
11. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire
12. Levée de la séance

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président a demandé si des membres avaient des conflits d'intérêts au sujet de certains points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts ne fut déclaré.

4. Considération et adoption du procès-verbal (133^e assemblée ordinaire – 12 novembre 2025)

Le 12 novembre 2025, les membres du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud se sont réunis pour leur 133^e assemblée ordinaire. Un procès-verbal est déposé pour adoption à la présente assemblée.

2025-12-10 - CED - DSFS - 1354

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 133^e assemblée ordinaire du CED tel que présenté. (Monique Mazerolle, Line Thibodeau)

Unanimité

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

4.1 Questions découlant du procès-verbal

Monsieur Michel Côté a poursuivi avec les sujets traités par le Conseil d'éducation lors de sa 133^e assemblée ordinaire, lesquels ont donné lieu à des suivis.

Une lettre adressée à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, au ministre des Finances ainsi qu'au ministre des Transports et de l'Infrastructure a été envoyée afin de leur faire part de la problématique selon laquelle, de façon récurrente, les entrepreneurs n'arrivent pas à compléter leurs projets durant la période estivale.

Une lettre a également été envoyée à la ministre de l'Éducation concernant les inquiétudes du Conseil d'éducation au sujet de la situation financière du DSFS en début d'année scolaire.

Deux autres lettres ont aussi été envoyées à la ministre de l'Éducation : l'une concernant la demande de révision du salaire des futurs conseillers, et l'autre incluant le Tableau de bord équilibré (TBÉ) du DSFS.

5. Politiques

5.1 Comité de la gouvernance et des politiques

Monsieur Matthieu LeBlanc a pris la parole afin de faire un résumé de la dernière rencontre du comité, tenue le 17 novembre 2025.

Les membres ont procédé à la révision de la Politique 1.2 – Code d'éthique des membres du Conseil ainsi que de l'Autoévaluation des réunions du CED. Quelques changements ont été signalés.

2025-12-10 – CED – DSFS – 1355

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil accepte les changements suggérés à la Politique 1.2 – Code d'éthique des membres du Conseil, ainsi qu'à l'Autoévaluation des réunions du CED, tels que présentés par le Comité de la gouvernance et des politiques. (Matthieu LeBlanc, Eric Macfie)

Unanimité

La conférence annuelle de Govern for Impact se tiendra à Halifax vers la mi-juin. Comme les frais de déplacement seront moins élevés, il sera possible de permettre à plusieurs membres du Conseil d'y participer.

La directrice générale a précisé au comité que le MÉDPE élabore une politique sur l'utilisation de l'IA, dont le Conseil pourrait éventuellement s'inspirer. Elle a souligné l'urgence de cette démarche, compte tenu de l'omniprésence de l'IA et des enjeux éthiques qu'elle soulève.

Les dates des réunions d'ici la fin de l'année ont également été fixées.

5.2 Comité du lien avec la communauté

Madame Isabelle Landry a pris la parole afin de faire un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 4 décembre 2025.

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

Lors de la dernière rencontre, nous avons pris connaissance des nouveaux produits de communication qui seront prochainement acheminés aux parents et à la Communauté, en lien avec la politique des finalités. L'an dernier, un plan de déploiement avait été proposé. Il est essentiel de dialoguer avec les membres des CPAÉ et d'autres parties prenantes, non pas pour consulter à nouveau, mais pour bien comprendre leur perception du lien avec le TBÉ, les écoles et les piliers de la politique des finalités.

Dans les prochaines semaines, les membres du comité vont effectuer un remue-méninge afin d'identifier les questions potentielles à aborder lors de ces rencontres. Une suggestion a été faite d'utiliser un formulaire ou une plateforme en ligne pour permettre aux personnes ne pouvant pas assister aux rencontres de partager leurs idées. Cela permettra de recueillir les grandes thématiques et de préparer un rapport.

Elle a mentionné que la prochaine rencontre aura lieu le 13 janvier et que le comité reviendra avec des points plus détaillés concernant les questions potentielles, afin que tous soient mieux outillés pour les rencontres à venir.

5.3 Comité de la planification des installations scolaires

Le comité s'est réuni le 9 décembre 2025. Madame Line Thibodeau a pris la parole afin de présenter un résumé des discussions et des travaux réalisés lors de cette rencontre.

Les membres du comité ont demandé que des ajustements soient apportés au rapport préparé par les consultants responsables des études en matière d'infrastructures pour la région du Grand Saint-Jean. Une fois révisé, le rapport sera transmis au Conseil d'éducation de district.

En ce qui concerne le Centre scolaire communautaire Samuel-de-Champlain de Saint-Jean, il a été précisé que l'élaboration des devis pédagogiques liés aux travaux de rénovation et d'agrandissement du centre devrait débuter au printemps.

Pour ce qui est du projet d'une école primaire à Riverview, le conseil municipal de Riverview a manifesté le souhait de rencontrer le District scolaire francophone Sud afin de discuter de la possibilité d'implanter une école francophone sur son territoire.

Enfin, en ce qui a trait aux écoles situées à Sussex et à St. Stephen, il a été indiqué que des études sont en cours afin d'identifier les besoins scolaires dans ces régions.

6. Vérification du rendement du Conseil

6.1 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.2 – Code d'éthique des membres du Conseil

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier de révision et d'autoévaluation des politiques du CED, le Conseil a fait la révision de la Politique 1.2 – *Code d'éthique des membres du Conseil*. Le Conseil a ensuite répondu aux trois questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil a des questions concernant cette politique?
- Est-ce que le Conseil suit cette politique?
- Est-ce que le Conseil a des changements à proposer à cette politique?

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

7. Vérification du rendement de la direction générale

7.1 Rapport de vérification de la Politique 3.7 – *Recrutement, Embauche, rémunération et avantages sociaux*

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier d'évaluation des politiques, la directrice générale a présenté un rapport en lien avec la Politique 3.7 – *Recrutement, Embauche, rémunération et avantages sociaux*.

2025-12-10 – CED – DSFS - 1356

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil accepte le rapport de la politique 3.7 tel qu'il a été présenté. (Caroline Le Bouthillier, Christine Noël)

Unanimité

7.2 Révision de la Politique 3.7 – *Recrutement, Embauche, rémunération et avantages sociaux*

Le Conseil a ensuite répondu aux questions suivantes :

- Est-ce que la Politique 3.7 vous convient toujours?
- A-t-elle besoin d'être modifiée?

8. Points d'information de la direction générale

8.1 Rapport financier – DSFS

Madame Boudreau a expliqué qu'en raison des nombreuses modifications apportées au budget et de la complexité des ajustements avec PRO, aucun rapport financier ne sera présenté pour la réunion de décembre. Un rapport à jour sera disponible à la prochaine réunion du Conseil en janvier.

8.2 Rapport financier – CED

Un rapport financier du CED en date du 5 décembre 2025 a été présenté aux membres du Conseil.

2025-12-10 – CED – DSFS – 1357

**Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du CED en date du 5 décembre 2025 tel qu'il a été présenté.
(Mathieu LeBlanc, Monique Mazerolle)**

Unanimité

8.3 Directive assiduité des élèves

Dans le contexte où chaque école fonctionnait à sa façon et où plusieurs écoles ont exprimé le besoin d'une mise à jour, la directive sur l'assiduité des élèves a été révisée afin de clarifier les attentes et d'uniformiser les pratiques à l'échelle du District. Cette révision répond également à une priorité provinciale, accompagnée d'un indicateur spécifique lié à l'absentéisme chronique. La

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

directive a donc été mise à jour à la suite de consultations avec des directions d'école, ainsi que de l'analyse de divers documents et pratiques en vigueur dans les autres districts francophones. Elle s'appuie sur une approche bienveillante et centrée sur l'élève, personnalisée et adaptée à ses besoins, misant sur des interventions soutenues pour favoriser la présence et la réussite. La mise en œuvre débutera le 5 janvier 2026 pour les élèves de la maternelle à la 8e année, puis le 27 janvier 2026 pour ceux de la 9e à la 12e année.

8.4 Directive sur les accommodements religieux

Dans le cadre de son engagement envers un milieu scolaire inclusif et respectueux des droits fondamentaux, le District scolaire francophone Sud (DSFS) reconnaît son devoir d'accommode en matière de religion, conformément à la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick, à la Charte canadienne des droits et libertés ainsi qu'à la Politique 3.15. La directive sur les accommodements religieux précise que les responsabilités sont partagées entre le DSFS et les personnes qui en font la demande. Ainsi, le DSFS (les écoles) doit encadrer et analyser les demandes reçues, collaborer avec les élèves, les parents ou les membres du personnel afin d'identifier un accommodement raisonnable, documenter les mesures prises pour assurer l'équité et soutenir les directions d'école dans la mise en œuvre des accommodements. De leur côté, les élèves, parents et membres du personnel qui souhaitent un accommodement doivent formuler une demande claire par écrit, fournir les renseignements nécessaires pour l'appuyer, respecter des délais raisonnables — idéalement en début d'année scolaire — et collaborer avec le DSFS tout au long du processus. Il importe de souligner que l'accommode raisonnable ne correspond pas toujours exactement à celui souhaité, mais qu'il doit répondre de façon adéquate au besoin exprimé.

9. Points d'information de la présidence

9.1 Conseil de la jeunesse

L'élève conseillère, Fannie Fournier, a indiqué que la rencontre du Conseil de la jeunesse a été annulée en raison de la météo; elle n'avait donc pas de mise à jour de ce côté.

Elle a également partagé ses visites récentes lors de sa tournée dans les écoles. Elle a ajouté que cette tournée est très enrichissante et que le taux de participation est élevé. Les élèves qui y participent sont engagés dans les discussions.

9.2 Étude transport scolaire

La situation du transport scolaire cette année s'inscrit dans un contexte exceptionnellement difficile, marqué par le début d'année le plus complexe que nous ayons connu à ce jour. Nous faisons face à des records de dédoublements de routes, ce qui entraîne des répercussions importantes sur l'organisation du service et sur l'expérience des élèves et des familles. Devant l'ampleur des défis, le CED a demandé en septembre au MEDPE la mise sur pied d'un comité de travail conjoint réunissant les districts scolaires et le Ministère, afin d'analyser la situation et d'identifier des pistes de solution concertées. Le MEDPE a indiqué qu'il mènera sa propre étude. Parallèlement, et afin d'agir sans délai, le DSFS a mandaté David Després et Luc Lajoie pour réaliser une étude visant à formuler des recommandations concrètes à court et à moyen terme pour améliorer le transport scolaire. Cette démarche comprendra à la fois des recommandations internes au District et des recommandations destinées au MEDPE, puisque certains enjeux dépassent le cadre d'intervention du DSFS et relèvent d'autres ministères ou du gouvernement.

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DISTRICT, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

134^e assemblée ordinaire

Le mercredi 10 décembre 2025

9.3 Dépôt du budget en capital

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déposé son budget en capital le 2 décembre 2025. Ce budget confirme la poursuite de plusieurs projets déjà en cours pour l'année à venir, tout en annonçant de nouveaux investissements qui toucheront directement notre district.

10. Affaires nouvelles

Aucun point n'a été ajouté.

11. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire

La prochaine réunion aura lieu le 14 janvier 2026 au local 1321 de l'école Louis-J.-Robichaud, 435 rue Main à Shédiac, à 18 h 30.

Un lien sera disponible à partir du [site Web du DSFS](#) pour les membres du public et les membres du Conseil qui se joindront à la réunion de façon virtuelle. Les ordres du jour, procès-verbaux et documents publics des réunions sont également publiés à cet endroit, sous l'onglet Conseil d'éducation.

13. Levée de la séance

Levée de la séance à 18 h 18.

Michel Côté
Président

Monique Boudreau
Secrétaire

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

4.1 Questions découlant du procès-verbal (10 décembre 2025)

Aucuns

Correspondance

- i) Correspondance de Hon. C. Johnson (Demande de révision de la rémunération des membres du Conseil d'éducation du district (CED))
- ii) Correspondance de Hon. C. Chiasson (Planification des installations scolaires)



Le 19 décembre 2025

Michel Côté
Président du Conseil d'éducation
District scolaire francophone Sud
Michel.Cote2@nbed.nb.ca
Josee.Eagle@nbed.nb.ca

Michel Côté,

Je vous remercie de votre correspondance datée du 10 décembre 2025, concernant la demande de révision de la rémunération des membres du Conseil d'éducation du district (CED) qui seront élus lors des élections du 11 mai 2026.

Nous reconnaissions l'importance du travail entrepris pour formuler vos observations et recommandations. Soyez assuré qu'elles feront l'objet d'une révision et qu'elles seront prises en considération dans nos analyses et délibérations à venir.

Nous vous remercions de votre engagement continu et de votre collaboration constructive. Si des précisions supplémentaires s'avéraient nécessaires, notre équipe communiquera avec vous afin de s'assurer que l'ensemble des éléments pertinents soit dûment pris en compte.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous,

A handwritten signature in blue ink that reads "Claire Johnson".

L'hon. Claire Johnson, Ph. D.

c.c. Julie Beaulieu Mason, sous-ministre, EDPE
Monique Boudreau, directrice générale, DSF-S
Philippe McGraw, directeur des services administratifs et financiers, DSF-S




Ministre / Minister

Éducation et Développement de la petite enfance / Education and Early Childhood Development

C.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1 / P.O. Box 6000, Fredericton, New Brunswick E3B 5H1
Tél. / Tel. : (506) 453-3678 / Téléc. / Fax: (506) 457-4810

GNB.CA



Nº de dossier : M/25/304

Le 29 décembre 2025

Michel Côté, président du Conseil d'éducation
District scolaire francophone Sud
425, rue Champlain
Dieppe (N.-B.)
E1A 1P2

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir récemment communiqué les préoccupations soulevées lors de la réunion du comité de planification des installations scolaires qui a eu lieu le 28 octobre 2025. Je suis reconnaissant du dévouement de ce comité à assurer la sécurité et la fonctionnalité de nos écoles.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) suit de près sa capacité à livrer des projets en temps opportun grâce à un indicateur de rendement clé (IRC). L'ICR mesure le pourcentage d'appels d'offres portant sur l'amélioration des immobilisations du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) fermés au plus tard le 30 juin de chaque exercice financier. Il favorise le respect de l'objectif du MTI d'effectuer les travaux de construction dans les écoles l'été et de réduire ainsi au minimum les perturbations pour les élèves et le personnel.

Le MTI a atteint son objectif de 2024-2025 qui consistait à fermer au moins 85 % des appels d'offres en temps opportun, la Division des édifices ayant déclaré 91,1 % des appels d'offres fermés dans les délais prescrits.

La réussite du programme d'immobilisations d'EDPE dépend de la livraison opportune de listes de projets au MTI. Par exemple, le MTI a reçu la liste de projets de construction de l'été 2026 en décembre 2025. Par conséquent, le personnel du MTI ne dispose pas d'un délai suffisant pour délimiter le champ d'application, concevoir les projets, lancer des appels d'offres et attribuer les contrats, surtout en ce qui concerne les projets qui requièrent de longs délais d'approvisionnement en matériaux et en équipements.

Le MTI reconnaît l'incidence déterminante d'une planification plus claire et précoce, et il accueille favorablement la possibilité de lancer les programmes d'immobilisations plus tôt dans l'année, voire un an plus tôt. Une telle planification assurera le déroulement harmonieux et efficace de



Michel Côté
Le 29 décembre 2025
Page 2 de 2

tous les projets relatifs aux écoles et la réduction au minimum des perturbations pour les élèves et le personnel.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir fait part des préoccupations du comité et de votre engagement à améliorer le fonctionnement des écoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Chuck Chiasson
Ministre

c. c. L'honorable Claire Johnson, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Julie Mason, sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Philippe McGraw, Direction des services administratifs et financiers, DSF-S

Monique Boudreau, directrice générale, DSF-S

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

5. Politiques

5.1 Comité de la gouvernance et des politiques

Mise en contexte

Le comité de la gouvernance et des politiques s'est réuni le 5 janvier. Un bref compte rendu sera fait lors de la réunion.

Documentation

Auto-évaluations des réunions – résultats du sondage

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

6. Vérification du rendement du Conseil

6.1 Révision et auto-évaluation de la Politique 1.3 – *Description des fonctions du Conseil*

Mise en contexte

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier de révision et d'autoévaluation des politiques du CED, le Conseil fera la révision et l'autoévaluation de la Politique 1.3 – *Description des fonctions du Conseil*. Il répondra aux trois questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil a des questions concernant cette politique?
- Est-ce que le Conseil suit cette politique?
- Est-ce que le Conseil a des changements à proposer à cette politique?

Documentation

Politique 1.3



MÉTHODE DE GOUVERNE

Description des fonctions du Conseil

Le Conseil est fiduciaire pour la communauté du District scolaire francophone Sud et détermine et exige un rendement organisationnel adéquat. Pour faire la distinction entre son propre travail et celui de son personnel, le Conseil axera ses efforts sur les résultats professionnels suivants :

- 1.3.1 Assure le lien entre le District scolaire francophone Sud et la communauté qu'il représente.
- 1.3.2 Rédige des politiques de gouverne selon la méthode Carver qui, aux échelons les plus larges, portent sur chaque catégorie de décision organisationnelle, à savoir les suivantes :
 - a) Finalités : énoncé des produits, des incidences, des avantages, des résultats, des bénéficiaires du district scolaire, de leurs valeurs relatives (à l'avantage de qui et à quel coût);
 - b) Limites de la direction générale : les limites imposées à l'autorité de la directrice générale constituent le cadre de déontologie et de prudence régissant toutes les activités et décisions de celle-ci;
 - c) Méthode de gouverne : énoncé de la façon dont le Conseil perçoit, exécute et évalue sa propre tâche;
 - d) Relations entre le Conseil et la direction générale : examen du mode de délégation des pouvoirs et de contrôle de leur exécution; rôle, pouvoirs et obligations de rendre compte de la direction générale.
- 1.3.3 Évalue le rendement de la direction générale et secrétaire par rapport aux fins et aux limites de la direction générale.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

7. Vérification du rendement de la direction générale (monitoring)

7.1 Rapport de vérification de la Politique 3.11 - *Gestion du district dans un milieu minoritaire*

Mise en contexte

Tel qu'il a été convenu dans le calendrier d'évaluation des politiques, la directrice générale présentera un rapport en lien avec la Politique 3.11 – *Gestion du district dans un milieu minoritaire*

Documentation

Rapport de vérification
Présentation PowerPoint

Rapport de vérification

Politique 3.11: Gestion du district scolaire dans un milieu minoritaire

**Remis au Conseil d'éducation du DSFS
dans le cadre de sa 135^e réunion
le 14 janvier 2026**

Par la présente, je soumets mon rapport de vérification ayant trait à votre **Politique 3.11 - Gestion du district scolaire dans un milieu minoritaire** relative à l'autorité de la direction générale selon le calendrier de vérification élaboré.

Je certifie que ces renseignements sont exacts et représentent le respect de tous les aspects de la politique, à moins qu'indiqué autrement.

Ce rapport a pour objectif la vérification de la politique citée ci-haut, en débutant par les points plus détaillés et se terminant par l'énoncé général.

Signé , direction générale

Date : 28 novembre 2025

3.11.1 La direction générale ne doit pas s'abstenir de recruter et d'intégrer les enfants des parents ayants droit dès la petite enfance.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *enfants des parents ayants droit* » comme voulant dire les parents qui répondent à la définition que l'on retrouve dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Un enfant a le droit de fréquenter une école de langue française si un de ses parents est citoyen canadien :

- 1) dont la première langue apprise et encore comprise est le français, ou
- 2) a reçu leur instruction, au niveau primaire, en français, au Canada, ou
- 3) dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français au Canada.

Cependant, dans le contexte de cette politique, je vise particulièrement les enfants de couples exogames ou les enfants qui proviennent de parents qui répondent à la définition d'ayants droit que l'on retrouve dans l'article de la Charte, mais qui seraient portés à envoyer leurs enfants à l'école de langue anglaise.

- a) J'interprète « *recruter* » comme le fait d'inscrire dans nos écoles les enfants de parents ayants droit par le biais d'activités diversifiées qui permettent d'informer et de sensibiliser les gens de nos communautés du droit à l'éducation en français et d'en valoriser les avantages dans le but d'inciter les parents ayants droit d'inscrire leurs enfants aux écoles du district.

La conformité sera démontrée lorsque des efforts de recrutement seront faits dans toutes les régions du District, en particulier dans les régions anglo-dominantes afin de faire valoir l'éducation de langue française.

- b) J'interprète « *intégrer* » comme le fait de fidéliser, dès la petite enfance, les enfants et les élèves à l'école de langue française jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

La conformité sera démontrée lorsque le taux de transfert des élèves de l'école de langue française à l'école de langue anglaise ne dépassera pas 1 %.

ÉVIDENCE

- a) Programmes offerts auprès des enfants et des familles :

En 2024-2025, le programme Francobulles a été offert dans quelques régions du DSFS, soit à Moncton, Fredericton, Saint-Jean et Miramichi. Le programme a accueilli une centaine d'enfants ainsi que leurs parents et tuteurs.

17 % des enfants sont issus de familles allophones, 50 % sont issus de familles exogames (français/anglais) et 33 % proviennent de familles endogames. Grâce à leurs interventions, les éducatrices ont fait la promotion de l'école de langue française et acadienne auprès de ces familles. Les éducatrices ont, par le biais des activités proposées durant les groupes-jeux, soutenu le cheminement identitaire des familles mettant ainsi en œuvre la double mission.

Des éducatrices des services à la petite enfance ont offert dans les régions de Miramichi, Rogersville, Baie-Ste-Anne, Moncton, Fredericton et Oromocto, des activités francophones auprès des enfants fréquentant les garderies éducatives de langue française.

À l'automne 2024, des ateliers en actualisation linguistique ont été offerts auprès des enfants de 3-4 ans dans la communauté de Moncton. Ces ateliers visaient particulièrement les enfants issus des familles allophones et les familles de parents ayant-droit dont la langue de communication dominante est l'anglais.

b) Séance d'information auprès des parents :

En partenariat avec les écoles des régions de Fredericton et Oromocto, trois séances d'informations ont été offertes auprès des parents. Ces séances s'adressaient aux parents des communautés, désirant inscrire ou ayant déjà des enfants inscrits dans les écoles de langue française. L'objectif de ces séances visait à (r)allumer le sentiment d'appartenance des parents face à la culture francophone et acadienne, tout en valorisant l'histoire de chaque culture présente au sein des communautés.

Des séances d'information ont été offertes aux parents inscrits à Francobulles, afin de les outiller pour mieux accompagner leurs enfants dans l'apprentissage de la langue française.

c) Promotion des écoles du DSFS et des services offerts en petite enfance

En 2024-2025, des affiches ont été distribuées dans divers services des communautés du DSFS. De plus, nos partenaires ont fait la promotion du programme Francobulles par le biais des médias communautaires et sociaux. La promotion invitait les familles à s'inscrire au programme.

La page Facebook des Services à la petite enfance, District scolaire francophone Sud compte maintenant 2 300 abonnés. Cette page fait la promotion des services Francobulles et des autres services et programmes offerts par le DSFS aux familles. Sur la page Facebook, la campagne de promotion, du 30 septembre au 11 octobre 2024, concernant l'inscription à la maternelle a été partagée.

En 2024-2025, les services à la petite enfance ont été présents lors d'activités offertes par des partenaires et lors de divers événements : Centres de ressources familiales, CAFI, présentations dans les écoles auprès des parents des futurs élèves de la maternelle, journées d'orientation pour les nouveaux arrivants, Salon du livre de Dieppe, Moncton Multiple Sales, Baby Palooza, etc. La tenue de ces kiosques permet de promouvoir les services francophones offerts par le DSFS auprès des familles d'enfants de 0 à 5 ans. À cette occasion, plus de 650 trousse ont été remises, chaque trousse comprend un dépliant présentant les Services à la petite enfance du DSFS, accompagné d'un code QR menant vers le site web du DSFS.

En décembre 2024, pour une 6^e année consécutive, l'initiative Mamie Simone a remis à cinquante enfants âgés de 0-5 ans une série de cinq livres adaptés à leur âge, qu'ils prennent plaisir à découvrir avec leurs parents. Les familles sont invitées à récupérer les livres à l'école de rattache correspondant à leur lieu de résidence. Par cette initiative axée sur la littératie, les familles sont ainsi accueillies dans une école du DSFS.

Les Services à la petite enfance publient mensuellement une infolettre s'adressant aux parents d'enfants de 0 à 5 ans. Plus de 211 parents sont inscrits et reçoivent cette infolettre chaque mois. À chaque publication, l'infolettre fait la promotion des programmes Francobulles, Parle-moi, ainsi que d'autres services offerts à la petite enfance du DSFS.

Inscriptions :



Date	Inscription à la maternelle	Effectif scolaire (M-12)
1er septembre 2025	1290	17948
1er septembre 2024	1261	17 552
1 ^{er} septembre 2023	1238	16 927
1 ^{er} septembre 2022	1229	16 049
1 ^{er} septembre 2021	1217	15 616
1 ^{er} septembre 2020	1191	15 406
1 ^{er} septembre 2019	1232	15 206
1 ^{er} septembre 2018	1264	14 793
1 ^{er} septembre 2017	1192	14 369
1 ^{er} septembre 2016	1186	14 099
Septembre 2015	1140	13 730
Septembre 2014	1163	13 540

a) **Élèves ayant quitté l'école de langue française pour fréquenter l'école de langue anglaise**

		DSFS	Communauté Moncton	Communauté Dieppe	Communauté Shédiac	Communauté Bouctouche	Communauté Saint- Louis	Communauté Fredericton / Saint-Jean
Données actuelles 2024 - 2025	2 sept. 2024- 1er sept. 2025	221	56	15	19	8	33	90
	Nb d'élèves 2024-2025 (30 sept.)	17948	5192	4478	2120	1452	1257	3449
	%	1,23%▲	1,08%▼	0,33%▼	0,90%▲	0,55%▲	2,63%▲	2,61%▲
Anciennes données	2 sept. 2023 - 1er sept. 2024	166	49	17	14	3	20	61
	Nb d'élèves 2023-2024 (30 sept.)	16962	4104	4233	2090	1443	1251	3252
	%	0,98%▼	1,19% —	0,40%▼	0,67%▲	0,21%▼	1,60%▼	1,88%▼
Anciennes données	2 sept. 2022 - 1er sept. 2023	213	50	19	12	10	23	99
	Nb d'élèves 2022-2023 (30 sept.)	16105	4188	4100	2061	1426	1247	3083
	%	1,32%▼	1,19%▲	0,46%▼	0,58%▼	0,70%▲	1,84%▼	3,21%▼

Anciennes données	2 sept.2021 – 1er sept. 2022	230	38	20	18	9	39	106
	Nb d'élèves 2021-2022 (30sept.)	15 535	3885	3999	2019	1378	1276	2978
	%	1,48%▲	0,98%▼	0,50%▼	0,89%▲	0,65%▲	3,06%▼	3,56%▲
Anciennes données	2 sept.2020 – 1er sept. 2021	193	50	23	5	7	41	67
	Nb d'élèves 2020-2021 (30sept.)	15326	3754	4011	1967	1421	1271	2902
Anciennes données	%	1,26%▲	1,33%▲	0,57%▲	0,25%▼	0,49%▲	3,23%▲	2,31%▼
	2 sept.2019 – 1er sept. 2020	143	28	11	5	1	17	81
	Nb d'élèves 2019-2020 (30sept.)	15182	3643	4049	1941	1428	1266	2855
	%	0,94%▼	0,77%▼	0,27%▲	0,26%▼	0,07%▼	1,34%▼	2,84%▲
Anciennes données	2 sept.2018 – 1er sept. 2019	148	47	8	6	5	26	56
	Nb d'élèves 2018 -2019 (30sept.)	14787	3473	3972	1888	1416	1269	2769
	%	1,0%▼	1,35%▲	0,20%▼	0,32%▼	0,35%▼	2,05%▲	2,02%▼
Anciennes données	2 sept.2017 – 1er sept. 2018	170	40	16	12	14	23	65
	Nb d'élèves 2017 -2018 (30sept.)	14310	3241	3871	1852	1397	1301	2648
	%	1,19%▲	1,23%▲	0,41%▲	0,65%▲	1,00%▲	1,77%▼	2,45%▼
Anciennes données	2 sept.2016 – 1er sept. 2017	138	24	8	4	5	32	65
	Nb d'élèves 2016 -2017 (30sept.)	14065	3075	3781	1839	1429	1374	2567
	%	0,98%▼	0,78%▼	0,21%▼	0,22%▼	0,35%—	2,33%▲	2,53%▲
Anciennes données	2 sept.2016 – 1er sept. 2017	145	40	22	6	5	18	54
	Nb d'élèves 2016 -2017 (30sept.)	13714	2870	3715	1860	1428	1430	2411

	%	1,06%	1,39%	0,59%	0,32%	0,35%	1,26%	2,24%
--	---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Je déclare conformité partielle comme certaines communautés ont un taux de transfert inférieur à 1%. Les personnes DEA feront un suivi auprès des écoles qui ont un taux supérieur à 1% afin d'identifier certaines actions et pistes de solutions. Dans les cas de transfert, un sondage (pour les personnes qui le complètent) est en place et permet d'identifier les raisons.

3.11.2 La direction générale ne doit pas s'abstenir d'accorder de l'importance aux activités culturelles et à l'affichage en français, sans négliger l'affichage des accomplissements des élèves ou du personnel, peu importe la langue dans laquelle l'affichage est rédigé.

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- a) « *Accorder de l'importance aux activités culturelles* » veut dire que les élèves participeront à diverses activités culturelles durant l'année.
- b) « *Accorder de l'importance à l'affichage en français* » veut dire que :
 - L'affichage dans les écoles et au bureau du District seront uniquement en français et respecteront les normes du français standard ;
 - Le contenu du site Web du District scolaire francophone Sud sera en français et respectera les normes du français standard à l'exception de l'information destinée aux couples exogames sous l'onglet « *English information* » qui est en anglais et de la trousse d'accueil des familles issues de l'immigration qui est disponible en français, en espagnol, en arabe, en mandarin, en swahili et en anglais ;
 - L'affichage dans les écoles ainsi qu'au bureau du district (interne, externe) sera uniquement en français et respectera les normes du français standard ;
 - Le contenu des sites Web des écoles du District scolaire francophone Sud est uniquement en français et respecte les normes du français standard à l'exception de travaux, de communications écrites par les élèves ou de blogues qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves ;
 - les activités dont on fait la promotion se déroulent en français à l'exception de matériel publicitaire bilingue provenant de partenaires privilégiés communautaires, municipaux ou provinciaux (exemple : formulaire de consentement des parents pour la vaccination, Club de lecture parrainé par les bibliothèques publiques de la province, etc.) ou à l'exception de travaux d'élèves qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves.
- c) « *Sans négliger l'affichage des accomplissements des élèves ou du personnel, peu importe la langue dans laquelle l'affichage est rédigé* » veut dire que :
 - Chaque école a au moins un endroit désigné (physique ou électronique) pour l'affichage des accomplissements des élèves et du personnel ;
 - L'affichage physique peut se faire dans une langue autre que le français, pourvu que celui-ci soit limité à un **espace** désigné et que le français soit prédominant.

La conformité sera démontrée lorsque :

- a) 100 % des écoles offriront au moins 3 activités culturelles à tous les élèves durant l'année ;
- b) 100 % de l'affichage dans les écoles ainsi qu'au bureau du district (interne, externe) sera uniquement en français et respectera les normes du français standard ;

100 % du contenu des sites Web des écoles du District scolaire francophone Sud est uniquement en français et respecte les normes du français standard à l'exception de travaux, de communications écrites par les élèves ou de blogues qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves ;

100 % des activités dont on fait la promotion se déroulent en français à l'exception de matériel publicitaire bilingue provenant de partenaires privilégiés communautaires, municipaux ou provinciaux (exemple : formulaire de consentement des parents pour la vaccination, Club de lecture parrainé par les bibliothèques publiques de la province, etc.) ou à l'exception de travaux d'élèves qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves.

- c) 100 % des écoles auront au moins un endroit désigné (physique ou électronique) pour l'affichage des accomplissements des élèves et du personnel ;

100 % des écoles qui afficheront dans une autre langue que le français auront un espace physique désigné à cet effet, mais le français sera prédominant.

ÉVIDENCE

- a) 100 % des écoles ont offert au moins 3 activités culturelles à tous les élèves durant l'année.

Une liste d'activités est disponible à l'Annexe B et C.

- b) Affichage en français :

- Un rappel de la directive (1007) a été fait aux directions d'écoles lors d'une réunion ;
- L'affichage au bureau du district (interne et externe) est exclusivement en français et respecte les normes d'un français standard à l'exception de l'information destinée aux couples exogames sur le site Web du district qui est en anglais et celle destinée aux nouveaux arrivants ;
- Lors d'un sondage administré aux directions d'école en juin 2025 dans lequel 100 % (38/38) des écoles du DSFS ont participé, 100 % (38/38) des répondants déclarent que le contenu du site Web de l'école est uniquement en français et respecte les normes du français standard (à l'exception de travaux de communications écrites par les élèves ou de blogues qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves) ;
- 100 % (38/38) des directions d'école déclarent que tout l'affichage est fait uniquement en français et dans un français standard (à l'exception de matériel publicitaire bilingue provenant

de partenaires privilégiés communautaires, municipaux ou provinciaux) ou à l'exception de travaux d'élèves qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves ;

c) Affichage des accomplissements des élèves ou du personnel :

- 100 % (38/38) des répondants déclarent que leurs écoles ont au moins un endroit désigné (physique ou électronique) pour l'affichage des accomplissements des élèves et du personnel ;
- Parmi ces écoles, 15 % (5/38) des écoles affichent dans une autre langue que le français et 100 % (5/5) ont un espace physique désigné à cet effet où le français est prédominant.

Je déclare conformité.

La direction générale ne doit pas s'abstenir d'accorder une priorité à la pédagogie en milieu minoritaire

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

« *Pédagogie en milieu minoritaire* » veut dire développer une appartenance communautaire et construire un rapport positif à la langue.

« *Accorder une priorité* » veut dire s'assurer que des stratégies seront mises en place dans les trois champs d'intervention suivants : curriculum, programmes et pédagogie ; espace culturel francophone ; partenariats. Ces champs d'intervention ont été définis dans l'axe consacré à la construction identitaire de la PALC (Politique d'aménagement linguistique et culturel).

La conformité sera démontrée lorsque le personnel enseignant **comprendra** et **exercera** pleinement son rôle de passeur culturel auprès de ses élèves tel que précisé par la Politique d'aménagement linguistique et culturel (MÉDPE, 2014). Ceci sera démontré lorsque 70 % du personnel enseignant affirmera être compétent et outillé à jouer son rôle de passeur culturel.

ÉVIDENCE

Au cours de l'année 2024-2025 :

Nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Université de Moncton, l'ACELF et la FNCSF. De plus, nous avons eu plusieurs initiatives pour intégrer formellement la visée en construction identitaire et le rôle de passeur culturel au sein de la pédagogie de l'ensemble du DSFS et des initiatives de la grande équipe d'accompagnement pédagogique.

Voici quelques exemples d'initiatives :

*2 personnes enseignantes et 2 membres de l'équipe de développement communautaire ont participé au Congrès de l'ACELF à Laval, un événement favorisant le perfectionnement professionnel et le réseautage.

*4 directions d'écoles et 3 membres de la grande équipe d'accompagnement pédagogique ont suivi la formation « *Enseigner : un choix professionnel pour la vie* » de la FNCSF. De plus, un membre de la grande équipe d'accompagnement pédagogique a fait partie, pour une quatrième année consécutive, de l'équipe d'animation de cette formation.

*3 écoles ont reçu de la formation pour l'ensemble de leur personnel au sujet de la construction identitaire et du rôle de passeur culturel.

*Une école a créé un cours de construction identitaire, inscrit à l'horaire de tous les élèves de la maternelle à la 8^e année, afin d'encadrer et de stimuler les réflexions identitaires.

* L'accompagnement pédagogique soutenu auprès de l'ensemble des écoles a permis de faire cheminer le personnel enseignant vers une pédagogie consciente, inclusive et active. Ceci favorise la connaissance de soi et l'engagement des personnes apprenantes, permettant de développer un meilleur sentiment d'appartenance à leur école francophone.

Nous avons continué à prioriser le dossier Arts et culture. Voir annexes B et C pour un rapport des activités.

73 % (40/55) du personnel enseignant affirme être compétent et outillé à jouer son rôle de passeur culturel.

Je déclare conformité.

3.11.3 La direction générale ne doit pas s'abstenir de valoriser la langue française et la culture acadienne et francophone comme outils d'épanouissement personnel et collectif sur les plans local, provincial, national et international

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *la valorisation de la langue française et de la culture acadienne et francophone* » comme la participation des élèves à des activités pédagogiques ou à des activités parascolaires qui ont pour objectif d'une part de les aider à comprendre la place et l'importance du français et de l'Acadie et de les mettre en valeur.

J'interprète « *sur les plans local, provincial, national et international* » comme aider les élèves à comprendre la place et l'importance du français et de l'Acadie au Nouveau-Brunswick, au Canada et dans le monde entier et d'autre part de les mettre en communication avec d'autres cultures.

La conformité de ce point sur le plan local a été démontrée dans la 3.11.2 (Annexe B et C). Quant aux plans provincial, national et international, la conformité sera démontrée lorsque les élèves participeront à des activités pédagogiques ou à des activités parascolaires qui ont pour objectif d'une part de les aider à comprendre la place et l'importance du français et de l'Acadie au Nouveau-Brunswick, au Canada et dans le monde entier et d'autre part de les mettre en communication avec d'autres cultures.

ÉVIDENCE

La place de l'Acadie et de la francophonie est toujours étudiée dans un volet du cours obligatoire Histoire du Canada. De plus, le résultat d'apprentissage général : Organisation du territoire du programme d'études des sciences humaines, de la maternelle à la 6^e année, traite de la compréhension de la culture francophone et acadienne aux niveaux local, provincial, national et international. Aussi, plusieurs élèves et membres du personnel ont l'occasion de participer à des activités d'échanges à l'intérieur de la province, du Canada et même à l'international. Voici des exemples de projets/initiatives :

En 2024-2025 :

- 4 directions d'écoles et 3 membres de la grande équipe d'accompagnement pédagogique ont suivi

une formation sur le rôle de passeur culturel dans une optique de rétention du personnel enseignant novice offerte par la FNCSF ;

- 2 personnes enseignantes et 2 membres de l'équipe de développement communautaire ont participé au Congrès de l'ACELF, permettant des échanges avec des pédagogues de partout au Canada ;
- Présentation de la pièce de théâtre Parler Mal – qui traite d'insécurité linguistique – à des élèves de 3 de nos écoles secondaires ;
- Participation d'élèves de toutes les écoles secondaires du DSFS au Colloque de leadership provincial ;
- Participation aux Fêtes du Patrimoine au niveau provincial et national ;
- Participation de nombreux élèves aux expo-sciences d'écoles, du DSFS et du NB ;
- Participation au concours d'épellation du district et de la province ;
- Participation au concours d'art oratoire du Club Optimiste au niveau du district et au niveau national;

En 2024-2025 :

Le DSFS a accueilli 41 élèves internationaux dans 7 écoles (de 7 communautés d'écoles différentes : Mathieu-Martin, L'Odyssée, Clément-Cormier, LJR, Sainte-Anne, École Arc-en-ciel et École Étoile de l'Acadie). Ces élèves étaient originaires de l'Allemagne, de l'Italie, de L'Espagne, du Mexique, de la Belgique, de la Suisse et du Mali.

- Voir Annexe B - Activités culturelles, communautaires et vie-carrière organisées par les écoles ;
- Voir Annexe C - Activités culturelles coordonnées par le DSFS 2024-2025

Je déclare donc conformité.

3.11.4 La direction générale ne doit pas s'abstenir de voir à l'intégration des actions scolaires, parentales, communautaires et bénévoles, sans négliger de mettre l'école au service et au cœur de cette communauté en favorisant la création de partenariats afin de contribuer au rayonnement de l'école

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

« *Voir à l'intégration des actions scolaires, parentales, communautaires et bénévoles* » veut dire intégrer la communauté, les parents et les bénévoles dans la vie scolaire.

« *Mettre l'école au service et au cœur de la communauté* » veut dire :

- a) Que la communauté participe à la vie scolaire de l'école par l'entremise de partenariats variés qui permettent d'enrichir l'apprentissage des élèves.
- b) Offrir des occasions aux élèves de vivre des expériences diversifiées dans leur communauté ; Les activités qui ont comme objectif de placer l'école au service et au cœur de la communauté peuvent être des activités parascolaires, mais aussi des activités qui viennent enrichir les pratiques pédagogiques dans la salle de classe ;
- c) Que toutes les écoles soient un levier de développement communautaire.

ÉVIDENCES

- a) Toutes les écoles du district continuent d'offrir des activités mettant les écoles au service et au cœur de la communauté. Le nombre d'activités est disponible à l'annexe B.

Toutes les écoles ont accès aux services d'une agente ou un agent de développement communautaire et toutes les écoles secondaires ont accès aux services d'une personne collaboratrice vie-carrière.

Bilan des apprentissages expérientiels - Projets pédagogiques entrepreneuriaux et/ou technologiques :					
	Résultat 2021-2022 - COVID	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
# de projets PAC et Labos Créatifs (enlever la donnée projets Non PAC)	487 projets sur 10 mois (moyenne de 49 projets par mois)	549 projets sur 10 mois (moyenne de 55 projets par mois)	621 projets sur 10 mois (moyenne de 62 projets par mois)	605 projets sur 10 mois (moyenne de 60 projets par mois)	- 16 projets
% de différents enseignants appuyés par l'ADC vers un changement pédagogique	Nouveauté 2022-2023	59 % (694 enseignants)	65 % (810 enseignants)	73 % (972 enseignants)	+ 8% d'enseignants appuyés
Nombre d'initiatives appuyées par l'ADC vers un changement pédagogique	Nouveauté 2022-2023	1564 initiatives	2031 initiatives	3433 initiatives	+1402 initiatives

Bilan des apprentissages expérientiels - Projets pédagogiques entrepreneuriaux et/ou technologiques en partenariat avec l'organisme Place aux compétences :					
	2020-2021 COVID	2021-2022 COVID	2022-2023	2023-2024	2024-2025
# d'écoles participantes	37/37	37/37	37/37	38/38	38/38
# de projets	451 en 10 mois (moyenne de 45 projets par mois)	449 en 10 mois (moyenne de 45 projets par mois)	529 en 10 mois (moyenne de 53 projets par mois)	559 en 10 mois (moyenne de 56 projets par mois)	564 en 10 mois (moyenne de 56 projets par mois)
Total en subventions reçues de PAC	316 531.00\$ en 10 mois (moyenne de 31 653.00\$ par mois)	366 884.00\$ en 10 mois (moyenne de 36 688.00\$ par mois)	413 036\$ en 10 mois (moyenne de 41 303\$ par mois)	424 453\$ en 10 mois (moyenne de 42 445\$ par mois)	424 869\$ en 10 mois (moyenne de 42 486\$ par mois)
Moyenne d'\$\$\$ de subvention par projet	701.84\$	817.11\$	780\$	759\$	753\$

Bilan des apprentissages expérientiels - Projets pédagogiques technologiques en partenariat avec l'organisme Labos Créatifs :					
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
# d'écoles participantes	21/37	17/37	14/37	16/38	24/38
# de projets	49 en 10 mois (moyenne de 5 projets par mois)	38 en 10 mois (moyenne de 4 projets par mois)	20 en 10 mois (moyenne de 2 projets par mois)	62 en 10 mois (moyenne de 6 projets par mois)	41 en 10 mois (moyenne de 4 projets par mois)

Partenaires bénévoles de la communauté :					
	2021-2022 - COVID	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
# d'écoles	37	37	38	38	NA
# partenaires bénévoles rapportés par les agents de développement communautaire	1072 sur 10 mois (moyenne de 107 bénévoles par mois)	1500 sur 10 mois (moyenne de 150 bénévoles par mois)	1692 sur 10 mois (moyenne de 169 bénévoles par mois)	1889 sur 10 mois (moyenne de 188 bénévoles par mois)	+ 197 partenaires bénévoles
Moyenne de	29 (COVID)	40 bénévoles/	45 bénévoles/	50 bénévoles/	+5 partenaires

Valeur en argent des demandes de financement faites par les agents de développement communautaire :								
	2021-2022 - COVID		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Nombre d'écoles ayant rapporté des données	37	37	37	37	38	38	38	38
Valeur totale en argent des demandes de financement faites par les agents	Rédigées 2 033 044.00\$ en 10 mois (moyenne de 203 304.00\$ par mois)	Acceptées 1 294 230.00\$ en 10 mois (moyenne de 129 423.00\$ par mois)	Rédigées 3 441 363.00\$ en 10 mois (moyenne de 344 136.00\$ par mois)	Acceptées 2 442 374.00\$ en 10 mois (moyenne de 244 237.00\$ par mois)	Rédigées 1 992 155.00\$ en 10 mois (moyenne de 199 215.00\$ par mois)	Acceptées 1 269 658.00\$ en 10 mois (moyenne de 126 965.00\$ par mois)	Rédigées 2 299 813.00\$ en 10 mois (moyenne de 229 981.00\$ par mois)	Acceptées 1 422 986.00\$ en 10 mois (moyenne de 142 298.00\$ par mois)
# ETP d'agents payés par le DSFS (MEDPE et PLOÉ)	26.4		28.7		31.8		33.5	
Moyenne par 1 ETP d'agent de développement communautaire	77 009.00\$ en 10 mois (moyenne de 7 700.00\$ par mois)	49 023.00\$ en 10 mois (moyenne de 4 902.00\$ par mois)	119 908 \$ en 10 mois (moyenne de 9 300\$ par mois)	85 100\$ en 10 mois (moyenne de 8 710\$ par mois)	62 646.38\$ 10 mois (moyenne de 6 265\$ par mois)	39 926.35\$ 10 mois (moyenne de 3 993\$ par mois)	68 651.13\$ 10 mois (moyenne de 6 865\$ par mois)	42 477.19\$ 10 mois (moyenne de 4 248\$ par mois)
Moyenne par école	54 947.00\$ en 10 mois	34 979.00\$ en 10 mois	93 009\$ en 10 mois	66 010\$ en 10 mois	52 425.13\$ en 10 mois	33 412.05\$ en 10 mois	60 521.39\$ en 10 mois	37 447.00\$ en 10 mois
partenaires bénévoles par école			écoles	écoles	écoles	écoles	écoles	bénévoles par école

Partenaires financiers de la communauté					
	2021-2022 - COVID	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
# d'écoles	37	37	38	38	NA
# de partenaires financiers rapportés par les agents de développement communautaire	1430 sur 10 mois (moyenne de 143 partenaires par mois)	1575 sur 10 mois (moyenne de 157 partenaires par mois)	2278 sur 10 mois (moyenne de 228 partenaires par mois)	2710 sur 10 mois (moyenne de 271 partenaires par mois)	+432 partenaires financiers
Moyenne de partenaires financiers par école	39	42	60	71	+11 partenaires financiers par école
valeur totale des dons en temps/matériel	485 887.00\$	1 028 660\$ (incluant les fonds Microsoft)	1 102 810\$ (sans les fonds Microsoft)	1 428 576\$ (sans les fonds Microsoft)	+ 325 766\$
valeur totale des dons en temps/matériel	1 413 309.00 \$ (incluant le 366 884.00\$ reçu de PAC)	2 349 789\$ (incluant les fonds Microsoft, pêcheurs, parcs, etc, + 413 036\$ reçu de PAC)	1 523 810\$ (sans les fonds Microsoft) + 424 453\$ reçu de PAC)	1 669 855\$ (sans les fonds Microsoft) + 424 869\$ reçu de PAC)	+ 146 045\$ +416\$ reçu de PAC
Total des contributions communautaires (don en temps/matériel + contributions en argent)	1 899 196.00 \$ en 10 mois (moyenne de 189 920.00\$ par mois) 25.6% en temps/matériel 74.4% en argent	3 378 449\$ en 10 mois (moyenne de 337 844\$ par mois) 30% en temps/matériel et 70% en argent **incluant les fonds Microsoft, pêcheurs, parcs, etc, **	2 626 620\$ en 10 mois (moyenne de 262 662\$ par mois) 42% en temps/matériel et 58% en argent	3 110 031\$ en 10 mois (moyenne de 311 003\$ par mois) 46% en temps/matériel et 54% en argent	+ 483 411\$
Moyenne par école	51 330.00\$	91 309\$	69 122\$	81 843\$	+ 12 721\$/ école

Contribution de l'école à sa communauté (nouvelle donnée depuis 2022-2023)					
	2022-2023	2023-2024	2024-2025		
Contribution en \$ de l'école à sa communauté	63 127\$	164 282\$	220 236\$		
Contribution en matériel (valeur) de l'école à sa communauté	94 487\$	78 710\$	111 626\$		
Nombre d'heures de bénévolat effectuées par les élèves	1 974 heures	1 967 heures	6 082 heures		

Apprentissages expérientiels 9e à 12e année exploration du monde du travail : Données recueillies par l'équipe des personnes collaboratrices vie-carrière

Bilan des stages individuels en milieu de travail :					
	Résultat 2021-2022 – restrictions COVID	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
#stages effectués par des élèves de la 9e à la 12e année	470 stages sur 10 mois (restrictions COVID resserrées, fermetures, etc)	740 stages sur 10 mois	958 stages sur 10 mois	948 stages sur 10 mois	-10 stages
% d'élèves de la 9e à la 12e année ayant participé à au moins 1 stage	9 % (393 sur 4356 élèves)	12 % (528 élèves)	14 % (693 élèves)	16 % (782 élèves)	+2 %
# d'employeurs qui ont accueilli des élèves en stage	283 employeurs	376	484	488	+ 4 employeurs
Nombre des métiers/professions explorés par les élèves durant les stages	124 métier/professions	170	211	205	- 6 métier/professions

Bilan des visites en milieu de travail :					
	Résultat 2021-2022 – restrictions COVID	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
# de visites virtuelles ou sur place effectuées par des élèves de la 9e à la 12e année	165 visites	233 visites	219 visites	246 visites	+ 27 visites
% d'élèves de la 9e à la 12e année ayant participé à au moins une visite sur place	20 % (1606 sur 4356 élèves)	29 % (2453 élèves)	31 % (2751 élèves)	27 % (2494 élèves)	- 4 %
% d'élèves de la 9e à la 12e année ayant participé à au moins une visite virtuelle	3 % (247 sur 4356 élèves)	2 % (186 élèves)	2 % (137 élèves)	0 % (2 élèves)	- 2 %
# d'employeurs qui ont accueilli des élèves pour une visite virtuelle ou sur place	111 employeurs	149 employeurs	126 employeurs	133 employeurs	+ 7 employeurs

Bilan des activités d'explorations avec partenaires (activités organisées ou appuyées par les CVC avec des partenaires pour de petits ou grands groupes d'élèves et de façon personnalisée à l'individuel)					
	Résultat 2021-2022 – restrictions COVID	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
# total d'activités d'explorations avec partenaires	265 activités d'explorations avec partenaires	364 activités d'explorations avec partenaires	379 activités d'explorations avec partenaires	518 activités d'explorations avec partenaires	+ 139 activités

% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé à au moins une activité <u>avec partenaire</u>	66 % (2877 élèves)	89 % (3348 élèves)	78 % (3810 élèves)	74 % (3735 élèves)	- 4 %
# d'activités de Type « conférencier »	179 activités de type « conférencier »	244 activités de type « conférencier »	271 activités de type « conférencier »	335 activités de type « conférencier »	+ 64 Conférenciers
% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé à au moins une activité de type « conférencier »	65 % des élèves (2841 élèves)	69 % des élèves (3209 élèves)	75 % des élèves (3659 élèves)	72 % des élèves	- 3 %
# d'activités de type « bénévolat »	6 activités de type « bénévolat »	60 activités de type « bénévolat »	79 activités de type « bénévolat »	94 activités de type « bénévolat »	+ 15 activités de type « bénévolat »
% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé à au moins une activité de type « bénévolat »	2 % des élèves (84 élèves)	14 % des élèves (670 élèves)	12 % des élèves (601 élèves)	13 % des élèves	+ 1 %
# d'activités de type « entrevue avec un employeur »	62 activités de type « entrevue avec un employeur »	40 activités de type « entrevue avec un employeur »	23 activités de type « entrevue avec un employeur »	80 activités de type « entrevue avec un employeur »	+ 57 activités
% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé à au moins une activité de type « entrevue avec un employeur »	3 % (126 élèves)	1 % (56 élèves)	2 % (98 élèves)	3 % (98 élèves)	+1% activités
# d'activités de type « étudiant d'un jour »	18 d'activités de type « étudiant d'un jour »	20 d'activités de type « étudiant d'un jour »	6 d'activités de type « étudiant d'un jour »	9 d'activités de type « étudiant d'un jour »	+3% activités
% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé à au moins une activité de type « étudiant d'un jour »	1 % (39 élèves)	1 % (23 élèves)	0 % (22 élèves)	1 %	+1% activités

Bilan des activités d'explorations sans partenaires (activités organisées et livrées par les CVC sans partenaires pour de petits ou grands groupes d'élèves et de façon personnalisée à l'individuel):

	Résultat 2021-2022 – restrictions COVID	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
# total d'activités d'explorations <u>sans partenaires</u>	607 activités d'explorations sans partenaires	1176 activités d'explorations sans partenaires	1160 activités d'explorations sans partenaires	1073 activités d'explorations sans partenaires	-87 activités sans partenaires
% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé à au moins une <u>présentation/atelier offert par la CVC</u>	48 % (2084 élèves)	65 % (3001 élèves)	72 % (3404 élèves)	77 % (3904 élèves)	+ 5 %
% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé à au moins une <u>rencontre individuelle offerte par la CVC</u>	7 % (283 élèves)	11 % (527 élèves)	10 % (499 élèves)	12 % (597 élèves)	+ 2 %

Bilan des évènements majeurs vie-carrière (Organisés en collaboration avec les conseillers en orientation, agents de développement communautaire, enseignants, partenaires, etc. Ces évènements mobilisent plusieurs partenaires et élèves de l'école. Exemple : journée carrière, journée explorons notre communauté, invitons nos jeunes au travail, etc) :

	Résultat 2021-2022 – restrictions COVID	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
# d'évènements majeurs	13 évènements majeurs	42 évènements majeurs	55 évènements majeurs	44 évènements majeurs	-11 évènements majeurs
% d'élèves de la 9 ^e à la 12 ^e année ayant participé une <u>journée carrière</u>	66 % (2865 élèves)	94 % (3762 élèves)	95 % (4671 élèves)	88 % (4456 élèves)	-7 %

Bilan des expériences d'exploration en milieu de travail ou dans la communauté (Les données qui ressortent sont : stages, visites sur places, évènements majeurs dans la communauté, activités d'exploration avec partenaires dans la communauté) :					
	Résultat 2021-2022 – restrictions COVID	Résultat 2022-2023	Résultat 2023-2024	Résultat 2024-2025	Différence entre 23-24 et 24-25
% d'élèves 9-12 qui ont participé à au moins UNE expérience d'exploration en milieu de travail ou dans la communauté	59 % (2579 élèves)	83 % (3867 élèves)	85 % (4155 élèves)	79 % (4000 élèves)	- 6 %
% d'élèves 9-12 qui ont participé à au moins DEUX expériences d'exploration en milieu de travail ou dans la communauté	26 % (1127 élèves)	58 % (2677 élèves)	51 % (2500 élèves)	54 % (2725 élèves)	+3 %

Services complémentaires actuellement offerts par les écoles du DSFS :

- 15 écoles offrent des services pour la petite enfance 0 à 5 ans
- 18 écoles ont une garderie et/ou halte scolaire
- 9 écoles ont une bibliothèque scolaire ouverte à la communauté
- 6 écoles ont une bibliothèque scolaire et publique
- 11 écoles offrent une programmation d'été pour les enfants/jeunes
- 37 écoles donnent accès à des locaux/terrains pour des événements sportifs/récréatifs
- 35 écoles donnent accès à des locaux/terrains pour des événements communautaires
- 31 écoles donnent accès à des locaux/terrains pour des artistes et événements artistiques et culturels.
- 16 écoles offrent des activités d'apprentissage en milieu communautaire pour les enfants/jeunes.

Je déclare conformité.

3.11.5 La direction générale ne doit pas s'abstenir de favoriser un contexte d'ouverture et de partenariat avec les organisations, écoles, municipalités proches à chaque école même si ces dernières s'avèrent à être uniquement anglophones sans toutefois créer des situations qui favorisent l'assimilation

INTERPRÉTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

J'interprète « *partenariats* » comme étant une collaboration sur des projets communs.

J'interprète « *même si ces dernières s'avèrent à être uniquement anglophones* » comme étant des situations d'apprentissage ou un partenariat particulier ou unique qui est seulement disponible en anglais.

J'interprète « *sans toutefois créer des situations qui favorisent l'assimilation* » comme étant une situation qui amènerait l'élève à délaisser la langue française pour la langue anglaise.

La conformité sera démontrée lorsque 100 % des directions d'écoles des régions anglo-dominantes (Moncton, Miramichi, Saint-Jean et Fredericton) répondront à ces critères.

ÉVIDENCE

Notons entre autres les partenariats suivants :

Voici la liste des partenaires du district 2024-2025 :

- 3+ Corporation développement économique
- Académie de Normandie
- Agence de promotion économique du Canada Atlantique – APECA
- Agriculture en classe NB
- Aliments pour tous NB
- Apple
- Apprentis en action
- APTICA
- Avenir Nouveau-Brunswick
- Association multiculturelle de Fredericton
- CAFI et MAGMA
- CCNB
- Centraide
- CinéRelève
- Cisco – ressources d'apprentissage en TIC
- Club optimiste de Moncton Dieppe
- Codac NB – Lire et faire lire Acadie
- Commission des services régionaux du sud est
- Communautés et loisir NB
- Compética
- Comptables professionnels agréés du NB
- Courir pour lire
- District scolaire francophone du nord-est
- District scolaire francophone du nord-ouest
- Fédération culturelle canadienne française – Programme PassepART
- Fédération des jeunes francophones du NB - FJFNB
- Fédération de la jeunesse canadienne française – Programme Vice Versa
- Fédération nationale des conseils scolaires francophones - FNCSF
- FICFA
- Festival Frye
- Fondation CHUDUMONT
- Fondation des maladies du cœur du NB
- Girls Who Code
- Idée éducation entrepreneuriale IRCC Canada
- Labos Créatifs
- Littératie au primaire (Programme CLEF)
- MEDPE
- Mouvement acadien des communautés en santé du NB
- Municipalité de Beausoleil
- Patrimoine Canadien
- Place aux compétences
- Réseau environnemental du NB
- Réseau scolaire Cerf-Volant / RADARTS
- Résilience Kent
- Résilience Sud-Est
- Salon du livre de Dieppe
- Santé publique du NB
- Théâtre Capitol de Moncton
- Travail sécuritaire NB
- UNI Coopération financière
- Université de Moncton
- Ville de Dieppe

- Wildcats de Moncton

Lors d'un sondage administré aux directions d'école en juin 2025, où 100 % (14/14) écoles des régions anglo-dominantes ont participé, 50 % (7/14) écoles indiquent avoir établi un ou des partenariats avec des organisations anglophones afin d'offrir des services particuliers aux élèves. Parmi les types de partenariat, on retrouve :

- Three Mountain Relay - nous fait des dons pour nos élèves dans le besoin
- Lieu de rassemblement en cas d'urgence (Jones Lake Baptist Church) et dons que nous recevons pour familles en besoin (Mount Royal United Church)
- Stages, journées carrière, visite / présentation, spectacle
Institutions post-secondaires, différentes entreprises pour lieu de stage pour les élèves, journée invitons nos jeunes au travail
- Présentations vie-carrière
- "Partenaire financier : Le club Lion (qui a des membres francophones) est présidé par un anglophone. Un bénévole francophone a présenté un jeu qui contenait des cartes en anglais... on a réservé cette présentation aux élèves de la 5e année qui ont un cours" Stages, journées carrières

En ce qui a trait à l'assimilation, 100 % des répondants affirment que ces partenariats n'ont pas contribué à assimiler les élèves.

Je déclare conformité.

3.11.6 La direction générale ne doit pas s'abstenir de respecter les éléments de communication :

1. toute communication, orale et écrite, se fait en français;
2. toute réunion publique est convoquée et tenue en français;
3. toute communication interne adressée à l'élève et au personnel se fait uniquement en français;
4. même si toutes les communications entre les autorités scolaires et les parents se font d'emblée en français, la direction générale, dans des circonstances précises et selon son appréciation de celles-ci, peut informer le parent ou le tuteur en anglais.

J'interprète « *communication orale et écrite* » comme étant des communiqués, courriels, communications aux parents, rapports scolaires, rencontres parents-enseignant, etc.

J'interprète « *réunion publique* » comme étant une rencontre d'information ou de consultation où les parents sont invités.

J'interprète « *communication interne* » comme étant de l'information provenant de l'école ou du bureau du district au personnel ou à l'élève.

J'interprète dans « *des circonstances précises* » comme étant des situations exceptionnelles qui ont trait à l'apprentissage, à la sécurité ou au mieux-être de l'enfant ou de l'élève et de l'accueil des parents ou tuteurs.

J'interprète « *peut informer le parent ou le tuteur* » comme étant le fait :

- de communiquer en anglais à l'oral dans des circonstances précises tel que définies ci-haut ;
- de communiquer en anglais par courriel ou note, de façon brève et précise, lors de situations exceptionnelles pour préciser les détails d'une rencontre ou informer d'une situation compromettant la sécurité de l'élève.

La conformité sera démontrée lorsque :

- 100 % des écoles affirmeront que les communications orales de leur école se font uniquement en français (sauf pour des situations exceptionnelles qui ont trait à l'apprentissage, à la sécurité ou au mieux-être de l'enfant ou de l'élève et de l'accueil des parents ou tuteurs).
- 100 % des écoles affirmeront que les communications écrites de leur école se font uniquement en français.

ÉVIDENCE

- 100 % (38/38) des écoles affirment que les communications orales de leur école se font uniquement en français (sauf pour des situations exceptionnelles qui ont trait à l'apprentissage, à la sécurité ou au mieux-être de l'enfant ou de l'élève et de l'accueil des parents ou tuteurs).
- 100 % (38/38) des écoles affirment que les communications écrites de leur école se font uniquement en français.

35 écoles affirment avoir informé les parents de couples exogames du contenu de la fiche de renseignements bilingue « Bienvenue – Welcome ».

Je déclare conformité.

3.11 Dans sa gestion, la direction générale ne peut pas s'abstenir de tenir compte du caractère minoritaire de la population que sert le district.

Cette partie de la politique globale a été définie davantage, par le Conseil, dans les points 3.11.1 à 3.11.7.

Indicateurs	sept. 2020	sept. 2021	sept. 2022	sept. 2023	Sept. 2024	Sept. 2025
% de nos élèves qui ont quitté l'école de langue française pour fréquenter l'école de langue anglaise						
DSFS	0,94%	1,26%	1,48%	1,32%	0,81%	1,23%
Communauté de Saint-Louis	1,34%	3,23%	3,06%	1,84%	1,38%	2,63%
Communauté de Bouctouche	0,07%	0,49%	0,65%	0,70%	0,14%	0,55%
Communauté de Shédiac	0,26%	0,25%	0,89%	0,56%	0,48%	0,90%
Communauté de Dieppe	0,27%	0,57%	0,50%	0,46%	0,36%	0,33%
Communauté de Moncton	0,77%	1,33%	0,98%	1,19%	0,83%	1,08%
Communauté de Fredericton/Saint-Jean	2,84%	2,31%	3,56%	3,21%	1,19%	2,61%
% des sites Web des écoles du District scolaire francophone Sud qui est uniquement en français et respecte les normes du français standard (exception : travaux, de communications écrites par les élèves ou de blogues qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves)	Pandémie	Pandémie	100%	100%	100%	100%

% des écoles qui affirment que tout l'affichage est fait uniquement en français et dans un français standard (à l'exception : matériel publicitaire bilingue provenant de partenaires privilégiés communautaires, municipaux ou provinciaux ou de travaux d'élèves qui sont écrits majoritairement dans un français standard, selon les compétences attendues du niveau scolaire des élèves)	Pandémie	Pandémie	100%	100%	100%	100%
% des écoles qui ont au moins un endroit désigné (affichage physique ou électronique) pour l'affichage des accomplissements des élèves et du personnel.	Pandémie	Pandémie	86%	89%	97%	100%
% des écoles qui affirment afficher dans une autre langue que le français.	Pandémie	Pandémie	16%	9%	18%	15%
% des écoles qui ont un espace désigné pour l'affichage des accomplissements des élèves et du personnel (dans une autre langue) où le français est prédominant.	Pandémie	Pandémie	100%	100%	97%	87%
% des écoles de régions anglo-dominantes (Moncton, Miramichi, Saint-Jean et Fredericton) qui établissent un ou des partenariats avec des organisations anglophones afin d'offrir des services particuliers aux élèves.	Pandémie	Pandémie	77%	58%	35%	50%
% des écoles de régions anglo-dominantes (Moncton, Miramichi, Saint-Jean et Fredericton) qui affirment que les partenariats avec des organisations anglophones afin d'offrir des services particuliers aux élèves n'ont pas contribué à l'assimilation des élèves.	Pandémie	Pandémie	100%	100%	100%	100%
% des écoles qui affirment que toute communication orale se fait uniquement en français (sauf pour des situations exceptionnelles qui ont trait à l'apprentissage, à la sécurité ou au mieux-être de l'enfant ou de l'élève et de l'accueil des parents ou tuteurs)	Pandémie	Pandémie	100%	100%	100%	100%
% des écoles qui affirment que toute communication écrite se fait uniquement en français	Pandémie	Pandémie	100%	100%	100%	100%

Annexe A

***copier-coller des écoles sans édition*

Nom de l'activité ou de l'initiative	Mois1	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone	Accent particulier mis sur la valeur ajoutée de l'école francophone
FICFA	Novembre	Oui	Oui
Visite de garderies agréées de la région de Memramcook	Mars	Oui	Oui
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	Septembre	Non	Oui
Pique-nique avec Raphaël Butler (remis de juin)	Septembre	Oui	Oui
Découverte de l'école - prématernelle	Février	Oui	Oui
Soirée portes ouvertes	Septembre	Oui	Oui
Bacc. International	Sept-juin	Oui	Oui
Cérémonie Jour du Souvenir (avec cadets)	Novembre	Oui	Oui
Sébastien Doiron	Mars	Oui	Oui
Spectacle «Les voisines»	Octobre		Oui
Programme du BI	Mars	Oui	Oui

Présentation avec Mathieu Gingras	novembre	Oui	Oui
Spectacle "Les Voisines"	Octobre	Oui	Oui
Semaine de la diversité et du respect	novembre	Oui	Oui
Salon de recrutement communautaire pour familles et bénévoles	novembre		Oui
acceuil des pré matrenelle	mai	Oui	Oui
Fête de la rentrée	septembre	Oui	Oui
Soirée de recrutement à UNB/STU	Mars	Oui	Oui
Cours de construction identitaire offert aux élèves de la maternelle à la 8e année (1 fois par semaine). Diverses activités découlent de ce cours au courant de l'année.	septembre à juin	Oui	Oui
Plan de transition avec le primaire	Octobre à mai	Oui	Oui
Bienvenue à la maternelle	Mai	Oui	Oui
Francojeune après-classe			Oui
Affichage des postes du nos médias sociaux	Décembre, mai/juin	Oui	Oui
Salon du livre	octobre	Oui	Oui
Journées expérientielles dans la communauté et avec la communauté dans l'école	Septembre 2024 à Février 2025	Oui	Oui
Radio scolaire	Octobre-juin	Oui	Oui
Spectacle de la Famille LeBlanc	octobre	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative2		Mois2	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Marché de Noël	Décembre	Oui	Oui
Appel aux garderies de la région de Sackville pour rappeler l'option de l'école francophone pour cette région	Octobre	Oui	Oui
Semaine du mieux-être	octobre	Oui	Oui
Chanson du moi - initiative de l'enseignante de musique	octobre à juin	Non	Oui
Découverte de la maternelle - prématernelle	mai	Oui	Oui
Bienvenue à la maternelle	avril	Oui	Oui
SPFF	mars	Oui	Oui
gala des mérites	juin	Oui	Oui
Journée expérientielle du mieux-être	novembre	Oui	Oui
Christian Kit Goguen	mars	Oui	Oui
Cérémonie Jour du Souvenir	Novembre	Oui	Oui
Programme PAC et Rotary international	Septembre	Oui	Oui
Salon du livre	Octobre	Oui	Oui
FICFA	octobre	Non	Oui
plusieur dans l'année	toute 'année	Oui	Oui
Soirée Peinturons en famille	début novembre	Oui	Oui
Soirée de recrutement à UdeM	Décembre	Oui	Oui
Semaine de la fierté française	mars	Oui	Oui
Rencontre avec famille qui veulent changer à une école anglophone	Tout au long de l'année	Oui	Oui

Semaine provinciale de la fierté français	Mars	Oui	
FICFA	octobre	Oui	Oui
Mobilisation des connaissances - présentation de la nouvelle mission et vision scolaire	Mai 2025	Oui	Oui
Auteurs à l'école "Salon du livre"	octobre et avril	Oui	Oui
FICFA	novembre	Non	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative3		Mois3	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Spectacle de Noël	Décembre	Oui	Oui
Heures du conte à la bibliothèque de Sackville	Janvier à juin (bi-mensuel)		
Semaine nationale de l'immigration francophone	novembre		
Visite d'auteurs -Salon du livre et Festival Frye	octobre et avril		
Fête pédagogique	juin	Non	Oui
Rencontre des parents issus de l'immigration	sept-juin		
Spectacle communautaire de Noël	décembre	Oui	Oui
Visite Pays de la Sagouine/Akadi Lumina (6e-12e)	mai	Oui	Oui
Spectacle Samajam	Novembre		Oui
FICFA	Novembre		
La Francodrole	octobre	Oui	Oui
Corridor de lecture	octobre	Oui	Oui
Radio étudiante	septembre à juin		
Camp pour les élèves nouveaux arrivants	Mars	Oui	
Danse scolaire	novembre	Oui	Oui
Semaine Bourgaune	Automne 2024 et Printemps 2025		
Spectacles culturels "Programmation du DSFS"	Septembre à mai	Oui	Oui
Expo-Math	novembre	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative4		Mois4	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Semaine du patrimoine	mars	Oui	Oui
Page Facebook - Petite enfance	En ligne avec publication régulière		
Jour du Souvenir	novembre		
Pique-nique de fin d'année avec Moyenne Rig	juin		
Spectacle d'art / musique	décembre	Oui	Oui
Nombreuses équipes sportives	toute l'année		
Journée expérientielle vie-carrière	mars	Oui	Oui
Visite Village Historique Acadien (histoire de l'Acadie)	juin	Oui	Oui
Semaine d'activités du temps des fêtes	Décembre	Oui	Oui
Spectacle "Le FloFranco"	Décembre		
Salon du Livre	octobre	Oui	Oui
Visites d'auteurs	novembre	Oui	Oui
Projet mystère à Bouctouche des élèves de la 7e année(clips historiques, projet communautaire)	octobre à juin		
Semaine de la diversité et du respect	Novembre	Oui	

Activités rassembleuses à chaque mois	septembre-juin	Oui	Oui
FICFA	octobre	Oui	Oui
Spectacle de Noël - Pays de la sagouine	décembre	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative5	Mois5	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2	Accent particulier mis sur la valeur ajoutée de l'école francophone2
SPFF	mars	Oui	Oui
Placement préférentiel d'affiche publicitaire	Divers locations stratégiques dans la communauté		
Journée de l'enfant	novembre		
Animation de Féeli Tout pour promouvoir la lecture	mai		
Spectacle d'art / musique	juin	Oui	Oui
Marché de Noël	décembre		
Publicités diverses sur babillard électronique rue Regent	toute l'année		
Dansethon	novembre	Oui	Oui
Visites de divers auteurs francophones et acadiens	tout au long de l'année	Oui	Oui
Le temps des fêtes en famille avec la ville de Shédiac	Décembre	Oui	Oui
Programme "Mordus de la lecture"	Janvier		
SPFF	mars	Oui	Oui
Défis différents spectacle au courant de l'année	septembre à juin		
La semaine d'immigration francophone	Novembre	Oui	
Carnaval de l'Arbre de l'Espoir	Novembre	Oui	Oui
Spectacle culturel et de talent	Mai	Oui	Oui
Hommage à Mme Antonine Maillet	février	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative6	Mois6	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2	Accent particulier mis sur la valeur ajoutée de l'école francophone2
Spectacles Génie Arts, pièce de théâtre	Avril	Oui	Oui
Activités de Noël(spectacle, dîner, banque alimentaire)	décembre		
Présentation Club de lecture d'été	juin		
Projet du patrimoine canadien - 3e année	février à mars	Oui	Oui
Réseautage lors des activités sociales / communautaires dans le but de recruter et réseauter / faire rayonner	toute l'année		
Bingo comité parents	avril	Non	Oui
Concours d'épellation	mars	Oui	Oui
Expo-science	Janvier		Oui
Spectacles "Raphaël Butler" et "La famille LeBlanc"	Mars		
Spectacle Sam & AJAM	avril	Oui	Non
Ça vaut détour (jeux avec la communauté sur le thème du Nouveau-Brunswick)	mars		
Bienvenue à la maternelle	Mai		Oui
Spectacle Moyenne-Rig	Février	Oui	Oui
Moyenne Rig	mai	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative7	Mois7	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2	Accent particulier mis sur la valeur ajoutée de l'école francophone2

Festival de musique du Grand Moncton	Avril	Oui	
Diversité culturelle: Les Philippines/ Mois de l'histoire des noirs	février		
Présence importante sur les réseaux sociaux	toute l'année		
Ficfa	octobre	Oui	
Raphaël Butler	mars	Oui	
Annonce des petits-déjeuner	Février	Oui	
SPFF (Semaine remplie d'activités) + Les grands duels de la LIO	Mars		
Spectacle Josécolo	avril	Non	
Diverses sorties culturelles (ex: Radio-Canada)	février		
Pays du mois	Oct. à avril	Oui	
Spectacle Samajam	Avril	Oui	
Nom de l'activité ou de l'initiative8		Mois8	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Pique-nique familial	Juin	Oui	Oui
Matin multiculturel	mai		
Journée vérité et réconciliation	septembre		
Festival Frye	mai	Oui	Oui
Aboiteaux	février	Oui	Oui
Spectacle Joséléco	Mars	Oui	Oui
Soirée "Le Sommet des arts"	Mars		
Buffet des nations	Mai	Oui	
Pièce de théâtre de l'école	Mai	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative9		Mois9	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Journée expérientielle arts et célébration pédagogique	mai	Oui	Oui
Les Rats d'Swompe	novembre	Oui	Oui
Sortie des 8e à la cabane à sucre	avril	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative10		Mois10	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Compétition robotique provinciale (Congrès IDÉE	mai	Non	Oui
La guerre des niveaux	juin	Oui	Oui
Soirée de reconnaissance de la ville de Shediac	Avril	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative11		Mois11	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Journée expérientielle carnaval	juin	Non	Oui
La soirée littéraire/ La soirée multiculturelle	avril	Oui	Oui
Féeli Tout	Mai	Oui	Oui
Nom de l'activité ou de l'initiative12		Mois12	Accent particulier mis sur l'identité acadienne et francophone2
Journée expérientielle sportive	juin	Non	Oui
Foire pédagogique et Pique-nique familial	Juin	Oui	Oui

Annexe B

Activités communautaires, mieux-être, culturelles et vie-carrière d'envergures organisées par les écoles : 2024-2025

- 1 016 activités au total (certaines activités touchant plus d'un volet)
 - 420 ayant un volet communautaire
 - 462 ayant un volet mieux-être
 - 348 ayant un volet culturel
 - 265 ayant un volet vie-carrière

Annexe C – Activités culturelles coordonnées par le DSFS 2024-2025

Voici une liste de partenaires culturels du district pour 2024-2025 :

- AAAPNB
- Académie de théâtre du Capitol
- ICI Radio-Canada Acadie
- Places aux compétences (PAC)
- Festival Frye
- Salon du livre de Dieppe
- FICFA
- Club Optimiste de Moncton-Dieppe
- Sistema
- Centre des arts et de la culture de Dieppe
- 3 centres communautaires
- Radio communautaire CJSE/Plus 90.7
- RADARTS
- Service à la vie étudiante et socioculturelle du Campus de Moncton

Tournée des spectacles Cerf-volant				
	2021-2022 (COVID)	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Tournées	6 (en virtuel)	8	10	12
Représentations	X	120	132	126
Ateliers	0	4	2	0
Nombre d'écoles participantes	37	37	38	38

FICFA				
	2021-2022 (COVID)	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'élèves qui ont participé	11 214 (en virtuel)	13 902	12 071	14 520
Nombre d'écoles participantes	31	34	35	35

Salon du livre de Dieppe				
	2021-2022 (COVID)	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Visite au Salon du livre	X	1216 élèves (9 écoles)	1441 élève (11 écoles)	10 écoles

Nombre d'animations	10 capsules préenregistrées par des auteur.rices (consultées 50 fois) 7 animations en présentiel 78 animations en virtuel (connexions directes)	120	113	67
Auteur.rices en tournée	18	19	16	21 + deux compagnies avec des animations de théâtre
Nombre d'élèves qui ont assisté à une visite d'auteur.rices	5 900	4170	2559	Environ 1500
Nombre d'écoles participantes	32	35	36	29

Festival Frye				
	2021-2022 (COVID)	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'animations	47	40	21	28
Auteur.rices en tournée	10	10	7	9
Nombre d'élèves qui ont assisté à une visite d'auteur.rices	1 767	1 563	1216	1102
Nombre d'écoles participantes	22	17	11	19
Livres envoyés dans les écoles dans le cadre des visites d'auteur.rices	X	68	N'a pas eu lieu cette année (question d'\$\$\$)	N'existe plus
Soumissions de projets Roman-Photo (6 à 8)	X	24	N'a pas eu lieu cette année (question d'\$\$\$)	N'existe plus
Soumissions au concours littéraire (9 à 12)	X	10	N'a pas eu lieu cette année (question d'\$\$\$)	N'existe plus
Livres envoyés dans les écoles dans le cadre des visites d'auteur.rices	X	54	21	28

Génie Arts / Une école, un artiste			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
# projets Génie Art	12 projets	12 projets	N'existe plus
# projets Une école, un artiste	4 projets	3 projets (1 projet a été annulé)	N'existe plus
Nombre d'écoles participantes	13 écoles	13 écoles	12 écoles
Projets Créarts	X	X	15 écoles



Rapport de vérification : Politique 3.11

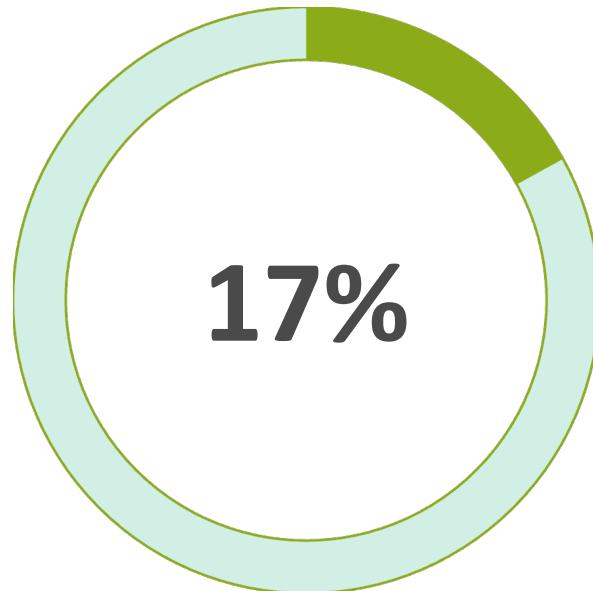
Gestion du district scolaire dans un milieu minoritaire

Présenté au Conseil d'éducation du DSFS - 10 décembre
2025

Mme Monique Boudreau, Directrice générale

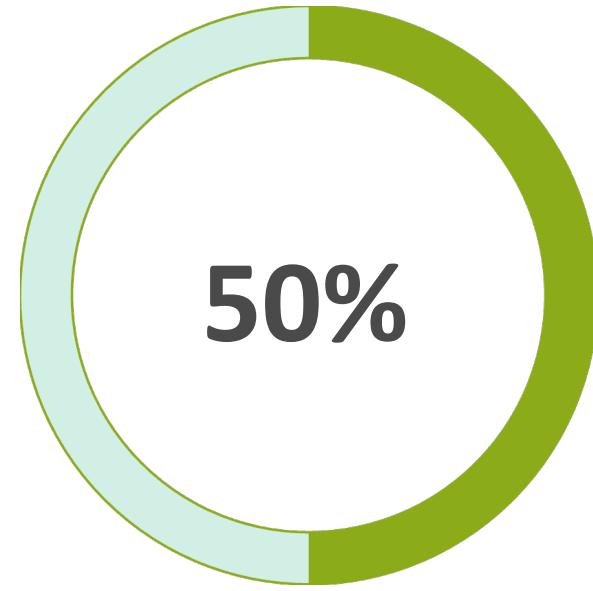
Services à la Petite Enfance

Le programme Francobulles a accueilli une centaine d'enfants dans quatre régions du DSFS en 2024 -2025.



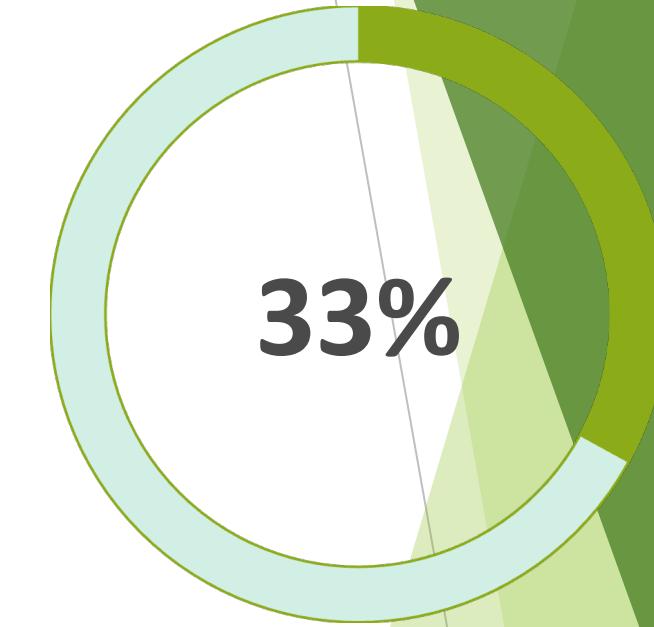
Familles allophones

Enfants issus de familles dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais



Familles exogames

Enfants de couple français/anglais bénéficiant du soutien identitaire



Familles endogames

Enfants de familles francophones renforçant leur identité culturelle



Promotion et Rayonnement

Présence communautaire

Plus de 650 trousse distribuées lors d'événements comme le Salon du livre de Dieppe et Baby Palooza.

Chaque trousse comprend un dépliant et un code QR vers le site web du DSFS.

Réseaux sociaux

La page Facebook des Services à la petite enfance compte maintenant 2 300 abonnés .

Plus de 211 parents reçoivent l'infolettre mensuelle.



Initiative Mamie Simone



6e année consécutive

Une tradition bien établie qui favorise la littératie dès le plus jeune âge



50 enfants

Âgés de 0 à 5 ans ont reçu une série de cinq livres adaptés



Accueil scolaire

Les familles récupèrent les livres à l'école de rattachement



Inscriptions et Effectifs

1290

Inscriptions maternelle

Au 1er septembre 2025

17948

Effectif total

Élèves de la maternelle à la
12e année

221

Transferts

Élèves ayant quitté pour
l'école anglaise (1,23%)



Vie Culturelle et Identitaire



100% des écoles

Ont offert au moins 3 activités culturelles à tous les élèves durant l'année



Affichage français

100% des écoles respectent les normes d'affichage en français standard



Reconnaissance

Tous les accomplissements des élèves et du personnel sont célébrés



Formation des Passeurs Culturels

01

Congrès de l'ACELF

2 enseignants et 2 membres de l'équipe de développement communautaire ont participé à Laval

02

Formation FNCSF

4 directions d'écoles et 3 membres de l'équipe pédagogique formés sur le rôle de passeur culturel

03

Formation en école

3 écoles ont reçu de la formation pour l'ensemble de leur personnel

04

Cours dédié

Une école a créé un cours de construction identitaire de la maternelle à la 8e année



73% du personnel enseignant se sent compétent comme passeur culturel.



Partenariats Communautaires

Bénévoles

1 889 partenaires
bénévoles en 2024 -2025

Moyenne de 50
bénévoles par école (+5
vs 2023 -24)

Partenaires financiers

2 710 partenaires
financiers

Moyenne de 71
partenaires par école (+11
vs 2023 -24)

Contributions totales totales

3,1 M\$ en contributions

46% en temps/matériel,
54% en argent



Apprentissages Expérientiels



948 stages

16% des élèves de 9e-12e ont participé à au moins un stage en milieu de travail



246 visites

27% des élèves ont visité des milieux de travail



518 activités

74% des élèves ont participé à des activités d'exploration avec partenaires

Au total, **79% des élèves de 9e-12e** ont participé à au moins une expérience d'exploration en milieu de travail ou dans la communauté.



Rayonnement Culturel

FICFA

14 520 élèves participants dans 35 écoles

Tournées Cerf-volant

12 tournées, 126 représentations dans 38 écoles

Salon du livre

10 écoles en visite, 29 écoles avec animations d'auteurs

Festival Frye

1 102 élèves, 28 animations, 19 écoles participantes

Plus de 1 016 activités communautaires, culturelles, mieux -être et vie-carrière organisées par les écoles en 2024 -2025.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

7.2 Révision de la politique 3.11 - *Gestion du district dans un milieu minoritaire*

Mise en contexte

Est-ce que la Politique 3.11 vous convient toujours? A-t-elle besoin d'être modifiée?

Documentation

Politique 3.11

Gestion du district scolaire dans un milieu minoritaire

CONSEIL D'ÉDUCATION

Politique 3.11

Dans sa gestion, la direction générale ne peut pas s'abstenir de tenir compte du caractère minoritaire de la population que sert le district.

Par conséquent, la direction générale ne doit pas s'abstenir :

- 3.11.1 de recruter et d'intégrer les enfants des parents ayants droit dès la petite enfance ;
 - 3.11.1.1 Le recrutement pourra se faire dans d'autres langues que le français dans les milieux où le nombre d'ayants droit le justifie à condition que l'identité acadienne et francophone soit véhiculée dans le message.
- 3.11.2 d'accorder de l'importance aux activités culturelles et à l'affichage en français, sans négliger l'affichage des accomplissements des élèves ou du personnel, peu importe la langue dans laquelle l'affichage est rédigé;
- 3.11.3 d'accorder une priorité à la pédagogie en milieu minoritaire¹;
- 3.11.4 de valoriser la langue française et la culture acadienne et francophone comme outils d'épanouissement personnel et collectif sur les plans local, provincial, national et international ;
- 3.11.5 de voir à l'intégration des actions scolaires, parentales, communautaires et bénévoles, sans négliger de mettre l'école au service et au cœur de cette communauté en favorisant la création de partenariats afin de contribuer au rayonnement de l'école ;
- 3.11.6 de favoriser un contexte d'ouverture et de partenariat avec les organisations, écoles, municipalités proches à chaque école même si ces dernières s'avèrent à être uniquement anglophones sans toutefois créer des situations qui favorisent l'assimilation ;
- 3.11.7 de respecter les éléments de communication :
 - 1. toute communication, orale et écrite, se fait en français;
 - 2. toute réunion publique est convoquée et tenue en français;

¹ Définition de pédagogie en milieu minoritaire : une pédagogie en milieu minoritaire veut développer une appartenance communautaire et construire un rapport positif à la langue.

3. toute communication interne adressée à l'élève et au personnel se fait uniquement en français;
4. même si toutes les communications entre les autorités scolaires et les parents se font d'emblée en français, la direction générale, dans des circonstances précises et selon son appréciation de celles-ci, peut informer le parent ou le tuteur en anglais;
5. encourager la communication en français entre les élèves.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

8. Points d'information de la direction générale

8.1 Rapport financier – DSFS

Mise en contexte

Un rapport financier sera présenté aux membres du Conseil à chaque réunion.

Documentation

Rapport financier



COMPTES	DESCRIPTIONS	Dépenses réelles 2025-2026	Budget du District 2025-2026	Écart budgétaire 2025-2026
ENSEIGNEMENT				
Régulier				
2069- 03-3431-P71100	Traitemet ordinaire	125 007 006	125 007 343	337
2069- 03-3467-P71100	Enseignants suppléants	4 038 464	4 039 418	954
2069- 03-4904-P71100	Déplacements et frais de réunions	25 000	25 000	0
2069- 03-5181-P71100	Manuels scolaires (PE60, PE61, PEF9)	161 200	161 200	0
2069- 03-5189-P71100	Budget des écoles (inclus métiers et littératie)	2 979 418	2 979 418	0
2069- 03-5739-P71100	Autres matériels et équipement	20 000	20 000	0
2069- 03-6479-P71100	Achat Équipement etc (PEV5)	525 000	525 000	0
Total régulier		132 756 088	132 757 379	1 291
Spécialistes de la vue et de l'ouïe				
2069- 03-3431-P71400	Salaires, déplacements et matériels - Ouïe	1 037 487	1 037 487	0
2069- 03-3431-P71500	Salaires, déplacements et matériels - Vue	909 765	970 880	61 115
TOTAL VUE ET OUÏE		1 947 252	2 008 367	61 115
TOTAL ENSEIGNEMENT		134 703 340	134 765 746	62 406
SOUTIEN PÉDAGOGIQUE				
Soutien administratif scolaire				
2069- 03-3431-P72100	Traitemet ordinaire - Adj. Admin.	2 663 856	2 664 464	608
2069- 03-3466-P72100	Traitemet suppléances - Adj. Admin.	136 366	137 116	750
2069- 03-4869-P72100	Téléphones et communications(écoles,entretiens)	390 000	390 000	0
2069- 03-5739-P72100	Papeterie, fournitures de bureau	0	0	0
2069- 03-4904-P72100	Déplacemements	7 000	7 000	0
Total: soutien administratif scolaire		3 197 222	3 198 580	1 358
Services de soutien pédagogique				
2069- 03-3431-P72201	Traitemet ordinaire - Soutien professionnel	6 750 225	6 750 928	703



COMPTES	DESCRIPTIONS	Dépenses réelles 2025-2026	Budget du District 2025-2026	Écart budgétaire 2025-2026
2069- 03-4801-P72201	Autres services professionnel	200 000	200 000	0
2069- 03-4904-P72201	Déplacement - soutien prof	160 000	160 000	0
2069- 03-5189-P72201	Matériel - soutien prof	52 145	52 145	0
2069- 03-3431-P72202	Traitements ordinaire - Bibliothécaires	1 276 451	1 276 885	434
2069- 03-3466-P72202	Remplacements - Bibliothécaires	28 072	28 220	148
2069- 03-4904-P72202	Déplacements - Bibliothécaires	2 000	2 000	0
2069- 03-3431-P72203	Traitements ordinaire: congés d'études	504 400	504 400	0
2069- 03-3467-P72204	Perfectionnement et amélioration	1 242 393	1 242 393	0
2069- 03-5189-P73903	Perfectionnement - communauté d'école	56 414	56 414	0
2069- 03-3467-P78110	Rencontre de communauté d'école	40 000	40 000	0
2069- 03-3467-P72205	Enseignants suppléants: réunions	0	0	0
2069- 03-3449-P72209	Traitements: fonds conditions d'emploi	141 600	141 600	0
Total: services de soutien pédagogique		10 453 701	10 454 985	1 284
<u>Services de soutien aux élèves</u>				
2069- 03-3431-P72301	Traitements ordinaire: adaptation scolaire	26 691 109	24 517 799	(2 173 310)
2069- 03-3466-P72301	Remplacement: adaptation scolaire	1 345 692	1 293 197	(52 495)
2069- 03-4801-P72301	Cas Complex - District (PEK8)	45 000	45 000	0
2069- 03-4801-P72301	Cas Complex - Ministère (PE19 & PEL8)	0	0	0
2069- 03-3431-P73301	Tutorat / Éducaide	175 000	175 000	0
2069- 03-5189-P72301	Frais déplacements et matériel - Adaptation scolaire	0	0	0
2069- 03-5189-P73110	Budget - Soutien DSSA	0	0	0
2069- 03-3431-P72402	Traitements ordinaire: Informatique	1 290 972	1 290 393	(579)
2069- 03-4509-P72402	Informatique - Autres	407 000	407 000	0
Total: services de soutien aux élèves		29 954 773	27 728 389	(2 226 384)
TOTAL SOUTIEN PÉDAGOGIQUE				
		43 605 696	41 381 954	(2 223 742)



COMPTES	DESCRIPTIONS	Dépenses réelles 2025-2026	Budget du District 2025-2026	Écart budgétaire 2025-2026
PROGRAMMES ÉDUCATIFS SUPPLÉMENTAIRES				
<u>Soutien à l'apprentissage</u>				
2069- 03-4509-P73114	Nutrition	0	0	0
2069- 03-5189-P73117	Camps d'été / Subvention cours d'été	0	0	0
2069- 03-5241-P73163	Subvention Mieux-être	0	0	0
2069- 03-3449-P73902	Intervenants	1 005 070	1 005 195	125
Total: excellence en éducation		1 005 070	1 005 195	125
TOTAL PROGRAMMES ÉDUCATIFS SUPPLÉMENTAIRES		1 005 070	1 005 195	125
TOTAL ENSEIGNEMENT		179 314 106	177 152 895	(2 161 211)
BÂTIMENTS				
<u>Fonctionnement et entretien des bâtiments</u>				
2069- 03-3431-P74100	Traitements ordinaires	9 641 981	9 642 551	570
2069- 03-3466-P74100	Remplacement et temps supplémentaire	479 197	478 321	(877)
2069- 03-4251-P74100	Chauffage	745 241	860 000	114 759
2069- 03-4252-P74100	Électricité	4 262 438	4 366 200	103 762
2069- 03-4253-P74100	Eaux et égouts	506 122	440 000	(66 122)
2069- 03-4513-P74100	Détritus	273 500	273 500	0
2069- 03-4711-P74100	Déneigement	934 420	934 420	0
2069- 03-4721-P74100	Location d'installations	3 657 925	3 657 941	16
2069- 03-4731-P74100	Frais de véhicules	335 300	335 300	0
2069- 03-4769-P74100	Autres services de réparation	3 426 480	3 426 480	0
2069- 03-4904-P74100	Déplacements, téléphones et autres	40 000	40 000	0
2069- 03-5413-P74100	Matériel de conciergerie des écoles	400 000	400 000	0
TOTAL BÂTIMENTS		24 702 603	24 854 712	152 109



COMPTES	DESCRIPTIONS	Dépenses réelles 2025-2026	Budget du District 2025-2026	Écart budgétaire 2025-2026
TRANSPORT SCOLAIRE				
<u>Transport scolaire</u>				
2069- 03-3431-P75100	Traitemet ordinaire	6 936 393	6 934 025	(2 368)
2069- 03-3466-P75100	Remplacement et temps supplémentaire	405 532	406 549	1 017
2069- 03-3705-P75100	Indemnité de chauffe-moteur	10 000	10 000	0
2069- 03-3706-P75100	Examen médical	10 000	10 000	0
2069- 03-4554-P75100	Transport sous contrat	1 041 700	1 041 700	0
2069- 03-4731-P75100	Opération et entretien	5 003 209	5 003 209	0
2069- 03-4869-P75100	Déplacements, téléphones et autres	203 200	203 200	0
Total: transport scolaire		13 610 034	13 608 683	(1 351)
<u>Périscolaire</u>				
2069- 03-4904-P75200	Déplacement dans la province	0	0	0
Total: périscolaire		0	0	0
<u>Parascolaire</u>				
2069- 03-3431-P75300	Traitemet ordinaire	0	0	0
Total: parascolaire		0	0	0
TOTAL TRANSPORT SCOLAIRE				
		13 610 034	13 608 683	(1 351)
ACTIVITÉS DE BUREAU DE DISTRICT				
<u>CÉD / Comités parentaux d'appuis aux écoles</u>				
2069- 03-4904-P76100	Déplacement dans la province	345 572	345 572	0
Total: CÉD / Comités parentaux d'appuis aux écoles		345 572	345 572	0
<u>Administration - district</u>				
2069- 03-3431-P76200	Traitemet ordinaire	7 091 158	6 890 908	(200 250)



COMPTES	DESCRIPTIONS	Dépenses réelles 2025-2026	Budget du District 2025-2026	Écart budgétaire 2025-2026
2069- 03-4039-P76200	Publicité	0	0	0
2069- 03-4801-P76200	Autres Services	0	0	0
2069- 03-4611-P76200	Affranchissement, messageries, fret	22 000	22 000	0
2069- 03-4702-P76200	Photocopieurs et imprimantes	50 800	50 800	0
2069- 03-4869-P76200	Téléphones et communications	76 200	76 200	0
2069- 03-4902-P76200	Déplacement dans la province	475 238	475 238	0
2069- 03-5739-P76200	Papeterie, fournitures de bureau	182 880	182 880	0
2069- 03-8375-P76200	Carte d'achat Banque de Montréal	0	0	0
Total: administration - district		7 898 276	7 698 026	(200 250)
Fonctionnement et entretien bureau de district				
2069- 03-4511-P76400	Nettoyage	0	0	0
2069- 03-4721-P76400	Location d'installations	325 307	298 785	(26 522)
Total: fonctionnement et entretien du bureau du district		325 307	298 785	(26 522)
Perfectionnement professionnel - non-enseignants				
2069- 03-3467-P76500	Perfectionnement (non-enseignants)	153 600	153 600	0
Total: perfectionnement professionnel- non-enseignants		153 600	153 600	0
TOTAL: ACTIVITÉS DE BUREAU DE DISTRICT		8 722 756	8 495 983	(226 773)
INDEMNITÉS DU PERSONNEL				
Indemnités du personnel				
2069- 03-3429-P77100	Indemnités de retraite aux retraités	0	0	0
2069- 03-3438-P77100	Indemnités de retraite	0	0	0
2069- 03-3466-P77100	Accidents au travail	0	0	0
2069- 03-3441-P77100	Indemnités de congé de vacances	3 027 510	2 933 259	(94 251)
2069- 03-3463-P77100	Congés payés - employés occasionnels	160 000	160 000	0
2069- 03-3601-P77100	Assurance-vie collective	105 000	105 000	0
2069- 03-3602-P77100	Régime de pension du Canada	10 295 765	10 189 861	(105 904)



Rapport financier
pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

COMPTES	DESCRIPTIONS	Dépenses réelles 2025-2026	Budget du District 2025-2026	Écart budgétaire 2025-2026
2069- 03-3603-P77100	Assurance-maladie et de soins	2 361 300	2 361 300	0
2069- 03-3604-P77100	Assurance-emploi	3 417 041	3 380 553	(36 488)
2069- 03-3709-P77100	Indemnités de nettoyage à sec et vest.	164 000	164 000	0
2069- 03-3711-P77100	Cotisations à CAT	951 512	951 512	0
2069- 03-4792-P77100	Autres services Santé/Mieux-être	225 725	225 725	0
TOTAL: INDEMNITÉS DU PERSONNEL		20 707 853	20 471 210	(236 643)
PROJETS SPÉCIAUX				
2069- 03-3451-P78100	Projet Aide à la Maternelle	0	0	0
2069- 03-3451-P78105	Prêts de service	864 645	864 645	0
2069- 03-5189-P78112	Projet - AECC	198 613	198 613	0
2069- 03-4801-P78120	Génie Arts	0	0	0
2069- 03-5189-P78121	Initiatives en milieu minoritaire	1 547 174	1 547 174	0
2069- 03-5189-P78123	Visite à la législation	8 960	8 960	0
2069- 03-4801-P78194	P.L.O.E.	8 869 783	8 869 783	0
2069- 03-5189-P78198	Projets d'innovation	0	0	0
2069- 03-4801-P78199	Actualisation linguistique	6 291 984	6 291 984	0
2069- 03-5189-P78106	Surplus	0	0	0
2069- 03-5241-P78200	Programme des petits déjeuners	0	0	0
	Portion de la TVH non remboursable	0	0	0
	Transfert de fin d'année			
TOTAL: PROJETS SPÉCIAUX		17 781 159	17 781 159	0
TOTAL		264 838 511	262 364 643	(2 473 868)

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

8.2 Rapport financier – CED

Mise en contexte

Un rapport financier sera présenté aux membres du Conseil à chaque réunion.

Documentation

Rapport financier



**District scolaire
francophone Sud**

Apprendre. Grandir. Devenir.

RAPPORT FINANCIER DU CED

pour la période se terminant le 31 mars 2026

		Dépenses au 9 janvier 2026	Prévisions	Total	Budget	Écart	Notes
Traitements ordinaires et bénéfices		74 297,58 \$	25 000 \$	99 298 \$	75 155 \$	(24 143) \$	inclus frais de représentation de 39 155\$
Dépenses de réunions d'affaires		3 372,34 \$	5 628 \$	9 000 \$	9 000 \$	- \$	
Fédération Nationale des Conseils scolaires francophones	(FNCSF)	24 406,60 \$	2 510 \$	26 917 \$	26 917 \$	- \$	Cotisation annuelle et congrès
Services de consultation		3 350,03 \$	61 650 \$	65 000 \$	65 000 \$	- \$	
Formation CPAE	(PED2)		4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	- \$	
Célébration	(PEV4)		7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	- \$	
Frais de représentation			- \$	- \$	- \$	- \$	39 155\$ inclus dans le budget des traitements
Frais de déplacements & inscriptions à congrès, internet		48 510,49 \$	12 000 \$	60 510 \$	48 000 \$	(12 510) \$	
Abonnements et Revues			1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	- \$	
Fournitures et matériel		5 861,70 \$	(1 862) \$	4 000 \$	4 000 \$	- \$	
Initiatives du PLOE			50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	- \$	
Autres		1 426 \$	74 \$	1 500 \$	1 500 \$	- \$	Emond Harnden (frais légaux)
Montant reçu du ministère			708 \$	708 \$	54 000 \$	53 292 \$	en contrepartie du salaire de Chantal Ouellette
Total		161 933 \$	167 000 \$	328 933 \$	345 572 \$	16 639 \$	

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

9. Points d'information de la présidence

9.1 Conseil de la jeunesse

Mise en contexte

L'élève conseillère et membre du Conseil de la jeunesse, Fannie Fournier, fera une mise à jour des activités et ce, de façon régulière, lors des réunions du Conseil.

Documentation

Aucune

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

9.2 Devis pédagogique LJR – Rénovation mi-vie et aménagement des bureaux du district scolaire

Mise en contexte

L'an dernier, le gouvernement a annoncé la reprise du projet de mi-vie de l'école Louis-J.-Robichaud. Comme plusieurs années s'étaient écoulées depuis l'interruption des travaux, il a été nécessaire de revoir les devis pédagogiques afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels de l'école.

Vous trouverez ci-joint la version la plus récente des devis pédagogiques, soumise pour approbation au CED.

Documentation

Devis pédagogique LJR

DEVIS PÉDAGOGIQUE

**Polyvalente Louis-J.-Robichaud 9-12
Rénovation mi-vie et aménagement des
bureaux du district scolaire**

District scolaire francophone Sud

Novembre 2025

**Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Direction des installations éducatives et du transport scolaire**

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION

01.1.1	OBJECTIF	1-1
01.1.2	INSCRIPTIONS	1-3
01.1.3	ÉTENDUE DES PROJETS DÉJÀ ACCOMPLIS (2017-2019).....	1-4
01.1.4	ÉTENDUE DE TRAVAIL EN COURS (2025).....	1-4
01.1.5	ÉTENDUE DU PROJET DU PRÉSENT	1-4
01.1.5	ÉTENDUE DU BUREAUX DU DISTRICT SCOLAIRE.....	1-21
01.2	UTILISATION PRÉVUE ET EXCEPTIONS	1-25
01.3	AUTRES DOCUMENTS	1-26

PARTIE A DIRECTIVES GÉNÉRALES

2 PROCESSUS DE PLANIFICATION

02.1	RÉSUMÉ	2-1
02.3	PARTENARIAT COMMUNAUTAIRE ET PROCESSUS DE PLANIFICATION	2-5

4 AMÉNAGEMENT DE SITE

04.3	AILLES DE SALLES DE CLASSE MOBILES	4-1
04.4	COMPOSANTES DU SITE	4-1

5 PRINCIPES DE CONCEPTION DU BÂTIMENT

05.1	OBJECTIF	5-1
05.2	DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE.....	5-1
05.3	CONTEXTE VISUEL ET COMMUNAUTÉ	5-1
05.4	MASSE EXTÉRIEURE ET FORME	5-2
05.5	MATÉRIAUX	5-2
05.7	SÉCURITÉ ET PROTECTION	5-2
05.8	AMÉNAGEMENT POUR L'ACCÈS FACILE ET UNIVERSEL.....	5-10
05.9	LIGNES VISUELLES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES	5-11
05.10	LUMIÈRE NATURELLE ET AÉRATION	5-11
05.11	ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL	5-12
05.12	COULEUR	5-12
05.13	ESPACE D'AFFICHAGE ET D'EXPOSITIONS	5-13
05.14	UTILISATION PAR LA COMMUNAUTÉ	5-13
05.16	CONSIDÉRATIONS ET ORGANISATION SPATIALES GLOBALES....	5-14

PARTIE B

TYPES D'ÉCOLES ET ALLOCATION DE L'ESPACE

8 ÉCOLE SECONDAIRE

08.1	OBJECTIF	8-1
08.2	APPROCHE CONCEPTUELLE	8-1
08.3	ÉCOLE SECONDAIRE : DE LA 9 ^e À LA 12 ^e ANNÉE – ALLOCATION DE L'ESPACE	8-1
08.4	NOMBRE DE POSTES D'ENSEIGNEMENT	8-7

PARTIE C

DESCRIPTION DES ESPACES

12 SALLE DE CLASSE GÉNÉRALE

12.1	INTRODUCTION	12-1
12.2	EMPLACEMENT	12-1
12.3	CARACTÉRISTIQUES	12-2
12.4	LOCAL D'ENTREPOSAGE COMMUN	12-3
12.5	SALLE D'ACTIVITÉS DE PETITS GROUPES	12-3

14 ESPACE DE TRAVAIL POUR LES PROJETS

14.1	OBJECTIF	14-1
14.2	EMPLACEMENT	14-1
14.3	CARACTÉRISTIQUES	14-1

15 SCIENCES

15.1	INTRODUCTION	15-1
15.2	DISPOSITION DES SALLES DE SCIENCE	15-2
15.3	LABORATOIRE DE SCIENCES GÉNÉRAL	15-2
15.4	LABORATOIRE DE SCIENCE PURE (CHIMIE)	15-3
15.5	SALLE DE PRÉPARATION	15-5

16 CLASSE D'ARTS PLASTIQUES

16.1	OBJECTIF	16-1
16.2	EMPLACEMENT	16-1
16.3	CARACTÉRISTIQUES	16-2
16.4	LOCAL D'ENTREPOSAGE	16-3

17 MUSIQUE ET ARTS DE LA SCÈNE

17.1	INTRODUCTION.....	17-1
17.2	SALLE DE MUSIQUE	17-2
17.3	LOCAL D'ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL MUSICAL ET DES INSTRUMENTS.....	17-3
17.4	SALLE DE RÉPÉTITION MUSICALE.....	17-4

18 ÉDUCATION PHYSIQUE ET LOISIRS

18.2	ORGANISATION SPATIALE – INSTALLATIONS D'ÉDUCATION PHYSIQUE	18-1
18.6	MODULE ADDITIONNEL AVEC VESTIAIRE ET TOILETTE POUR LE GYMNAZIE	18-2
18.7	ESPACE DE RANGEMENT DU GYMNAZIE.....	18-2
18.8	ESPACE DE RANGEMENT COMMUNAUTAIRE.....	18-3
18.11	SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE.....	18-3

19 ÉTUDES COMMERCIALES

19.1	LABORATOIRE INFORMATIQUE.....	19-1
------	-------------------------------	------

20 ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE

20.1	OBJECTIF	20-1
20.3	LABORATOIRE DE TECHNOLOGIE GÉNÉRALE (TG) (9 ^e ET 10 ^e ANNÉES).....	20-2
20.4	ATELIER DE TECHNOLOGIE PROFESSIONNELLE (11 ^e ET 12 ^e ANNÉES) MENUISERIE.....	20-3
20.5	ATELIER DE TECHNOLOGIE PROFESSIONNELLE (11 ^e ET 12 ^e ANNÉES) MÉCANIQUE AUTOMOBILE OU TRAVAIL DES MÉTAUX	20-6
20.7	SALLE DE CLASSE COMMUNE D'ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE	20-11

21 ÉTUDES FAMILIALES

21.1	OBJECTIF	21-1
21.4	LABORATOIRE ALIMENTAIRE	21-1
21.5	LABORATOIRE POUR LA COUTURE ET LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN	21-2

22 CARREFOUR DES ÉLÈVES

22.1	OBJECTIF	22-1
22.2	EMPLACEMENT	22-1
22.3	CARACTÉRISTIQUES.....	22-1

23 SERVICES AUX ÉLÈVES

23.1	INTRODUCTION.....	23-1
23.2	SALLE DES RESSOURCES	23-1
23.3	TOILETTES ET VESTIAIRES DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	23-2
23.4	BUREAUX D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	23-3
23.5	BUREAU DES PROFESSIONNELS INVITÉS	23-4
23.6	BUREAU DE PRESTATION DE SERVICES INTÉGRÉS (PSI)	23-4
23.7	SALLE D'ATTENTE	23-5
23.8	SALLE DES SOINS DE SANTÉ	23-5
23.9	SALLE POLYVALENTE.....	23-6
23.10	ESPACE CONSACRÉ AUX COMPÉTENCES ESSENTIELLES	23-6

24 BIBLIOTHÈQUE ET AIRES COMMUNES D'APPRENTISSAGE

24.1	INTRODUCTION.....	24-1
24.2	EMPLACEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES AIRES COMMUNES D'APPRENTISSAGE.....	24-2
24.3	ESPACE OUVERT PRINCIPAL	24-2
24.4	AIRE DE PRÊT ET D'ADMINISTRATION	24-3
24.5	TERMINAUX D'ORDINATEUR	24-4
24.6	SALLE AUDIOVISUELLE ET D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL.....	24-4
24.7	SALLE DE SÉMINAIRES ET D'ACTIVITÉS	24-5

28 CONCIERGERIE

28.1	OBJECTIF	28-1
28.2	CONCIERGERIE PRINCIPALE.....	28-1
28.3	PLACARD DE CONCIERGE	28-2
28.4	SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RECYCLABLES	28-3

29 SERVICES ET SYSTÈMES

29.1	INTRODUCTION.....	29-1
29.2	CORRIDORS.....	29-1
29.3	CAGES D'ESCALIER.....	29-3
29.4	HALLS D'ENTRÉE ET VESTIBULES	29-4
29.5	ASCENSEUR.....	29-4
29.6	TOILETTES DES ÉLÈVES OU PUBLIQUES	29-4
29.8	LOCAUX DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES.....	29-5
29.9	PLACARDS ET SALLES DES COMMUNICATIONS	29-6

ANNEXE A

POLITIQUES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ÉDUCATIVES	30-1
EFFECTIFS SCOLAIRE.....	30-2

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

a) Tableau sommaire des inscriptions.....	1-3
b) Figure de l'aile d'école identifiée pour le bureau du district scolaire.....	1-3
c) Architecture : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment....	1-5
d) Civile : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment.....	1-8
e) Électrique : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment.....	1-8
f) Mécanique : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment.....	1-9
g) Tableau sommaire des espaces requis et les espaces existantes.....	1-11
h) Tableau sommaire des concepts de réaménagement proposé par le comité de planification.....	1-18
i) Tableau sommaire des espaces requis pour le bureau du district scolaire.....	1-23
j) Tableau historique des effectifs.....	30-2
k) Tableau des projections pour les effectifs.....	30-2
l) Tableau sommaire des espaces du devis pédagogique.....	30-3
m) Liste des membres du comité de planification	30-5

INTRODUCTION

01.1.1 OBJECTIF

L'annonce d'un projet d'immobilisations par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance durant l'exercice budgétaire immobilière 2025-2026 fait suite à une recommandation du Conseil d'Éducation du District scolaire francophone Sud de compléter le projet mi-vie et l'aménagement des bureaux du district scolaire à la Polyvalente Louis-J.-Robichaud de Shédiac.

Le projet initial, annoncé par le budget d'immobilisation en décembre 2017, a entrepris la planification du projet, la conception architecturale et le début de travaux de construction avec une conclusion de travaux prémature durant l'exercice fiscal 2019-2020 afin de recommencer pour l'exercice fiscal 2025-2026. Les endroits de travaux qui ont été accomplis entre 2017-2019 ne seront pas rénovés. La seule exception est la transformation des salles de toilettes existantes en salles de toilettes universelles afin d'améliorer la supervision des élèves, réduire le vandalisme et les besoins d'amélioration immobilière requis par le code canadien du bâtiment.

La construction accomplie avant 2019 est notée comme complet, mais si le MTI ou les consultants évaluent qu'il y a des travaux qui sont en défiance en rapport au code du bâtiment est identifié, ils doivent informer le MEDPE directement.

La Polyvalente Louis-J.-Robichaud est un bâtiment de deux étages de 15 420 m². Elle a été construite en 1969. Cette école est située à Shédiac sur un site de 32 acres.

Ce projet consiste de moderniser le bâtiment existant afin de remédier aux insuffisances, de moderniser les espaces d'apprentissage et d'assurer la longévité de l'école. Ces rénovations nous permettront d'ajouter environ trente ans de vie utile à cette école et permettront de fournir des installations modernes répondant aux objectifs pédagogiques et aux services de soutien pour les élèves.

Les travaux pour ce projet représentent un niveau de complexité énorme puisque la construction devra être répandue durant plusieurs années lorsque les élèves sont en classe car il n'existe aucune autre espace dans la région qui accomoderait les élèves durant les différentes phases de construction. Un plan d'aménagement de classe pour la durée du projet devra être conçu afin que l'enseignement continue pendant la démolition et la rénovation des espaces. Les travaux bruyants devront être accomplis hors des heures de classe lorsque possible afin de réduire les interruptions de l'enseignement et d'assurer la sécurité des occupants du bâtiment.

Vision d'apprentissage

La Polyvalente Louis-J.-Robichaud est une école dynamique où les élèves sont engagés dans leurs apprentissages et démontrent une fierté à l'égard de la langue française. La conception des nouveaux espaces et la rénovation des espaces existants tenteront de donner une expérience d'apprentissage authentique et significative à l'élève qui connaîtra la raison d'être de l'apprentissage, ses raisons et ses objectifs afin que l'élève le tienne à cœur.

L'école devra offrir des espaces flexibles et multifonctionnels afin d'offrir un apprentissage polyvalent, soit autonome, avec ses pairs, en groupe et par les pairs de la communauté. L'apprentissage se fera de différents moyens selon les besoins de l'élève qui inclut l'apprentissage selon la zone proximale de développement, le tutorat et le programme de nouveaux arrivants, chaque élève à des services selon ses besoins. L'école devra également offrir une expérience de la culture de collaboration pour les élèves tant que pour le personnel scolaire, un environnement qui encourage le sens du bien-être, la santé, l'apprentissage culturel en plus de la fierté de soie et d'appartenance.

Les solutions conceptuelles doivent être flexibles, encourager différents types et modes d'apprentissage et permettre des activités d'apprentissage en classe, individuelles, collaboratives, formelles et informelles. Les concepteurs sont encouragés à faire preuve de créativité pour donner vie à la vision du cahier de charge éducatif.

Les nouveaux locaux tant que la rénovation des locaux existants devra suivre le même sens de collaboration et services aux élèves, les espaces de projets doivent être ouverts aux corridors avec des bureaux de services adjacents. Les murs mobiles et les tableaux blancs coulissants/pliants optimiseront la connectivité des salles de classe et l'espace de collaboration dans l'école.

Vision du district scolaire

L'aménagement des bureaux du district scolaire à la Polyvalente Louis-J.-Robichaud est un effort de commencer l'effort de regroupement et collaboration des employées et améliorer leurs rôles d'appartenance dans le district. Les employées fréquentent plusieurs lieux en effort d'être efficace, mais cela présente des difficultés organisationnelles en termes de collaboration et partage des expériences comme organisation.

Les nouveaux locaux modifier et rénover devra présenter le sens de collaboration et services aux employées avec des bureaux privés et ouverts, en plus des espaces de conférences. Les bureaux seront organisés par groupe opérationnel pour améliorer leur collaboration avec des salles de conférences de 2 à 4 personnes. Les endroits plus généraux, comme les salles de conférences de 8 à 20 personnes et cuisine ouverte au salon de travail ou salle à manger, seront partagés.

01.1.2 INSCRIPTIONS

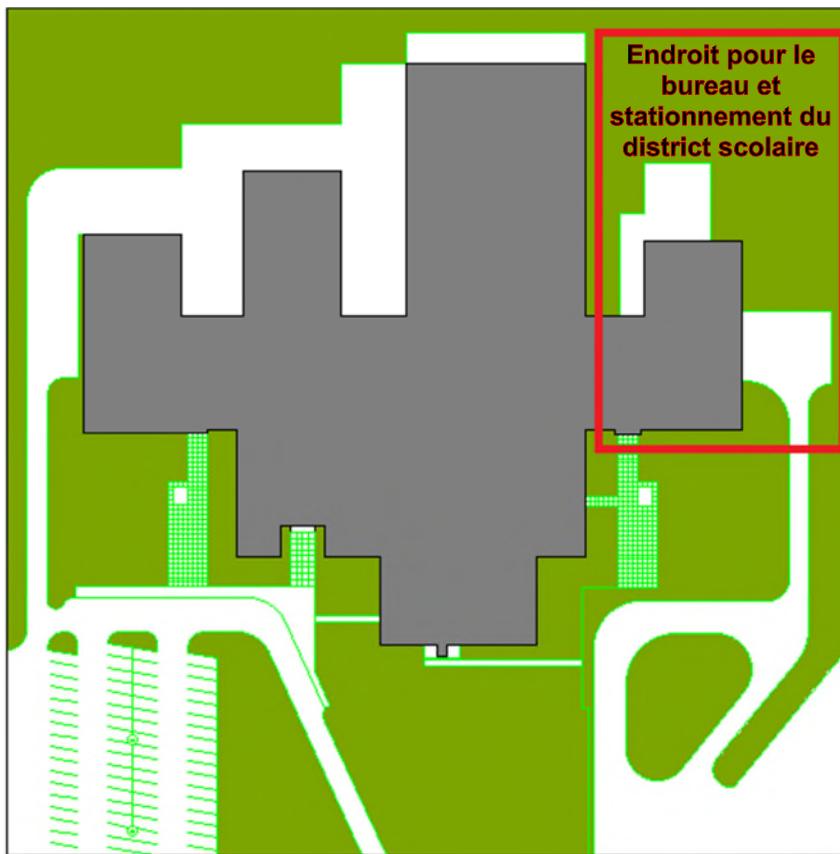
a) Tableau sommaire des inscriptions.

Niveau	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Effectif Total	659	700	689	687	700	689	703	708
G09	159	184	178	158	175	177	198	162
G10	158	161	183	178	157	173	174	196
G11	186	160	161	183	178	155	171	173
G12	156	195	167	168	190	184	160	177

Basés sur les effectifs des années antérieures, nous utiliserons la projection de l'année scolaire 2032 pour planifier l'école avec un minimum de 25 salles de classe générales pour une population d'étudiante de 725 élèves.

Puisque les projections démographiques démontrent une stabilisation d'effectifs scolaire, la conversion d'une section de l'école au bureau pour le siège social du District scolaire francophone Sud est supporté dans l'aile identifiée dans la figure b) ci-dessous, il est possible qu'une addition soit requise.

b) Figure de l'aile d'école identifiée pour le bureau du district scolaire.



01.1.3 ÉTENDUE DES PROJETS DÉJÀ ACCOMPLIS (2017-2019)

Tel que noté dans l'introduction, les travaux décrits ci-dessous doivent être évalués pour confirmer qu'ils ont été accomplis aux complètes et capture la vision d'apprentissage et le Guide de planification des installations éducatives en entier.

1. Réaménagement des études familiales (laboratoires alimentaires et couture et développement humain);
2. Réaménagement du local des compétences essentielles et du centre de ressource aux besoins spéciaux;
3. Phase 1 des toits
4. Mur de soutènement
5. Remise extérieure
6. Refaire les joints de la brique extérieure
7. Calfeutrer les fenêtres et les portes extérieures
8. Nettoyer les panneaux de grès
9. Remplacer les portes extérieures des entrées J et N
10. Réparation de ciment extérieur
11. Aménagement des espaces du PSI;

01.1.4 ÉTENDUE DE TRAVAIL EN COURS (2025)

1. Réparation des toits, section 1, 28, 29, 30, 32, 33, 34 (accomplis pendant l'été 2025).

01.1.5 ÉTENDUE DU PROJET DU PRÉSENT

L'étendue du projet consiste à faire les réparations identifiées à l'annexe A et de faire les rénovations suivantes :

1. Aménagement du bureau du DSF-S;
2. Agrandir la salle de conditionnement physique.
3. Réaménagement des salles de toilettes et vestiaires (universelle).

4. Aménagement des aires de travail pour les projets.
5. Aménagement de deux salles d'arts.
6. Réaménagement et rénovation de l'aile des laboratoires.
7. Réaménagement de l'aile des ateliers pour établir un atelier de soudure.
8. Réaménagement de la bibliothèque et les salles intérieur.
9. Réaménagement du carrefour et couloir.
10. Rénover la cuisine et l'équipement.
11. Rénover les deux espaces avec diviseurs dans le théâtre.
12. Aménagement des espaces de retour au calme, sensoriel, et d'intervention.
13. Aménagement des salles de ressource (spécifiquement PCRMT).

Les tableaux ci-dessous présentent le contenu des travaux pour chaque discipline séparément. Lors de la planification de la conception, veuillez tenir compte du fait que le contenu des travaux pour une discipline peut inclure le contenu d'une ou plusieurs autres disciplines.

c) Architecture : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment

Numéro	Item	Commentaires	Notes
Extérieure			
A.1	Toits	Remplacer les toits et installer des solins couvrant la largeur du mur	Phase 1 dans la section 02.2.
A.2	Fenêtre, portes et calfeutrages	Évaluer la condition des portes et fenêtre pour une durée de 30 ans. Calfeutrage des portes, fenêtre et joint d'expansion pour le bâtiment au complet.	Remplacer les portes extérieures de l'entrée J et de l'entrée N.
A.3	Mur du gymnase	Refaire les jointures et réparer les blocs des murs extérieurs. Vernir le plancher du gymnase. Remplacer les estrades. Réparer le mur séparateur.	
A.4	Enseigne	Refaire l'enseigne de l'école	
A.5	Réparation de ciment extérieur	Fissure dans la fondation, sortie du tunnel, près de l'entrée M, efflorescence dans le tunnel et	Item de la section 02.2.

		autour de la tuyauterie dans le tunnel.	
A.6	Joints des briques	Refaire les joints des briques extérieur	Item de la section 02.2.
A.7	Remise extérieure	Réparer la remise extérieure	Item de la section 02.2.
Intérieure			
A.8	Vestiaires	Rénover les vestiaires et les douches	
A.9	Peinture et réparation de fissure	Peinturer l'intérieur de l'école au complet ainsi que réparer les fissures.	
A.10	Évaluation de la poutre dans l'atelier de charpente		
A.11	Salles de toilettes	Refaire les salles de toilettes en salle de toilettes universelle.	
A.12	Code du bâtiment et sécurité des personnes	Escaliers, matériaux combustibles, travaux d'ignifugation, ascenseur, accessibilité, porte coupe-feu dans salle électrique au sous-sol	Voir rapport pour plus de détails
A.13	Plafonds	Peinturer l'ossature de suspension et changer des tuiles de plafond	
A.14	Plancher	Tuile de céramique dans la cafétéria, corridor, remplacement du VCT et remplacer les tapis.	
A.15	Analyse et évaluation pour l'élimination de l'amiante	Une attention particulière doit être accordée aux zones de travail destinées au projet mi-vie, mais l'ensemble de l'école doit être examiné en détails.	
A.16	Armoires et casiers	Remplacer les armoires/casiers	
A.17	Salles de classe	Insonorisé les murs des salles 2011 et 2017.	
A.18	Salles de classe	Changer les tableaux afin d'avoir des tableaux blancs	
A.19	Salle de musique	Ajouter de la ventilation dans les salles d'entrepôt et ajouter des panneaux acoustiques	
A.20	Ligne de service pour cafétéria	Placer une ouverture dans le mur de la cantine	
A.21	Insonorisé mezzanine	Insonorisé les murs des salles 2042 et 2043	

A.22	Remplacer les murs amovibles dans le théâtre	Enlever les murs amovibles qui sont au deuxième niveau du théâtre et les remplacer avec des murs nouveaux mures amovibles.	Les vieilles murs ne fonctionne pas.
A.23	Puits de lumières	Refaire la finition des puits de lumières	
A.24	Nouveau casiers	Placer 725 casiers dans les corridors du premier niveau	
A.25	Bords de concierge et salle de concierge	Rénover les bords de concierge et la salle de concierge au sous-sol	
A.26	Panneaux de grès	Nettoyer les panneaux de grès	Item de la section 02.2.
A.27	Laboratoires de sciences	Rénover les laboratoires de sciences	
A.28	Entreposage et rangement	Rénover les entrepôts et remplacer les rangements dans l'école	
A.29	Salle de toilettes accessible	Aménagement d'une salle de toilettes accessible unisex à la salle 1535	
A.30	Ajout de murs	Refermer la salle d'ordinateurs dans la salle 1307 et refermer la salle 1503.	
A.31	Portes entre salle de toilettes	Ajouter des portes verrouillables entre les salles de toilettes T14H et T15H; et T12F et T11F.	
A.32	Atelier de soudure	Ajouter des mures et équipement dans la salle 1319.	Étendue ajoutée en 2025.
A.33	Remplacement de l'ascenseur existante		Étendue ajoutée en 2025.
A.34	Nouvelle ascenseur pour accès au 2eme étage de l'aile du gymnase	Access a une salle multifonctionnelle	Étendue ajoutée en 2025.
A.35	Plancher du gymnase	Réparer et refaire le plancher avec des nouvelles ligne de jeux.	Étendue ajoutée en 2025.
A.36	Mur de block dans l'atelier de charpente	Réparer le mur de block dans la salle de classe de l'atelier de charpente	

d) Civile : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment

Numéro	Item	Commentaires	Notes
C.37	Égouts pluviaux	Remplacement des égouts pluviaux autour de l'école jusqu'au système de la ville.	À être vérifier
C.38	Drainage du site et stationnement pour le personnel d'entretien arrière du bâtiment	Évaluation du site et aménagement du stationnement pour le personnel d'entretien et opérateur.	
C.39	Asphalte	Refaire l'asphalte autour de l'école, incluant les drainage, réaménagement des stationnements et accès au bâtiment pour les opérateurs.	Inclus le nouveau stationnement pour le bureau du district et les autobus.
C.40	Réparation de ciment extérieur	Près de l'entrer C, bordure de chaussé, marche entrer est du gymnase, marche de l'entrer H, trottoir à la sortie sud-ouest, murs dans la zone de pique-nique	Item de la section 02.2. Voir rapport pour plus de détails
C.41	Murs de soutènement	Refaire les murs de soutènement du côté sud et ouest.	Item de la section 02.2.

e) Électrique : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment

Numéro	Item	Commentaires	Notes
E.42	Entrée électrique et 5 salles électriques	6 nouveaux tableaux de contrôles et 20 panneaux de circuit de dérivation	
E.43	Schéma unifilaire	Mise à jour	
E.44	Sécurité	Faire les changements nécessaires pour apporter l'école au standard d'aujourd'hui	Voir A.2
E.45	Système de sonorisation	Mettre à jour le système de sonorisation de l'école	
E.46	Informatique	Mettre à jour le système informatique de l'école	
E.47	Alarme à feu	Installation d'un nouveau système d'avertisseur zoné	
E.48	Système de contrôle	Remplacer les contrôles avec un système DDC	
E.49	Lumières du gymnase	Remplacer les lumières du gymnase avec des LED	
E.50	Sortie d'urgence	Remplacer les enseignes de sortie	

Numéro	Item	Commentaires	Notes
E.51	Prises de courant	Remplacer et ajouter des prises de courant	
E.52	Lumières extérieur	Remplacer les lumières extérieures avec des lumières LED	

f) Mécanique : Tableau sommaire de l'évaluation du bâtiment

Numéro	Item	Commentaires	Notes
Système d'eau			
M.53	Eau domestique	Ajout de dispositifs anti-refoulement, il n'y en a pas sur l'entrée d'eau	
M.54	Le système de distribution d'eau domestique	Remplacer le système de distribution d'eau domestique à travers du bâtiment et les tuyauteries associées.	Remplacer les fontaines d'eau qui n'ont pas été remplacer par des fontaines à bouteille d'eau
M.55	Système d'égout et drainage d'eau usé	Remplacer toutes tuyauteries du bâtiment au complète pour les systèmes de drainage d'eau usé.	Les drains d'eau usé existants sont en cuivre et commencent à se détériorer et à fuir.
M.56	Pompes de circulation de l'eau chaude	Remplacer la pompe principale et les pompes de zone, et inspecter les tuyaux associer et les réparer ou les remplacer.	
M.57	Chauffage	Évaluer la plomberie du système de chauffage	À être évaluer
M.58	Vannes d'isolement dans le système de chauffage	Remplacer	
M.59	Chauffe-eau	Remplacer	Fournie par Énergie NB
M.60	Isolation de la tuyauterie	Remplacer l'isolant de la tuyauterie	
M.61	Gicleurs	Installer des gicleurs dans l'ensemble de l'école	
M.62	Pompe de puisard	Pompe de puisard dans la salle mécanique	

Numéro	Item	Commentaires	Notes
M.63	Lave yeux et douche d'urgence dans les laboratoires	Ajouter	
M.64	Chaudières existantes et leurs systèmes de tuyauteries	Évaluation du système existantes	
M.65	Les siphons de plancher débordent en jets d'eau dans l'école.	Évaluation du site existante et du système de drainage civil et mécanique.	
Système de ventilation			
M.66	Système de ventilation du bâtiment	Remplacer les systèmes de ventilations et les mettre à jour au standard de ASHRAE 621. Inclure un système de gestion des agents pathogènes en suspension dans l'air en référence à ASHRAE 241.	
M.67	Ventilateur d'évacuation dans la cuisine	Remplacer le ventilateur d'évacuation dans la cuisine et installer une unité d'air d'appoint	
M.68	Atelier système de dépoussiérage	Installation d'un système de dépoussiérage central à recirculation	
Système générale			
M.69	Compresseur pour outil dans l'atelier	Remplacer le compresseur et les contrôles	Équipement pas fix.
M.71	Refroidissement de la salle d'ordinateurs	Remplacer	
M.72	Lavabo semi-circulaire	Remplacer les lavabos dans les couloirs de charpente et mécanique.	
M.73	Réparation ou remplacement des deux hottes existantes	Vérifier l'aspiration des 2 hottes dans la salle 1207 pour les réparer ou les remplacer.	
M.74	Les siphons de plancher débordent en jets d'eau dans l'école.	Évaluation du site existante et du système de drainage civil et mécanique.	

g) Tableau sommaire des espaces requis et les espaces existantes

N° de secteur	Espace	Surface M ² requis	Surface m ² existant	Formule et notes
ESPACES LIÉS À L'ENSEIGNEMENT				
GÉNÉRAL				
12	Salle de classe générale	1620 (20 classes de 81)	32 classes avec un total de 2240m ²	Nombre de salles de classe en fonction des regroupements. 29 élèves par salle de classe.
12.4	Local d'entreposage commun	3,5 par classe (70 totaux)	72	Un local d'entreposage partagé par aile ou regroupement de salles de classe avec un espace partagé de 3,5 m ² par salle de classe générale.
12.5	Salle d'activités de petits groupes	-	-	11 m ² partagés par groupe de 2 salles de classe – la moitié de l'espace est comprise dans la salle de classe générale.
14	Aire de travail pour les projets	105	82 (Manque 1 classes de 23)	Une par aile ou regroupement de salles de classe, à moins d'indications contraires. Ouverte sur le corridor.
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ				
15.3	Laboratoire de science générale	390 (3 x 130)	316	Nombre de salles en fonction des regroupements : 29 élèves par salle de classe.
15.4	Laboratoire de science pure (chimie)	110	220	Nombre de salles en fonction des regroupements : 29 élèves par salle de classe.
15.5	Salle de préparation	48 (2 x 24)	65	Salle partagée entre celle des sciences et celle des sciences pures. Salle de préparation pour un seul laboratoire.
16	Classe d'arts plastiques	330 (3 classes de 110)	133 (Manque 2 classes de 110)	Salle de classe de 90 m ² plus local d'entreposage de 20 m ² .
17.2 17.3	Salle de musique	140	150	Salle de classe de 110 m ² plus 10 m ² pour 2 salles d'exercice de 5 m ² chacune, plus local d'entreposage de 20 m ² .
17.5 17.6	Salle des arts de la scène	110	264	110 m ² plus 20 m ² aux fins d'entreposage. Fournie comme poste d'enseignement de la musique, mais aussi utilisée pour le programme d'arts de la scène. Fonctionne

Nº de secteur	Espace	Surface M ² requis	Surface m ² existant	Formule et notes
18	ÉDUCATION PHYSIQUE ET LOISIRS			
18.3	Gymnase double	821	765 (Acceptable)	En fonction des regroupements et du programme. Équivaut à deux postes d'enseignement.
18.4	Salle polyvalente	280 (Pas inclus)	0	En ajouter une par poste d'enseignement supplémentaire en plus du gymnase double.
18.5	Bureau de l'enseignant d'éducation physique	10	46	Un ou deux enseignants – comprend une douche.
18.6	Toilettes additionnelles du gymnase	18	27	2 de 9 m ² (un ensemble par gymnase).
18.6	Ensemble de douches	16	65	2 de 8 m ² (un ensemble par gymnase).
18.6	Module de vestiaires	44	202	2 de 22 m ² (un ensemble par gymnase).
18.7	Entrepôt du gymnase	90	141	Lorsqu'il y a plus de 600 inscriptions.
18.8	Espace de rangement communautaire	20	35	Lorsqu'on s'attend à une utilisation communautaire.
18.11	Salle de conditionnement physique	120	48 (Manque d'espace)	
19	ÉTUDES COMMERCIALES			
19.1	Laboratoire informatique	180 (2 salles de 90)	232	Aménagé de façon à pouvoir accueillir 29 postes informatiques, dont un poste facile d'accès.
20	ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE			
20.3	Technologie générale (TG)	110	167	Secteur francophone – salle polyvalente fournie. En fonction des regroupements d'élèves. Secteur anglophone.
20.4	Atelier de formation professionnelle en menuiserie	300		Un par école. Peut être combiné à l'atelier de travail des métaux/mécanique automobile si les regroupements le permettent. Voir la section 20.6.
20.5	Atelier de	300	621	Un par école. Peut être

Nº de secteur	Espace	Surface M ² requis	Surface m ² existant	Formule et notes
	formation professionnelle dans le domaine du travail des métaux ou de la mécanique automobile			combiné à l'atelier de travail des métaux/mécanique automobile si les regroupements le permettent. <i>Voir la section 20.6.</i>
20.7	Salle de classe commune d'éducation technologique	60	431	Salle de classe partagée par les ateliers de formation professionnelle. Aménagement à déterminer pendant la planification.
21	ÉTUDES FAMILIALES			
21.4	Laboratoire alimentaire	110	142	
21.5	Couture et développement humain	110	115	
AIRES COMMUNES DES ÉLÈVES				
22	Carrefour des élèves	144	830	0,2 m ² par élève
23				
23.2	Salle des ressources	105 (3 salles de 35)	126	Une par aile ou regroupement de salles de classe, <u>plus</u> une salle des ressources supplémentaires si nécessaire, en fonction des besoins particuliers.
23.3	Toilettes/vestiaires des élèves ayant des besoins particuliers	52 (35 + 17)	128	Adjacents à une salle des ressources. Inclure une douche/un bain et une toilette facile d'accès, un lève-personne et une table de traitement. Prévoir la possibilité d'une laveuse et d'une sécheuse. Il existe deux aménagements possibles.
23.4	Bureaux d'orientation professionnelle	9	63	Un par agent orienteur à plein temps. Peuvent être regroupés avec les bureaux des professionnels invités, et la salle d'attente peut être partagée. Si l'agent orienteur ne travaille qu'à temps partiel, peuvent aussi être utilisés comme bureau pour les

Nº de secteur	Espace	Surface M ² requis	Surface m ² existant	Formule et notes
23.5	Bureau des professionnels invités	99 (11 bureaux de 9)	104	professionnels invités. Bureaux à temps partagé pour les professionnels itinérants comme les travailleurs sociaux, les orthophonistes, les spécialistes en déficience auditive, les agents de police, les psychologues, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les spécialistes en littératie, les spécialistes en mathématiques, les travailleurs de soutien en troubles du comportement, les travailleurs de soutien en autisme, etc. Le nombre de bureaux dépendra des besoins qui seront déterminés pour chaque école et sera fixé au moment de la planification.
23.6	Salle d'attente	10	15	Dimensions déterminées selon le nombre de bureaux qu'elle dessert et de la quantité de matériel d'affichage.
23.7	Salle des soins de santé	13	16	L'espace aménagé comprend les toilettes adjacentes. Inclure une civière, un lavabo et une armoire à pharmacie verrouillable.
23.8	Salle du conseil des élèves et du club des élèves	26.4	51	Un minimum de 20 m ² plus 2 m ² par tranche de 100 élèves lorsqu'il y a plus de 400 inscriptions.
23.9	Salle polyvalente	220 (2 x 110)	254	220 m ² – deux salles de 110 m ² pour 350 élèves et plus.
23.10	Espace de retour au calme	21	0	
24				BIBLIOTHÈQUE/AIRES COMMUNES D'APPRENTISSAGE
DE 24.1 À 24.6	Bibliothèque / aires communes d'apprentissage	324 (0,45 m² par élève)	304	0,45 m ² multiplié par le nombre d'inscriptions avec un minimum de 100 m ² . - 75 % Espace pour la bibliothèque principale.

Nº de secteur	Espace	Surface M ² requis	Surface m ² existant	Formule et notes
				<ul style="list-style-type: none"> - 10 % Comptoir de prêt, de travail et de contrôle. - 8 % Traitement technique et entreposage des équipements. - 7 % Terminaux informatiques.
24.7	Salle de séminaires et d'activités	40	80	Lorsqu'il y a entre 601 et 900 inscriptions.
25				CAFÉTERIA – LIEU DE RENCONTRE POLYVALENT ET SERVICE ALIMENTAIRE
25.3	Salle à manger et lieu de rencontres	432	398 (Manque d'espace)	1,2 m ² multiplié par la moitié du nombre d'inscriptions. Les dimensions de la salle à manger sont évaluées en fonction de 2 périodes de dîner.
25.4	Cuisine	85	202	Lorsqu'il y a entre 401 et 800 inscriptions.
25.5	Scène	72	292	Lorsqu'il y a moins de 1 000 inscriptions.
AIRES DU PERSONNEL				
26				CENTRE ET SALLES DU PERSONNEL
26.1	Salle du personnel et coin-repas	45.6	108	1,2 m ² multiplié par le nombre de postes d'enseignement. Minimum de 20 m ²
26.2	Salle de travail du personnel	70.3	82	1,85 m ² par poste d'enseignement, le minimum étant fixé à 20 m ² . Si un enseignant à temps plein n'a pas de salle de classe ni d'autre poste d'enseignement, un cubicule de travail lui sera offert.
26.3	Toilettes du personnel	8	10	Une toilette adaptée par sexe.
27	ADMINISTRATION			
27.2	Réception	18	15	Lorsqu'il y a entre 526 et 750 inscriptions.
27.3	Services administratifs	25	38	Lorsqu'il y a entre 526 et 750 inscriptions.
27.4	Bureau de la direction	14	21	Un par école.

Nº de secteur	Espace	Surface M ² requis	Surface m ² existant	Formule et notes
27.5	Bureau de la direction adjointe	22 (2 bureaux de 11)	26	Suivant les besoins, en fonction de la convention collective en vigueur.
27.6	Espace de rangement	15 (10 + 4)	19	
28	CONCIERGERIE			
28.2 28.3	Conciergerie principale Placard de concierge	50	61	10 m ² + 5 m ² pour chaque tranche ou partie de tranche de 100 élèves. Comprend un placard de concierge de 4 m ² par aile ou regroupement de salles de classe.
28.4	Local d'entreposage des matières recyclables	15	28	
SERVICES ET SYSTÈMES				
29	Vue d'ensemble Services and Systèmes	47 % de la superficie nette*		*SUPERFICIE NETTE – Totalise l'ensemble de tous les espaces prévus mentionnés ci-dessus.
29.1 29.2 29.3 29.4 29.5 29.7	Circulation - Corridors - Cages d'escalier - Halls d'entrée/vestibules - Ascenseur - Gradins	Environ 25 % de la superficie nette*		Inclut l'ensemble des corridors avec les casiers. La largeur des corridors doit être égale ou supérieure à 2,4 mètres libres lorsque les portes des casiers sont ouvertes. Les autres espaces compris dans cet espace sont les escaliers, les halls d'entrée et les vestibules. Espace aménagé pour les services et les systèmes.
29.6	Toilettes des élèves/publiques	Environ 3 % de la superficie nette*		Surface approximative seulement. Au minimum, les toilettes doivent être prévues en suivant le <i>Code national du bâtiment</i> . Cette valeur n'inclut pas les toilettes qui sont prévues ailleurs comme celles

Nº de secteur	Espace	Surface M ² requis	Surface m ² existant	Formule et notes
				du personnel et des employés du gymnase ainsi que celle des vestiaires.
29.1	Murs	Environ 14 % de la superficie nette*		Surface approximative seulement.
29.8	Locaux des systèmes mécaniques et électriques	5 % de la superficie nette*		Surface approximative seulement.
29.9	Placards/salles des communications	-		Un par aile – une salle de stockage de données sera fournie au besoin.

h) Tableau sommaire des concepts de réaménagement proposé par le comité de planification.

Endroit et # Classe	Utilisation Existante	Espace M ²	Utilisation Future
L'aile du gymnase			
1532 et T15H	Vestiaire des garçons	114	Salle de toilettes combiner universelle ouverte pour meilleur supervision.
1525 et T11F	Vestiaire et douches des filles	150	
1536, 1535, 1531, et entrepôt	Cadets, GRC, douches et chambre de séchage au garçons, entrepôt et salle d'équipement	14+9+18+12+35+15 = 103	Gros entrepôt pour l'équipement du gymnase.
1526, 1528, Salle de conditionnement et entrepôt.	Trois petits entrepôts et petite salle de conditionnement.	3+15+48+68 = 134	Salle de musculation avec plancher en caoutchouc.
Section de bibliothèque et carrefour			
1500, 1500A-B-C-D, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505.	Bibliothèque, séminaire, salle d'étude, bureau, centre d'orientation, infirmière, chambre de travail.	304+13+1 3+13+13+80+63+12 +13+16+2 2+10 = 572	Rénover la bibliothèque 4-5 salles de travaux vitrés, et des bureaux du corridor. Ces modifications auront besoin de relever le plancher bâiser dans le carrefour pour accommoder les espaces centrales.
-	Carrefour/couloir	830	Aménager des aires de travaux pour les projets. Ces modifications auront besoin de relever le plancher bâiser dans le carrefour pour accommoder les espaces centrales.
Cuisine et cafétéria			
1521	Cuisine	202	Rénover la cuisine et le mettre à jour.
1522	Cafétéria	396	Rénover la cafétéria et le mettre à jour.
L'aile des salles de classes (espace du district temporaire)			
1100	Espace du district temporaire	79+7+8+14+10+6+7+4 = 135	Rénover l'espace du PSI et le mettre à jour.
1101	Espace du district temporaire	127	Réaménager dans une classe d'art mise à jour.

Endroit et # Classe	Utilisation Existante	Espace M ²	Utilisation Future
1102	Espace du district temporaire	20+10+15 +14+10 = 69	Réaménager dans des bureaux pour des visiteurs professionnels.
1103	Espace du district temporaire	75	Réaménager dans une salle de classe mise à jour.
1104	Espace du district temporaire	75	Réaménager dans une salle de classe mise à jour.
1105	Espace du district temporaire	40+15+13 = 68	Réaménager dans une salle d'éducation spécialisé.
1106	Espace du district temporaire	60	Réaménager dans la salle de service technologique.
1107	Espace du district temporaire	116	Réaménager dans une salle d'ordinateur et aire de travail.
1108	Espace du district temporaire	130	Réaménager dans une salle de classe mise à jour.
1109, 1110, 1112	Espace du district temporaire	8+37+17 = 62	Réaménager dans un bureau et salle de ressource.
L'aile des laboratoires			
1203	Laboratoire de physique	104	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1204	Chambre de travail	51	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1205	Entrepôt	9	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1206	Laboratoire de biologie, entrepôt et préparation	104	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1207	Laboratoire de chimie	108	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1208	Préparation et entrepôt	23+9 = 32	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1209	Laboratoire générale	112	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1209/1210	Salle de préparation	27	Rénover l'espace et le mettre à jour.
1210	Laboratoire générale	108	Rénover l'espace dans un laboratoire multifonctionnel pour les sciences.
1508/1510	Entrepôt	14+4 = 18	Aménager dans quatre petits espaces de retour au calme, sensoriel, et d'intervention, et le restant dans
1511	Salle de classe	179	
1512	Salle d'art	133+8 = 141	Rénover l'espace et le mettre à jour.
L'aile des ateliers			
1302	Laboratoire alimentaire	142	Rénover l'espace et le mettre à jour.

Endroit et # Classe	Utilisation Existante	Espace M ²	Utilisation Future
1303	Imprimerie	23	Réaménager dans un stockage des aliments secs, avec réfrigérateur et congélateur.
1310	Program caméra et chambre noir	25+20 = 45	Salle de travail pour les enseignants des ateliers.
1311	Salle de construction	83	Réaménager dans une salle de classe pour les ateliers.
1316	Salle de classe	83	Réaménager dans une salle pour le métier électrique avec postes de travail.
1317	Salle de travail	83	Réaménager dans un atelier pour les petits moteurs.
1319	Entretien des voitures	230	Diviser l'espace pour accommoder un atelier de soudure avec huit stations.
1320	Préparation de moteurs	84	Réaménager dans un atelier pour les gros moteurs.
1321	Salle du conseil	168	Réaménager dans une classe pour l'introduction des métiers. Une salle de travail séparer avec porte à l'intérieur.
1324	Salle d'ordinateur	115	Réaménager dans une salle multifonctionnelle.
T22H	Salle de toilettes des garçons	20	Salle de toilettes universelle ouverte pour meilleur supervision.
Salles de bains			
T19F, T18H, T9F, T8H	Salles de bains genre	19+7+12+10+14+10 = 72	Salle de toilettes universelle ouverte pour meilleur supervision.
2ème étage - salle de classe			
2001	Bureau	12	Réaménager ces trois espaces pour devenir deux salles de petit groupe vitré.
2002	Imprimerie	9	Réaménager ces espaces pour devenir un groupe de classe avec des portes coulissant entre chaque classe.
2003	Entrepôt	6	
2004	Salle de classe	80	
2004/2005	Espace général	54	
2005	Salle de classe	98	
2006	Salle de classe	74	
2007	Salle de classe	72	
2008	Salle de classe	73	Ajout des portes coulissant vitré.
2009	Salle de classe	73	
2010	Salle de classe	73	
2013	Auditorium dans le théâtre	49	Rénover le diviseur pour accommoder l'auditorium et le mettre à jour.

Endroit et # Classe	Utilisation Existante	Espace M ²	Utilisation Future
2015	Auditorium dans le théâtre	49	Rénover le diviseur pour accommoder l'auditorium et le mettre à jour.
2016	Salle de classe	74	Ajouter des portes coulissantes vitré.
2017	Salle de classe	67	
2021	Salle d'étude	49	Convertir dans deux salles de petit groupe vitré avec accès des classes.
2022	Salle de classe	73	Ajouter des portes coulissantes vitré.
2023	Salle de classe	74	
2030	Bureau	12	Réaménager l'espace pour devenir une salle de petit groupe vitré.
2031	Salle de classe	72	Ajouter des portes coulissantes vitré.
2032	Salle de classe	72	
2033	Salle de classe	72	Ajouter des portes coulissantes vitré.
2034	Salle de classe	72	
T30F, T31H	Salle de toilettes genré	27+25 = 52	Salle de toilettes universelle ouverte pour meilleur supervision.
2038	Salle de classe	73	Réaménager les salles de classes pour accommoder une salle de petit group partagé avec des portes coulissantes entre les deux espaces.
2039	Salle de classe	71	
2ème étage - gymnase			
2042, Pen3	Salle d'étude	63+45 = 108	Réaménager l'espace pour devenir une salle multifonctionnelle insonoriser.
2043, 2044, Pen4	Salle de classe et entrepôt	135 + 56 = 191	Réaménager l'espace pour devenir une salle multifonctionnelle insonoriser.

01.1.5 ÉTENDUE DU BUREAUX DU DISTRICT SCOLAIRE

Le bureau du District scolaire francophone Sud sera aménagé dans l'aile identifier dans la Figure b). Toutes les classes de cette aile seront démolies pour l'aménagement de ce bureau. Si la superficie identifier n'est pas assez d'espace pour effectuer le bureau comme décrit, le projet doit évaluer une addition ou l'option de démolir l'aile existante et bâtrir une pleine addition de deux étages. Veuillez-vous ci-dessous le tableau et liste des espaces à aménager avec les totales illustrée pour chaque type d'espaces et les besoins en entier.

Environnement de Travail et Culture Organisationnelle :

1. Culture Opérationnelle
 - a. Collaboration flexible selon les besoins : à distance, hybride ou en personne.
 - b. Espaces ouverts et connectés favorisant les échanges entre services (RH, comptabilité, transport, etc.).
 - c. Zones polyvalentes pour travail individuel, en équipe ou en grand groupe.

- d. Télétravail intégré, postes partagés, grappes de bureaux.
2. Activités
- a. Formations collaboratives (100+ personnes) avec mobilier interactif.
 - b. Rencontres privées (2-4 pers.), entrevues (6-8 pers.), réunions d'équipe (12-30 pers.).
 - c. Travail individuel et en équipe dans divers espaces.
 - d. Salle multifonctionnelle pour événements publics ou internes.
 - e. Espace collaboratif extérieur.
- Toutes ces activités peuvent se dérouler dans une même journée, nécessitant un environnement modulaire et multifonctionnel.
3. Espaces Nécessaires
- a. Rangement avec classeurs verrouillables
 - b. Zone de réception et salle d'attente
 - c. Zone de livraison
 - d. Stationnement dédié à les employées du district
 - e. Salles de bains
4. Secteurs et services à desservir
- a. Équipe de Gestion (DG, adjointe administrative de la DG, amélioration continue + 12 membres)
 - b. Ressources humaines avec 30 personnes environ
 - c. Services de comptabilité environ 12 personnes
 - d. Services de transport environ 10 personnes
 - e. Services pédagogiques avec 40 personnes environ (transformation pédagogique, appui pédagogique et appui organisationnel)
 - f. Secteur des bâtiments environ 5 personnes
 - g. Service de la petite enfance

Les types d'espaces identifiées comme **Fermer** doivent être privé et sonorisé avec des vitres fumées pour la porte ou autour de la porte.

Les types d'espaces identifiées comme **Ouvert** doivent être en cube avec des mures bases pour être plus efficace que cela fermer.

Les types d'espaces identifiées comme **Efficace** doivent être plus petit que cela ouvert et comprennes assez d'espaces pour un ordinateur et des écrans.

Les types d'espaces identifiées comme **Partager** doivent être planifier comme une espace avec la moitié du personnel dans le bureau en même temps pour accommoder les employées hybride avec des offices télétravail hors du bureau.

i) Tableau sommaire des espaces requis pour le bureau du district scolaire.

Description	Qté	Espace (m ²)	Espace total (m ²)	Type
Directrice générale (DG) (accommorder 4-5 personnes)	1	13	13	Fermer
Adjointe direction général	1	9	9	Fermer
DEA (accommorder 4-5 personnes)	6	13	39	Partager Fermer
Direction service administratif et financier (accommorder 4-5 personnes)	1	13	13	Partager Fermer
Direction ressources humaines (accommorder 4-5 personnes)	1	13		
Direction des relations stratégiques (accommorder 4-5 personnes)	1	13	13	Partager Fermer
Dir. innovation et recherche (accommorder 4-5 personnes)	1	13		
Centre nouveaux arrivants	11	9	54	Partager Efficace
Adj. Adm et Ceinture	1	9	9	Partager Fermer
Adj. Adm Immigration	1	9		
Adjointes administrative	4	9	18	Partager Ouvert
Leadeurs et agents pédagogiques	19	9	90	Partager Ouvert
Appui à la transformation pédagogique	11	9	54	Partager Ouvert
Responsable aux bâtiments	1	9	9	Partager Fermer
Responsable adjoint aux bâtiments	1	9		
Responsable adjoint aux bâtiments	1	9	9	Partager Fermer
Commis aux bâtiments	1	9		
Responsable des finances	1	9	9	Partager Fermer
Responsable adjoint aux finances	4	9	18	Partager Ouvert
Commis aux finances	5	9	27	Partager Ouvert
Commis aux services administratifs	5	9	27	Partager Ouvert
Équipe petite enfance	8	9	36	Partager Ouvert

Description	Qté	Espace (m ²)	Espace total (m ²)	Type
Agents des ressources humaines	7	9	36	Partager Ouvert
Coordonnatrice des opérations RH	1	9	9	Partager Ouvert
Coordonnatrice des systèmes RH	1	9	9	Partager Fermer
Dir. Adjoint RH	2	9	9	Efficace
Coordonnatrice en santé et mieux-être	4	5	20	Partager Fermer
Recrutement	1	9	9	Partager Ouvert
Commis paie PRO	2	9	9	Partager Ouvert
Coordonnatrice en mieux-être (projet assiduité)	1	9	9	Partager Fermer
Coordonnatrice santé et sécurité	1	9	9	Partager Fermer
Responsable du transport	1	9	9	Partager Fermer
Responsable adjoint au transport	3	9	18	Partager Ouvert
Commis au transport	3	9	18	Partager Ouvert
Soutien administratif de district	19	9	90	Partager Ouvert
Agente en amélioration continue - Service à la clientèle	1	9	9	Partager Ouvert
Agent en amélioration continue	1	9	9	Partager Ouvert
Coordonnatrices des relations stratégiques	2	9	9	Partager Ouvert
Gestionnaire de projet	1	9	9	Partager Ouvert
Dir. Adj. innovation et recherche	1	9	9	Partager Ouvert
Responsable informatique	1	9	9	Partager Ouvert
Responsable des données	1	9	9	Partager Ouvert
Ceinture verte	1	9	9	Partager Ouvert
Ceinture verte responsable Santé et sécurité	1	9	9	Partager Ouvert
Techniciens	2	9	9	Partager Ouvert
Centre appui LJR (ortho, Travailleur soc, réadaptation, etc.)	5	9	27	Partager Ouvert
Leadeur pour l'organisation	1	9	9	Partager Fermer
Bureaux libres pour employés dans les écoles en visite ou aide temporaire	2	9	9	Efficace
Totales pour le personnel :	152	-	782	

Description	Qté	Espace (m ²)	Espace total (m ²)	Type
Grosse salle de conférence (12-30 personnes)	1	80	80	
Moyenne salle de conférence (6-8 personnes)	2	40	80	
Petites salles de conférence (2-4 personnes)	4	15	60	
Salle dossiers RH et paye	1	40	40	
Entreposages	6	15	90	
Salle à manger	1	20	20	
Toilettes (male, femelle, unisexe)	4	4	16	
Fournitures de bureau et photocopieurs	2	10	20	
Espace conciergerie	1	5	5	Fermer
Vestibule/entrée	1	5	5	
Salle d'attente	1	9	9	
Salle de données	1	5	5	
Zone de chargement/réception et stockage	1	90	90	
Totales pour les accommodations :	25		520	
Totales d'espaces du bureaux			1302	
Corridor et entrée			50%	
Superficies Totales (m²)			1953	

Remarque : La superficie de ces locaux peut être modifiée à condition de respecter la Politique d'attribution des locaux à bureaux et les mesures de superficies nettes indiquées ci-dessus. Si le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance souhaite s'écarte de la Politique d'attribution des locaux à bureaux, une approbation devra être obtenue du Conseil de gestion.

01.2 UTILISATION PRÉVUE ET EXCEPTIONS

- A. Devis pédagogique :** Le *Guide de planification des installations éducatives* est un outil précieux utilisé pour établir le devis pédagogique, tel que décrit à la section 01.4. Il s'agit d'un document de référence destiné au Comité de planification – lui-même défini à la section 02.2 – aux fins de planification d'une nouvelle installation ou d'importantes améliorations aux immobilisations d'une installation existante.
- B. Avant-projet de conception :** Les architectes pourront consulter le *Guide de planification des installations éducatives*. Ils y trouveront des renseignements utiles pour la phase de l'avant-projet de conception.
- C. Types d'installations :** Les types d'installations mentionnés dans le présent guide se limitent aux écoles primaires, intermédiaires et secondaires et aux combinaisons des trois.

- D. Non destinée à la conception détaillée :** Le *Guide de planification des installations éducatives* ne traite pas des besoins techniques provisoires des installations éducatives. Le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* mentionné à la section 01.4.b, ci-après, traite des exigences plus détaillées et définitives concernant le rendement, la qualité et le fonctionnement dans le but d'aider les consultants en conception professionnels chargés de créer des plans et définir les spécifications détaillées pour les appels d'offres relatifs à tout projet de construction. Les deux documents sont complémentaires.
- E. Circonstances exceptionnelles :** Afin de s'adapter aux besoins particuliers de certaines écoles, on reconnaît que la fonction du présent guide consiste à créer des normes provinciales justes et précises à l'échelle de la province, mais qu'il est parfois nécessaire d'en dévier pour accommoder certaines différences. La décision définitive devra être approuvée par le MEDPE.
- F. Exemptions concernant les installations déjà existantes :** Dans le cas de rénovations d'installations déjà existantes, les recommandations du guide s'appliqueront dans la mesure où les améliorations prévues sont raisonnablement exécutables. Il est entendu que dans de nombreux cas, lorsque des rénovations partielles doivent être effectuées, il ne sera pas commode d'apporter des modifications à l'installation existante pour la rendre conforme au présent guide. La décision définitive devra être approuvée par le MEDPE.
- G. Installations des partenaires communautaires :** Bien que le gouvernement, conformément à la Politique 407, encourage les partenariats appropriés avec la communauté, ce qui peut se traduire par l'intégration planifiée d'installations communautaires dans le cadre de la conception, le présent guide n'offre aucune norme concernant le jumelage avec d'autres installations. Il comporte toutefois des recommandations concernant les liens communs auxquels on pourrait s'attendre de l'école et de possibles installations communautaires en matière de sécurité et de protection des personnes.

01.3 AUTRES DOCUMENTS

- A. Devis pédagogique :** Ce document est préparé par le MEDPE en concertation avec le Comité de planification. Il est unique à chaque projet d'école et recommande les dimensions et l'utilisation de l'installation visée. Il s'agit du programme éducatif créé directement à partir du présent guide, en fonction des besoins particuliers d'une école et de son emplacement. Ce document a préséance sur tout autre document de planification, mais ne remplace pas les codes, règlements administratifs ou autres règlements obligatoires. *Consulter la section 02.1. – Étape 5* pour obtenir de plus amples renseignements concernant le devis pédagogique.
- B. Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives :** Ce document est administré par le MTI. Il a pour objectif de fournir aux conseillers

chargés de la conception des installations éducatives des exigences définitives détaillées concernant le rendement, la qualité et la fonction des bâtiments. Ces lignes directrices de conception ont été établies conjointement par le MEDPE et le MTI. Le but de la mise en place de ces lignes directrices est de normaliser les éléments de système en fonction de réussites reconnues de manière à rendre le produit final rentable, écoénergétique, fonctionnel et facile à entretenir. Le devis pédagogique a préséance sur le document sur les lignes directrices de conception.

- C. Énoncé de projet :** Ce document est rédigé par le MTI. Il définit la portée du projet, le budget de construction, l'échéancier et le plan de liquidité de l'exercice financier.
- D. Esquisses :** Ces plans sont produits par le cabinet d'architectes chargé du projet selon le devis pédagogique et les contraintes relatives au site. Il s'agit de plans à l'échelle indiquant tous les espaces prévus, leurs dimensions, leurs formes et les relations qu'ils entretiennent les uns par rapport aux autres ainsi que tous les espaces de circulation, les murs et les portes. On y trouve également un plan du site indiquant la position du bâtiment, les routes, les allées, la circulation piétonne et cycliste, les zones d'embarquement réservées aux autobus, les zones de débarquement destinées aux parents, les stationnements, les couloirs réservés aux pompiers, les voies de desserte, les aires de jeux, les terrains de sport et tout autre élément d'importance du site. Ces plans sont présentés au Comité de planification afin qu'il les examine, les révise et les approuve de façon définitive avant la préparation des dossiers d'appel d'offres.
- E. Dossier d'appel d'offres :** Le dossier d'appel d'offres contient les plans, les caractéristiques techniques et tout autre document juridique préparés par le cabinet d'architectes ou d'autres experts-conseils dont les services seraient requis pour la passation de contrat et à la construction des installations. Le MTI supervise le cabinet d'architectes et les experts-conseils dans le cadre de la production de ces documents, qui sont aussi examinés périodiquement par le MEDPE. Le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* et les esquisses approuvés serviront de fondement dans le cadre de l'élaboration du dossier d'appel d'offres.
- F. Autres réglementations obligatoires :** Ces lignes directrices ne remplacent pas les autres codes ou directives obligatoires.

PARTIE A

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Polyvalente Louis-J.-Robichaud 9-12
Rénovation mi-vie et aménagement des
bureaux du district scolaire

District scolaire francophone Sud

Septembre 2025

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Direction des installations éducatives et du transport scolaire

PROCESSUS DE PLANIFICATION

02.1 RÉSUMÉ

Le processus de planification implique que le district scolaire et la Direction des installations éducatives et du transport scolaire du MEDPE entretiennent un travail en étroite collaboration. En général, il incombe au district scolaire de comprendre et de communiquer les besoins spécifiques en ce qui a trait à l'infrastructure proposée, tandis que le MEDPE utilise son expérience et son expertise pour orchestrer le processus de planification et administre les normes établies décrites dans le présent guide. Ensemble, les deux parties travaillent, et avec le cabinet d'architectes chargé du projet, à l'élaboration des dossiers d'avant-projet de conception.

La production du dossier d'appel d'offres, qui constitue le contrat de construction et traite des aspects plus techniques de la conception de l'école, sera gérée et administrée par la Division des édifices du MTI en concertation avec le MEDPE. Le MTI applique son expérience et son expertise en matière de construction et administre les normes établies, telles que formulées dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives*.

02.2 ÉTAPES ET RESPONSABILITÉS (voir le tableau récapitulatif 2-1 à la page 2-7)

Les rôles et responsabilités du district scolaire et du MEDPE s'expliquent plus facilement dans le contexte global du processus de planification et d'exécution du projet. Les étapes suivantes sont présentées selon la séquence recommandée. Il est cependant concevable que le processus soit altéré pour des raisons de santé, de sécurité ou toute autre raison que le ministre juge importante.

ÉTAPE 1-A – Liste des priorités du projet d'immobilisation :

En vertu de la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick et de la Politique 409 du MEDPE, c'est aux conseils d'éducation de district qu'est conféré le pouvoir et que revient la responsabilité de préparer une proposition pluriannuelle d'infrastructure scolaire pour leur district, aux fins de soumission au ministre. La proposition, qui doit être mise à jour annuellement, fera état des priorités concernant les projets de construction d'immobilisations au sein du district scolaire, et le conseil d'éducation de district, par l'intermédiaire de la direction générale, évaluera l'état et la sûreté des installations scolaires existantes et la mesure dans laquelle elles se prêtent à la prestation du programme provincial et de services de soutien. La direction générale est en outre responsable de déterminer le placement des élèves au sein des installations du district. Afin de dresser cette liste, il se peut qu'une étude exhaustive de l'utilisation faite de l'espace à l'échelle du district doive être réalisée. Le district doit tenir le MEDPE

au courant de ses priorités courantes et des projets envisagés. La Direction des installations éducatives et du transport scolaire se mettra à la disposition du district scolaire afin de lui venir en aide et de mettre à profit ses connaissances et son expertise s'il en fait la demande.

ÉTAPE 1-B – Bâtir une relation de partenaires communautaires :

Il incombe au district scolaire, comme le stipule la Politique 407, de se tenir au courant de tout partenariat potentiel avec la communauté qui pourrait améliorer un projet d'immobilisation scolaire. Cette étape est exécutée de façon continue conjointement à l'étape 1-A. Il est nécessaire de chercher activement des occasions de partenariats pouvant être mutuellement profitables. On s'attend à ce qu'à l'annonce d'un projet d'immobilisation, une bonne partie des démarches d'établissement de partenariats aient déjà été effectuées. Il est aussi prévu que les connaissances pertinentes soient acquises et que des relations soient nouées dans le cadre d'un processus de consultation continu avec la communauté dans son ensemble, l'administration locale, le district de services locaux, d'autres ministères ou des organismes sans but lucratif. Les sources de connaissances et de partenariat pourraient être, entre autres, des bibliothèques, des garderies, des installations de loisirs ou salles de spectacle, des parcs et terrains de jeu municipaux et des postes de police communautaires. Tous les partenariats communautaires doivent être conformes à la Politique 407 du MEDPE. *Voir la partie 02.3 de la présente section.*

ÉTAPE 2 – Ajouts au programme d'immobilisations :

Une fois l'an, chaque conseil d'éducation de district doit présenter au MEDPE, à sa demande, une liste prioritaire des grands projets et des projets d'amélioration des immobilisations aux fins d'approbation par le ministre. Tous les projets d'immobilisation, courants ou proposés, sont évalués pour déterminer lesquels seront intégrés dans le cadre du programme d'immobilisations du MEDPE.

La méthodologie utilisée pour hiérarchiser les grands projets présentés est l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan (QB), qui permet d'évaluer l'incidence d'un projet selon des objectifs clés. Le QB provincial du MEDPE comprend les quatre quadrants suivants :

- Économique
- Environnemental
- Social
- Culturel

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en consultation avec les cadres supérieurs, recommande les projets retenus auprès du comité du Cabinet. L'acceptation d'un projet, quelle que soit l'étape, est conditionnelle à l'urgence du besoin dans un contexte provincial ainsi qu'aux projections à court et à moyen terme en matière de fonds d'immobilisations disponibles. Les résultats du processus de sélection sont annoncés par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à l'Assemblée législative, normalement lors du discours du budget.

ÉTAPE 3 – Mise sur pied du Comité de planification :

La direction générale doit, à la demande de la Direction des installations éducatives et du transport scolaire, sélectionner les personnes qui siégeront à un Comité de planification. Il est suggéré que le comité soit composé de sept membres, dont un représentant du conseil d'éducation de district, un du district scolaire, un de la communauté et un du MEDPE, ainsi que d'autres intervenants selon les besoins. Le MEDPE est responsable d'orienter et de diriger le processus de planification. Le Comité de planification a pour mandat d'aider la Direction des installations éducatives et du transport scolaire du MEDPE à déterminer les exigences concernant le devis pédagogique. Il examine également l'esquisse et doit l'accepter avant que le projet ne passe à l'étape de conception.

ÉTAPE 4 – Élaboration du devis pédagogique :

Le Comité de planification détermine la portée du projet à l'aide d'une analyse démographique de la population étudiante actuelle et de celle prévue. Les exigences en termes d'espace seront déterminées à partir de prévisions sur 10 ans à compter de la date de début de la construction. Le district sera ainsi en mesure d'offrir le programme scolaire et les services de soutien prescrits au fil du temps. Les surfaces de plancher de l'installation seront déterminées en fonction des normes définies dans le présent guide.

Le devis pédagogique comprendra ce qui suit :

1. Identification du projet
2. Historique des inscriptions dans les écoles
3. Analyse démographique des inscriptions prévues sur une période de 10 ans
4. Inventaire des exigences particulières au site
5. Liste de tous les espaces et des surfaces de plancher prévues
6. Description générale du bâtiment et des considérations relatives à la conception
7. Liste des relations spatiales désirées
8. Liste de principes de conception des bâtiments concernant la nature et la qualité globales de l'environnement d'apprentissage désiré

Au cours du processus, le MEDPE et le district scolaire rencontreront et consulteront l'administration scolaire et les utilisateurs de l'installation, son personnel, des groupes communautaires ainsi que d'autres intervenants concernés.

Le cahier des charges définira les exigences de base sur lesquelles se fondera la conception du bâtiment. Cette étape requiert une consultation continue avec la Direction des installations éducatives et du transport scolaire et le district scolaire. La Direction des installations éducatives et du transport scolaire est chargée de coordonner l'élaboration du devis pédagogique et de produire le document dans un format adéquat permettant l'examen par le district scolaire.

Il convient de noter qu'idéalement, si une installation communautaire doit être planifiée dans le cadre du projet, tous les accords juridiques doivent être négociés et conclus à cette étape. **Voir les sections 02.3 et 03.1 pour plus de détails.**

ÉTAPE 5 – Approbation du devis pédagogique :

Le devis pédagogique est présenté au conseil d'éducation de district par la direction générale ou son délégué. Le conseil d'éducation de district informe le ministre qu'il accepte le document rédigé par le Comité de planification. Le ministre prend la décision définitive et en informe le conseil d'éducation de district.

ÉTAPE 6 – Choix et acquisition du site :

Le MTI, en collaboration avec le MEDPE, évalue tous les sites potentiels disponibles dans la localité pour laquelle un nouveau projet est proposé. Les conclusions sont présentées au ministre du MEDPE, accompagnées de commentaires et de recommandations.

À partir des recommandations, le ministre sélectionnera le site le plus désirable en fonction des considérations exposées aux sections 03 et 04 du présent guide. Le MTI fera effectuer des évaluations, des études géotechniques, des enquêtes et d'autres travaux avant l'approbation par le ministre.

Une fois la sélection effectuée, le MTI négociera l'acquisition du terrain désiré. Il obtiendra tous les services juridiques liés à la recherche de titres, à la préparation des actes notariés, etc.

Si le district scolaire prévoit modifier des installations existantes, il arrive souvent que du terrain additionnel soit requis. La procédure concernant l'évaluation, l'approbation, l'achat et l'aménagement d'un terrain adjacent à celui d'une école est la même que dans le cas d'un nouveau site.

ÉTAPE 7 – Préparation du dossier d'avant-projet de conception :

Le ministre annonce la phase architecturale du projet. Le MTI désigne un cabinet d'architectes qui sera affecté au projet. Conformément aux directives de la Direction des installations éducatives et du transport scolaire et en consultation avec le MTI, le cabinet d'architectes élabore le dossier d'avant-projet de conception ainsi que les plans généraux des installations à l'aide du devis pédagogique. La Direction des installations éducatives et du transport scolaire présente les esquisses au Comité de planification.

Leur approbation marque la fin du mandat du Comité de planification.

ÉTAPE 8 – Phase de conception :

Le cabinet d'architectes procède ensuite à la conception architecturale et reçoit l'aide des ingénieurs-conseils sous-traitants pour produire un ensemble de dessins de mise au point du projet. Cette étape se déroule sous la supervision du gestionnaire de projet du MTI, en concertation avec la Direction des installations éducatives et du transport

scolaire. Le district scolaire est tenu informé et consulté au cours de ce processus.

ÉTAPE 9 – Préparation du dossier de l'appel d'offres :

Le cabinet d'architectes et les experts-conseils sous-traitants désignés élaborent davantage la conception sous la supervision du gestionnaire de projet du MTI afin de créer les plans et les spécifications de soumission qui formeront plus tard la base du contrat de construction. La Direction des installations éducatives et du transport scolaire du MEDPE examine les dossiers de plans à différents stades de leur élaboration. Les plans sont soumis au district scolaire à chaque étape du développement. Une collaboration continue avec la Direction des installations éducatives et du transport scolaire est de mise tout au long de cette étape.

ÉTAPE 10 – Soumission de construction et attribution du contrat :

Le MTI a la responsabilité de gérer les soumissions de construction et l'attribution du contrat conformément à la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne*.

ÉTAPE 11 – Construction et occupation :

En cours de construction, le MTI a la responsabilité d'inspecter le travail en collaboration avec les architectes, les experts-conseils, les représentants du district scolaire et le MEDPE.

Lorsque le cabinet d'architectes déclare que les installations sont presque achevées, le MTI transfère la responsabilité de l'école au district scolaire.

ÉTAPE 12 – Examen suivant la construction :

Deux ans après la construction, le MTI et le MEDPE étudieront le rendement de l'école pour en déterminer les succès et les échecs. Une visite des installations permettra de recueillir des informations visuelles et de rencontrer les utilisateurs et les administrateurs afin de prendre note de leurs commentaires. Ces renseignements orienteront la conception de nouveaux projets. Cet examen sera également utilisé en tant qu'outil lors de la mise à jour du guide de planification. Le MEDPE sera responsable d'en consigner les résultats.

02.3 PARTENARIAT COMMUNAUTAIRE ET PROCESSUS DE PLANIFICATION

Le MEDPE appuie la planification et la conception de projets conjoints avec les écoles et la communauté. La Politique 407 du MEDPE est appliquée lorsque la communauté ou un autre organisme gouvernemental souhaite construire une installation publique intégrée à une installation scolaire ou sur le même terrain, et que le ministre le juge approprié et souhaitable, tant pour l'école que pour les élèves.

Tel que mentionné à la section 02.2, étape 1B, il est suggéré que le district scolaire se

tienne au courant de tout projet potentiel d'immobilisation communautaire qui pourrait s'avérer mutuellement avantageux.

Dans le cadre du processus de planification et de conception d'un projet conjoint entre l'école et la communauté, il est recommandé de former un comité distinct constitué de représentants du district scolaire et de la municipalité ou d'autres intervenants provenant de la communauté ou du gouvernement. Ce comité mixte de planification relève du conseil d'éducation de district en ce qui a trait à l'approbation du projet. Le projet est ensuite soumis à l'approbation du ministre du MEDPE.

Les ententes à conclure concernant les frais d'investissement et les coûts de fonctionnement doivent être déterminées d'un commun accord avant l'établissement des plans architecturaux. L'élaboration de l'avant-projet sera appuyée par le MEDPE. Le comité doit clairement définir la relation entre l'installation éducative et l'installation communautaire afin d'assurer leur compatibilité, particulièrement en ce qui a trait au degré de sûreté et de sécurité de l'élève.

Voir la Politique 407 du MEDPE jointe à l'annexe A, qui stipule les responsabilités des différentes parties ainsi que les procédures à suivre lors de la planification de l'utilisation des installations scolaires par la communauté.

Tableau 2-1 – ÉTAPES DE PLANIFICATION ET RESPONSABILITÉS

ÉTAPES	Résultats attendus	Participation et responsabilités
1a	Liste des priorités du projet d'immobilisation (continu)	Le district scolaire (DS) produit la liste et la tient à jour. Le MEDPE lui vient en aide au besoin.
1b	Relations de partenaires communautaires (continu)	DS/Agent de liaison entre l'école et la communauté pour demeurer à l'affût de partenariats potentiels.
2	Ajout au programme d'immobilisations	Le conseil d'éducation de district (CED) présente la liste des priorités une fois l'an. Le ministre procède à la sélection et fait ses recommandations au Cabinet. Le ministre annonce le projet à l'Assemblée législative.
3	Formation du Comité de planification	La direction générale choisit des représentants du DS et du CED. Le comité est présidé par un représentant du MEDPE.

4	Devis pédagogique	Le Comité de planification dirige le processus et approuve le devis pédagogique. Le MEDPE produit le document.
5	Approbation du devis pédagogique	Le CED accepte le document. Approbation du ministre.
6	Sélection du site	Choix ou acquisition du terrain.
7	Esquisses	Le MTI désigne le cabinet d'architectes. Le cabinet d'architectes produit des esquisses en concertation avec le MEDPE et le Comité de planification.
8	Plans généraux d'avant-projet	Le cabinet d'architectes produit les plans préliminaires sous la supervision du MTI et en collaboration avec le MEDPE et le DS.
9	Dossiers de plans et documents contractuels liés à la construction	Le cabinet d'architectes produit le dossier de l'appel d'offres sous la supervision du MTI et en collaboration avec le MEDPE et le DS.
10	Appel d'offres et attribution du contrat	Le MTI est responsable des appels d'offres et de l'attribution de contrats en vertu de la <i>Loi sur les contrats de construction de la Couronne</i> .
11	Construction de bâtiments	Le MTI agit à titre de responsable désigné du propriétaire au cours de la construction. Le cabinet d'architectes et les ingénieurs-conseils effectuent des examens périodiques et gèrent le contrat.
12	Deux ans après la construction Rapport d'examen	Après deux années scolaires, le MTI et le MEDPE évaluent le rendement de l'école pour cerner les succès et les échecs.

AMÉNAGEMENT DE SITE

04.3 AILES DE SALLES DE CLASSE MOBILES

Dans les endroits où l'on prévoit une diminution de la population, on fournira des ailes de salles de classe mobiles, ainsi que des corridors mobiles dans toutes les nouvelles constructions, au besoin et selon une analyse sociodémographique. Par la suite, ces ailes pourront être déménagées au besoin. Les salles de classe mobiles respecteront toutes les normes applicables aux constructions permanentes, sauf dans la mesure où les salles pour activités de petits groupes ne seront pas nécessairement situées entre les classes. La construction sera de qualité égale à celle de la construction permanente et entièrement intégrée au plan. Il faudra également tenter d'en harmoniser l'esthétique avec celle de la structure permanente. L'aile pourrait être placée dans un endroit moins visible. Voir le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour les critères d'évaluation des BHRE (bâtiments à haut rendement énergétique).

04.4 COMPOSANTES DU SITE

a) Voies d'accès :

Les voies d'accès doivent être disposées de façon efficace en prenant en considération la sécurité et le déneigement. La largeur minimale des entrées est de six mètres pour les entrées à sens unique et de neuf mètres pour les entrées à double sens.

b) Zone d'embarquement des autobus :

On doit désigner une zone d'autobus en respectant les critères suivants :

- i. Pour offrir suffisamment d'espace pour accueillir tous les autobus en même temps, **nous avons besoin de 16 espaces de stationnement et d'embarquement pour les autobus**. Le district planifie de stationner 2-4 autobus en permanence les soirs et pendant les fins de semaines.
- ii. Être séparée de la zone de débarquement destinée aux parents et sans entrave.
- iii. Être visible de l'entrée principale et de l'aire administrative.
- iv. Permettre aux élèves de descendre sur un trottoir menant à l'entrée principale, les portes de l'autobus étant orientées vers le trottoir et l'école.
- v. Voir le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour connaître la norme en matière de dimensions.

c) Zone de débarquement destinée aux parents:

Une zone de débarquement destinée aux parents doit être désignée en tenant compte des critères suivants :

- i. Être suffisamment spacieuse pour accueillir, selon les prévisions, tous les véhicules en même temps. **Les espaces existantes de 9 stations sont suffisant.**
- ii. Être séparée de la zone d'embarquement des autobus et ne pas l'entraver, tel que mentionné précédemment.
- iii. Permettre aux élèves de descendre sur un trottoir menant à l'entrée principale, la porte du passager faisant face au trottoir et à l'école.
- iv. Voir le document Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives du MTI.

d) Circulation des piétons et des cyclistes :

Un réseau de trottoirs et de pistes sera conçu en respect des critères suivants :

- i. Être situé à l'écart de la circulation routière et fournir un maximum de sécurité.
- ii. Des voies piétonnes directes et pratiques refléteront les trajets empruntés naturellement.
- iii. Il reliera le bâtiment et les réseaux piétonnier et routiers locaux ainsi que la zone d'embarquement des autobus, la zone de débarquement destinée aux parents, le stationnement et les installations scolaires secondaires.
- iv. Les principales allées piétonnières seront revêtues de béton ou d'asphalte.
- v. Elles seront bombées ou inclinées pour permettre un bon écoulement des eaux.
- vi. Les abords de l'entrée principale seront revêtus de béton. Cette zone accueillera commodément les supports à bicyclette.
- vii. Voir le document Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives du MTI concernant la largeur des allées piétonnières.
- viii. Toutes les allées piétonnières donnant accès aux entrées publiques du bâtiment seront faciles d'accès.
- ix. Tous les passages pour piétons seront faits d'asphalte et seront surélevés. On y peindra les marques d'avertissements appropriés, et ils seront faciles d'accès.

e) Stationnement pour l'école:

- i. Les espaces existantes de **165 stations et 7 espaces** pour les personnes ayant un handicap sont suffisant.
- ii. Nous avons besoin des nouvelles espaces de stationnement pour **3 réparateurs et 1 trailer dans l'arrière du bâtiment au sous-basement.**
- iii. Nombre : Le nombre de places dans le stationnement du personnel et des visiteurs sera déterminé à raison de 2,5 places par poste d'enseignement. Une place sur 25 sera destinée aux personnes ayant un handicap. D'autres

places de stationnement pourraient être aménagées à l'intention des élèves en fonction des besoins de l'école et de la disponibilité du terrain au niveau du secondaire.

- iv. Éclairage : Fournir de l'éclairage comme stipulé dans le document décrivant les lignes directrices du MTI.

REMARQUE : Voir le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour connaître la norme en matière de dimensions.

f) Stationnement pour le bureau du district:

- i. Le nouveau stationnement doit avoir **90 espaces et 4 espaces** pour les personnes ayant un handicap.
- ii. Nombre : Le nombre de places dans le stationnement du personnel et des visiteurs sera déterminé à raison de 2,5 places par poste d'enseignement. Une place sur 25 sera destinée aux personnes ayant un handicap. D'autres places de stationnement pourraient être aménagées à l'intention des élèves en fonction des besoins de l'école et de la disponibilité du terrain au niveau du secondaire.
- iii. Éclairage : Fournir de l'éclairage comme stipulé dans le document décrivant les lignes directrices du MTI.

REMARQUE : Voir le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour connaître la norme en matière de dimensions.

g) Voies empruntées par les véhicules d'urgence :

- i. Des dispositions seront prises en prévision d'éventuels incendies, et la conception des voies d'accès sera conforme au Code national du bâtiment du Canada en vigueur.
- ii. Le site doit comporter deux points d'accès d'urgence distincts, dans l'éventualité où l'un d'eux serait bloqué.

h) Livraisons, recyclage et enlèvement des déchets :

- i. L'accès à des fins de livraison ainsi que pour la collecte des matières recyclables et de déchets sera planifiée au cas par cas.
- ii. La conception du bâtiment inclura un programme de recyclage adapté aux besoins spécifiques de l'école et aux infrastructures de la communauté.
- iii. Pour chaque bac à ordures, bac de recyclage extérieur ou benne à ordures, il faudra prévoir une surface pavée suffisamment grande placée de façon à être hors de la vue. Ces aires seront aménagées pour faire en sorte que la livraison de matériel soit facile et que la collecte par camion soit effectuée sécuritairement.

- iv. Les équipements, par ex. les transformateurs d'alimentation et les réservoirs de carburant, seront placés de façon à ne pas nuire à l'utilisation du site et à en préserver l'apparence. Aucun équipement ne sera placé près de la voie d'accès principale ou de l'entrée principale sans le consentement du gouvernement provincial. Les équipements qui seraient visibles des lieux publics seront cachés de la vue à l'aide d'une clôture ou d'un aménagement paysager.
- v. L'entrée de service de la cuisine sera facile d'accès pour les camions de livraison.
- vi. Dans les écoles où une éducation artistique professionnelle est offerte, une voie unique de circulation automobile donnant accès à l'enceinte extérieure sera aménagée, conformément à la section 20.

i) Supports à bicyclettes :

Il est recommandé que des supports à bicyclette soient installés dans les écoles où l'on prévoit la présence de cyclistes. **Ces supports doivent avoir 36 espaces de stationnement**, en fonction de la région et des attentes, doivent être situés près de l'entrée principale. L'aire qui leur sera dédiée ne nuira pas aux piétons lorsqu'ils s'approcheront de l'entrée. Les supports doivent être situés sur une surface dure et visible depuis l'aire administrative. En vertu du *Code national du bâtiment* du Canada, ils ne seront pas installés sous les auvents fixés au bâtiment.

j) Aménagement paysager :

- i. La végétation existante sera mise à profit. Il faudra donc déterminer quels sont les atouts du site et les conserver dans la mesure du possible.
- ii. Tous les espaces ayant été dégagés et se trouvant dénués d'autre végétation, de recouvrement et de sentier seront couverts de terre à jardin dont la composition et la profondeur seront compatibles aux conditions du sol naturel. On y fera pousser de la pelouse ou des plantes indigènes pouvant supporter une légère circulation piétonnière.
- iii. Voir le document Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives du MTI pour connaître les exigences associées aux BHRE en matière d'aménagement paysager. Voir également le point « Espace d'enseignement en plein air » ci-dessous.

k) Espace d'enseignement en plein air :

- i. Des moyens novateurs seront mis en œuvre pour créer au moins un espace d'enseignement en plein air.
- ii. L'espace d'enseignement en plein air sera accessible de la cafétéria, procurant ainsi un endroit invitant pour manger à l'extérieur.
- iii. On utilisera les matières excavées, s'il y en a, pour créer des bancs de classe.
- iv. Les aspects naturels inhérents au site seront mis à profit.

I) Structure d'entreposage pour équipement d'entretien extérieur :

Il faudra prévoir une remise non chauffée de 35 m². Elle sera construite de matériaux faciles à entretenir et à l'épreuve du vandalisme comme des blocs de béton, et servira à l'entreposage de l'équipement d'entretien extérieur. Les produits combustibles comme la peinture y seront aussi entreposés. Elle sera équipée d'une porte piétonne ainsi que d'une porte basculante et située dans un endroit discret, mais pratique.

La remise sera raccordée au réseau électrique. Le district scolaire se chargera d'installer les prises et les lumières, car les exigences varieront d'une école à l'autre.

m) Terrains de jeu :

- i. La disponibilité du site pourra limiter la taille des terrains de jeu. Si tel est le cas, on envisagera d'utiliser les terrains de jeu communautaires.
- ii. Tous les terrains d'école seront munis d'un terrain de jeu polyvalent (de 60 m sur 100 m avec un périmètre en pente dégagé d'une largeur de 5 m) sauf si des circonstances particulières rendent cet aménagement impossible.
- iii. Un terrain typique peut accueillir deux espaces d'enseignements sur le sens de la largeur. De multiples terrains pourraient être fournis en fonction des regroupements pour l'éducation physique aux niveaux intermédiaire et secondaire. Le nombre d'espaces d'enseignement sera déterminé en fonction du nombre de terrains selon les règles suivantes :
 - 1 terrain pour 1 à 4 espaces d'enseignement destinés aux élèves de la maternelle à la huitième année.
 - 1 terrain pour 1 à 3 espaces d'enseignement au niveau secondaire.
 - 2 terrains pour 4 espaces d'enseignement ou plus au niveau secondaire.
- iv. Les dimensions des terrains seront déterminées en fonction des normes associées aux sports pratiqués à l'école, et les dimensions habituelles susmentionnées pourraient être modifiées de façon à respecter ces normes. Voir aussi le document des lignes directrices du MTI pour connaître les dimensions typiques et les normes détaillées.

n) Aires de jeu à surface dure :

- i. Pour les jeux comme le basketball, le volley-ball, le badminton, le jeu de galets, etc., chaque école offrira un espace extérieur de jeux à surface dure et lisse qui sera utilisable en tout temps.
- ii. Les aires de jeu seront faciles d'accès.
- iii. **Compter 0,5 m² par élève, la superficie minimale étant fixée à 250 m² et la superficie maximale, à 500 m². Cet endroit sera dédié pour un terrain de basketball.**

o) Jardins communautaire et serres :

- i. Conformément aux politiques 711, 315 et 407 du MEDPE, les saines habitudes alimentaires et les partenariats communautaires sont encouragés activement et soutenus. À cet effet, de l'espace pour l'inclusion de jardins communautaires et/ou de serres peut être identifié sur le plan du site de l'école.

Les exigences seront abordées au cours de la phase de planification.

PRINCIPES DE CONCEPTION DU BÂTIMENT

05.1 OBJECTIF

La section suivante décrit les critères généraux de conception de toutes les installations scolaires, quels que soient leurs niveaux d'enseignement ou leur taille. Elle s'appliquera à toutes les installations éducatives, et servira de guide pour l'avant-projet de conception. Pour obtenir des renseignements plus détaillés lors de l'élaboration de plans et la production du dossier d'appels d'offres, consulter le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

De plus, l'école explorera d'autres façons de concevoir et d'aménager les espaces d'apprentissage. L'objectif est de fournir une variété d'espaces qui engagent les élèves et qui favorisent un passage à l'apprentissage du 21ème siècle.

Les solutions conceptuelles doivent viser la création d'espaces qui sont flexibles, encouragent différents types et modes d'apprentissage et qui permettent des activités d'apprentissage en classe, individuelles, collaboratives, formelles et informelles.

Les concepteurs seront encouragés de faire preuve de créativité en apportant la vision exposée dans le devis pédagogique en réalité.

05.2 DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE

Bâtiments à haut rendement énergétique

Toutes les nouvelles installations éducatives seront conçues, construites et exploitées comme des bâtiments à haut rendement énergétique, à partir de principes de conception et de construction exemplaires. Les projets de construction respecteront la 3^e révision de la Politique d'écologisation des bâtiments pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes du gouvernement du Nouveau-Brunswick de septembre 2015. Pour de plus amples renseignements sur le plan technique, consulter le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

05.3 CONTEXTE VISUEL ET COMMUNAUTÉ

a) Échelle et caractère :

Toutes les nouvelles installations éducatives seront conçues, à moins de directives contraires de la part du MEDPE, selon une échelle et un caractère s'intégrant bien au voisinage et à la communauté dans son ensemble.

b) Influences positives :

Envisager l'utilisation de matériaux existants, de couleurs et de formes de masse qui représenteront des influences positives pour la communauté ou des matériaux compatibles avec le caractère positif de la région, et qui reflètent ses qualités.

c) Images représentatives :

Prendre en considération l'utilisation d'imagerie ou de formes représentatives de la région ou de références historiques de la communauté ou des anciennes écoles.

d) Composants recyclés :

Lorsqu'il s'agit de remplacer une école existante, qui sera détruite, envisager la réutilisation de matériaux ou d'éléments de construction ou d'imagerie de valeur.

05.4 MASSE EXTÉRIEURE ET FORME

a) Réduire la masse :

Le concepteur doit reconnaître le besoin de réduire la perception de la masse de la structure et de la ramener à une échelle humaine par l'intégration de plus petits volumes et par l'utilisation des changements de textures, de couleurs et de matériaux pour réduire les proportions.

b) Changement du volume – fenêtres hautes :

Apporter des changements au volume et à l'inclinaison des toits pour créer de hautes fenêtres qui laissent pénétrer la lumière où cela s'avère efficace dans des zones profondes de l'école. L'accumulation de la neige et le nettoyage des fenêtres doivent être pris en considération pour le choix de l'emplacement de ces fenêtres.

05.5 MATÉRIAUX

Pour toutes les surfaces visibles extérieures ou intérieures et tous les finis, il faut utiliser des matériaux exigeant peu d'entretien, durables et à l'épreuve du vandalisme.

05.7 SÉCURITÉ ET PROTECTION

Lorsque les éléments de sécurité d'une installation physique permettent de réduire efficacement le niveau de risques pour les élèves et le personnel quand ils sont utilisés adéquatement dans le cadre d'un plan global de mise en œuvre de protocoles de communications et de pratiques de fonctionnement sécuritaire au sein des districts et des écoles. Des conditions appropriées sur le site permettent une intervention plus sécuritaire, coordonnée et efficace de la part du personnel, des élèves, des

intervenants d'urgence et des parents/tuteurs en cas d'incident impliquant une menace, procurant ainsi un accès contrôlé à l'école, permettant la détection des intrusions et accroissant la sécurité de toute personne concernée. Des éléments de conception physique et environnementale efficaces renforcent aussi la sécurité sur place et facilitent, en cas d'urgence, l'intervention des services de police, des pompiers, du personnel médical d'urgence, etc.

Les plans, notamment les plans d'étage, doivent être tenus à jour et gardés accessibles pour pouvoir être utilisés dans le cadre d'une planification et d'interventions efficaces.

a) Examen des plans :

Le cabinet d'architectes est mandaté de rencontrer les autorités compétentes des services de protection contre l'incendie et d'examiner avec elles les dossiers d'avant-projet de conception pour régler, dès les premières étapes du processus de conception, toutes les questions de sécurité et de protection qu'ils pourraient trouver.

b) Procédures de confinement barricadé :

Le concepteur se familiarisera avec les procédures de confinement barricadé du district scolaire et coordonnera la planification avec lui, le MEDPE et les autorités policières en tenant compte des politiques en place et en s'assurant de la compatibilité avec celles-ci.

c) Vandalisme et intrusion illégale :

L'école sera conçue, et ses matériaux seront choisis en prenant en compte la résistance au mésusage et au vandalisme, ainsi que la prévention des intrusions illégales. Des moyens d'éviter l'accès par des personnes indésirables seront mis en œuvre. Pour réduire les possibilités d'accès au toit, éviter d'utiliser des bardages métalliques à l'horizontale, des projections pouvant être escaladées, des auvents aux portes et fenêtres basses, des lignes de toiture peu élevées et des porte-à-faux.

d) Espaces cachés :

Lors de la conception, éviter de créer des alcôves et des recoins cachés à l'intérieur ou l'extérieur de l'installation.

e) Système de verrouillage à carte-clé :

Un système de cartes-clés sera fourni pour toutes les portes d'accès principales des écoles ainsi que les portes d'accès du personnel et toute porte donnant accès à des zones publiques ou communautaires. Le système sera exploité et programmé à partir des bureaux administratifs du district scolaire et permettra la programmation de cartes aux fins d'accès à des heures précises. La compatibilité avec tout équipement actuellement utilisé par les districts doit être prise en compte. Voir les lignes directrices du MTI.

f) Portes d'entrée et du vestibule :

L'entrée principale doit être conçue pour que les visiteurs puissent pénétrer dans le vestibule depuis l'extérieur, mais ne puissent se rendre jusque dans le hall d'entrée du bâtiment. L'accès au hall d'entrée par les portes du vestibule sera contrôlé électroniquement depuis l'aire administrative.

g) Système d'alarme :

Voir les lignes directrices du MTI.

h) Éléments de sécurité de l'école :

Les éléments de sécurité, qui feront l'objet d'une révision annuelle, à inclure dans le cadre de toutes les nouvelles constructions et rénovations majeures sont les suivants :

i. Systèmes de vidéosurveillance ou de télévision en circuit fermé (CCTV)

Un panneau signalant l'utilisation de caméras de surveillance est désormais requis à l'entrée principale de toutes les écoles qui emploient ces caméras. L'accès aux vidéos est rigoureusement contrôlé : il est restreint au district désigné, à l'administration scolaire et au personnel des installations.

1. Surveillance intérieure à l'aide d'un CCTV

- Nombre d'installations déterminé en fonction des aires surveillées :
 - Aires communes pour les élèves et aires destinées à accueillir de grands groupes (aires de repos, cafétérias, auditoriums)
 - Intérieur de l'entrée principale et de l'entrée de service, les caméras étant orientées de façon à capturer les traits du visage; intérieur des portes de sortie des corridors
 - Corridors principaux

2. Surveillance extérieure à l'aide d'un CCTV

- Vues extérieures de l'entrée principale et des portes de service et de livraison
- Aires où les parents déposent et passent prendre leurs enfants
- Zones d'embarquement et de débarquement des autobus

- Chaque aire de jeux désignée pour élèves
- ii. Surveillance à l'aide d'un CCTV : accès IP/Web aux images captées par les caméras
 - Accès en direct à la vidéosurveillance hors les lieux
 - Système de surveillance sur IP avec protocoles sécurisés; collaboration avec les agents de la sécurité du MTI et du MEDPE
 - Donner accès aux enregistrements de vidéosurveillance archivés
 - Pourrait être un moyen sécuritaire d'évaluer le statut de l'école en cas d'alarme signalant une intrusion, un incendie, etc. Une solution de rechange serait de confier les inspections initiales à des membres du personnel de l'école ou du district qui y procéderaient alors en personne.
- iii. Accès en direct par la police aux systèmes de surveillance en circuit fermé

En vertu d'un protocole d'entente à venir avec la GRC au Nouveau-Brunswick, les images retransmises en direct par les caméras, à supposer qu'il y en ait, doivent être accessibles à la GRC dans des conditions contrôlées rigoureuse aux fins d'intervention en cas d'urgence et d'entraînement en prévision des urgences.

 - Accès par les premiers intervenants lorsque l'activation des mesures d'urgence a lieu.
 - Situations d'urgence qui nécessitent un accès en direct pour assurer une intervention convenablement coordonnée
 - Accès des « premiers intervenants » à la vidéosurveillance en direct et aux enregistrements archivés aux seules fins d'une formation sur place, en l'absence du personnel et des élèves (le protocole d'entente relatif aux services de police assurés par la GRC au Nouveau-Brunswick est en cours d'élaboration)
- iv. Double jeu de portes (vestibule d'entrée)
 - Toutes les portes extérieures : verrouillées en tout temps sauf les portes appropriées aux heures d'arrivée prévues des élèves; surveillance vidéo à l'entrée principale, système de protocole d'accès par sonnette pour l'arrivée initiale dans le vestibule et contrôle avant que la personne se voie accordé l'accès au reste de l'école
 - Porte intérieure du vestibule : verrouillée jusqu'à ce que l'accès soit accordé à distance à partir de la réception après que la personne a été soumise à un contrôle

- Portes extérieures : lettrage clair et visible aux portes extérieures, conformément aux conventions d'appellation utilisées par les premiers intervenants. Par exemple : « A » pour l'administration, puis « B », « C », et ainsi de suite, en allant vers la droite à partir des bureaux de l'administration
- Carte électronique (à bande magnétique) pour l'accès approprié aux portes par le personnel autorisé

v. Contrôle d'accès des visiteurs

Important lorsqu'il n'y a qu'un seul jeu de portes d'accès qui doivent demeurer verrouillées en tout temps; il est préférable d'opter pour un système avec vestibule comportant deux jeux de portes.

- Contrôle de l'accès à l'école pour assurer la protection des élèves et du personnel
- Utilisation d'une sonnette comme dispositif de signalisation pour communiquer avec la réception
- Vidéosurveillance et enregistrement des allées et venues des personnes qui passent par l'entrée principale
- La porte intérieure du vestibule est verrouillée, de sorte que l'accès ne sera autorisé qu'une fois que l'identité du visiteur et le but de sa visite seront établis

vi. Système de contrôle d'accès par carte

- Accès aux portes extérieures et éventuellement aux portes coupe-feu autorisé au moyen de cartes-clés électroniques codées, de sorte que seul le personnel autorisé puisse accéder aux différentes parties de l'école
- En cas d'urgence, il faut une « clé » pour rouvrir les portes et rétablir l'accès aux corridors pour permettre aux premiers intervenants de faire une recherche dans l'école; une carte à bande magnétique est recommandée pour accéder au bâtiment par ces portes

vii. Verre résistant de type « anti-ouragan » – aire de réception seulement

- Procure une grande visibilité de la porte du vestibule d'entrée et de la porte principale depuis l'aire de réception ou d'administration, tout en offrant un degré de sécurité acceptable

viii. Système de sonorisation pour la communication à l'intérieur de l'école

- Système convivial capable de diffuser efficacement dans l'ensemble de

l'école depuis l'aire d'administration

- Capable de diffuser dans des espaces plus bruyants (gymnases, carrefour des élèves, cafétérias, aires de jeu extérieures, ateliers techniques, etc.) et les salles de classe
- Relié à des dispositifs stroboscopiques dans les espaces très bruyants : dispositifs stroboscopiques à lumière blanche pour les incendies et dispositifs stroboscopiques à lumière bleue pour le confinement barricadé; dans les cafétérias, les gymnases, les « ateliers » de métiers et de technologie, et à des endroits prédéterminés à l'extérieur, de façon qu'ils soient visibles aux gens qui reviennent à l'école afin de signaler une menace à l'intérieur

ix. Mécanisme d'ouverture de porte à une seule poignée

- Mécanismes de fonctionnement à une seule poignée pour les portes extérieures et les portes des corridors (portes ouvertes en tirant dessus); poignée du côté droit seulement sur toutes les portes doubles pour empêcher l'utilisation d'un manche ou d'une barre ou d'une chaîne à maillons pour bloquer la porte d'un côté

x. Mécanisme de barre de « poussée antipanique » des portes de sortie

- Mécanisme de sortie à barre de poussée à l'intérieur des portes extérieures ou portes de corridor (portes ouvertes en poussant dessus); éviter les poignées de type « barre » qui pourraient être enchaînées ou utilisées d'autres manières pour empêcher que les portes puissent être utilisées

xi. Vue dégagée de la zone d'embarquement et de débarquement des autobus

- La boucle de circulation pour autobus et les zones de débarquement des élèves doivent être bien visibles à partir des bureaux de l'administration. Cela comprend le secteur de soutien administratif et de la réception et les bureaux de la direction et de la direction adjointe. Pour cela, il faut que les bureaux de l'administration soient situés aux entrées principales

xii. Bouton de commande de confinement barricadé (commutateur)

- Commutateur ou « bouton d'alarme » déclenchant la fermeture et le verrouillage des portes coupe-feu intérieures créant ainsi des zones isolées et inaccessibles. Les gens peuvent quitter ces zones, mais personne ne peut y entrer sans clé d'accès. Les dispositifs stroboscopiques à lumière bleue sont aussi activés. Raccordement potentiel à des organismes externes de surveillance d'alarme ou au poste de police. Le bouton est facile d'accès à partir de la réception ou des bureaux de l'administration

xiii. Zones à confinement barricadé dans l'école – il faut déterminer la meilleure

utilisation pratique de l'installation à cette fin

- Zones de l'école divisées par des portes coupe-feu; portes actionnées à partir des bureaux de l'administration
- Corridors : champ de vision sans obstacle
- Numéros de classe bien visibles depuis différents points; il est recommandé que des panneaux soient installés pour une bonne visibilité dans les corridors, en remplacement des traditionnels numéros de locaux au-dessus des portes encastrées ou en plus de ceux-ci. Le style requis n'est pas défini.
- Portes de salles de classe :
 - Sont encastrées de façon à pouvoir être ouvertes vers l'extérieur sans entraver la sortie des élèves ou la circulation dans les corridors; ce type de porte crée également des endroits où se cacher
 - Possibilité d'installer, à l'intérieur du carreau vitré des portes, un store qui peut être fermé en cas d'urgence pour bloquer la vue dans la salle de classe
 - Possibilité d'un mécanisme de verrouillage de porte secondaire (loquet) utilisable lors de situations d'urgence
- Planchers des salles de classe : carreaux aux motifs différents ou palette de couleurs différente pour indiquer la zone plus sûre d'une salle de classe, où se cacher – une zone hors de vue depuis l'entrée

xiv. Système d'alarme et anti-intrusion

- Alarmes d'activité dans les espaces internes exigeant ce niveau de sécurité
- Portes et fenêtres accessibles équipées pour détecter et signaler les intrusions

xv. Système de sécurité à contrôle externe

- Entreprise de surveillance externe qui gère le système et traite le message électronique provenant des systèmes d'alarme de l'école; un message automatique est envoyé aux représentants scolaires désignés, selon les besoins. Cela vient s'ajouter aux autres mesures de contrôle visant les incendies, la pression de l'eau, la température, etc.

xvi. Lampes de sécurité à l'extérieur du bâtiment

- Appareils d'éclairage nocturne automatique ou munis de détecteurs de mouvement autour de l'école, suivant les besoins

xvii. Teintage ou pellicule de sécurité pour fenêtres extérieures

- Selon les lignes directrices actuelles du MTI, le vitrage teinté n'est pas autorisé dans les bâtiments scolaires en raison des niveaux prescrits de lumière naturelle dans les salles de classe

xviii. Stores pour fenêtres extérieures

- Réduction de la vue sur les espaces intérieurs à partir de l'extérieur; bien sûr, un contrôle de l'ombre ou du soleil est bénéfique et des stores pourraient être nécessaires dans certaines fenêtres pour cette raison. L'optimisation de la lumière naturelle dans les espaces d'enseignement constitue une exigence
- Stores pour fenêtres extérieures – la norme actuelle permet une ouverture de 3 à 5 %, selon l'orientation du bâtiment et la fonction de la salle

xix. Clôture de sécurité

- Enceintes protégées pouvant être fermées à clé pour assurer la sécurité de l'équipement mécanique ou restreindre l'accès, par des personnes non autorisées, aux zones réputées présenter un risque élevé ou zones problématiques. Cela ne sera pas vu comme une clôture de périmètre

xx. Accès public restreint aux aires d'enseignement de l'école en dehors des heures de classe officielles

- Restreindre l'accès lors des activités après l'école et l'accès par les membres de la communauté aux aires d'activité désignées : théâtres, auditoriums, gymnases et vestiaires-salles de casiers, cuisines communautaires, cafétérias, aires communes des élèves, etc., en veillant à ce que les visiteurs ne puissent s'approcher des aires d'enseignement. Utiliser des portes pouvant être verrouillées (p. ex. : portes coupe-feu) pour restreindre l'accès suivant les besoins

xxi. L'administration est située à l'entrée principale ou à proximité, de manière à permettre une surveillance adéquate des zones de débarquement et de l'entrée principale

05.8 AMÉNAGEMENT POUR L'ACCÈS FACILE ET UNIVERSEL

Toutes les installations doivent être conçues selon les normes de la dernière édition du *Code national du bâtiment* et la norme CAN/CSA B-651, *Conception accessible pour l'environnement bâti*. Le document le plus strict doit s'appliquer dans toute situation donnée. Le concept d'accessibilité universelle sera appliqué. L'accès universel implique de concevoir des installations qui peuvent être utilisées par tous. Voici une liste d'éléments à respecter :

a) Circulation simplifiée :

Intégrer à la conception un plan de circulation permettant de facilement s'orienter et trouver sa destination.

b) Luminosité, couleurs vives et absence d'obstacles :

Les aires de circulation doivent être bien éclairées, avoir des couleurs vives et être exemptes de saillies ou d'obstacles susceptibles de nuire au déplacement des personnes qui ont une déficience visuelle.

c) Tons opposés :

Des tons opposés doivent être incorporés dans la conception afin d'aider les personnes ayant une déficience visuelle. S'assurer d'employer, au minimum, des tons opposés dans les escaliers. Utiliser des tons opposés pour distinguer certaines zones.

d) Signalisation appropriée :

Les aires de circulation accessibles doivent être indiquées au moyen d'une signalisation adéquate.

e) Entrée accessible :

Les entrées et les vestibules doivent être au niveau du sol et ne doivent pas comporter d'escalier. Des rampes seront fournies lorsque nécessaires, mais on tentera, dans la mesure du possible, d'éviter d'avoir à en installer.

f) Accès facile :

L'ensemble du bâtiment et du site doit être facile d'accès.

REMARQUE : Pour plus de précisions, voir le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

05.9 LIGNES VISUELLES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

a) Créer des lignes visuelles :

Le concepteur connaîtra les techniques permettant d'optimiser les lignes visuelles et créera le plus possible ce type de lignes visibles et fera en sorte d'agrandir le plus possible l'axe et la distance des vues observables à partir de points visuels de l'intérieur de l'école ainsi que de l'intérieur vers les éléments d'intérêts à l'extérieur du bâtiment.

b) Présentation des apprentissages :

Dans la mesure du possible, mettre en évidence les aspects matériels de l'école qui célébrent l'apprentissage.

c) Lien avec l'extérieur :

Une connexion visuelle entre l'intérieur et l'extérieur est encouragée dans la mesure où elle s'avère efficace et pratique.

d) Éclairage et couleur :

Lors de la création de lignes visuelles, envisager de recourir à l'éclairage et à la couleur aux fins d'accentuation et de variation et pour les points de convergence et les extrémités de corridors.

05.10 LUMIÈRE NATURELLE ET AÉRATION

La lumière du jour et l'air frais sont considérés comme essentiels à l'humain pour qu'il puisse profiter d'un environnement d'apprentissage confortable et sain.

a) Lumière du jour :

Tous les espaces d'enseignement, toutes les aires de travail pour les projets, la bibliothèque, la cafétéria, le carrefour des élèves et l'aire d'administration doivent être suffisamment exposées à la lumière du jour, conformément aux principes de pratiques exemplaires pour les bâtiments à haut rendement énergétique. Voir le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour plus de renseignements d'ordre technique.

b) Fenêtres ouvrantes :

Toutes les salles de classe doivent être munies de fenêtres ouvrantes ne présentant aucun risque pour la sécurité et ne limitant pas l'utilisation de la pièce lorsqu'elles sont ouvertes. Les fenêtres ouvrantes auront des moustiquaires.

c) Stores :

Pour des raisons de sécurité, de confidentialité et de dosage de la lumière, des stores doivent être installés sur toutes les fenêtres extérieures.

05.11 ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL

La conception offrira une variété d'éclairage direct, indirect et directionnel. Il faut tenir compte des voies empruntées par les élèves et de l'expérience de l'utilisateur, tel que précisé dans la rubrique sur les lignes visuelles de la présente section.

Les niveaux minimaux de lumière pour tous les espaces sont présentés dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

05.12 COULEUR

a) Couleur :

La couleur sera utilisée de façon avertie. **Le cabinet d'architectes consultera les utilisateurs de l'école pour les choisir.** Des échantillons de couleurs et de matériaux doivent être présentés au district scolaire aux fins d'approbation. Le cabinet d'architectes peut souhaiter consulter un designer d'intérieur ou un autre expert de la couleur.

b) Couleurs primaires et couleurs vives :

On encourage l'utilisation des couleurs primaires dans les écoles primaires, mais il faut le faire stratégiquement et avec retenue. On peut également utiliser des couleurs vives, mais avec modération, peut être sur des murs sur lesquels on veut attirer l'attention, etc.

c) Couleurs « tendance » :

L'utilisation à des fins permanentes de couleurs distinctives actuellement à la mode est déconseillée; ces couleurs peuvent toutefois être utilisées en peinture.

d) Définir et distinguer des aires ou zones :

Les changements de palette de couleurs sont encouragés pour définir des aires ou des zones et en permettre la distinction.

e) Motifs de plancher :

Il faut s'assurer que les motifs des plaquettes de vinyle favorisent et donnent des indications sur la circulation, sur les points de convergence particuliers ou sur des espaces qu'il peut être souhaitable de mettre en valeur. Le plancher des entrées

menant aux espaces d'enseignement doit être d'une couleur unique servant à montrer qu'il s'agit d'aires d'entrée et de sortie. Les « zones sans ligne visuelle » dans les classes doivent aussi être indiquées par des couleurs ou des motifs de plancher distincts. Il s'agit des zones occupées par des élèves et des enseignants lors des exercices de confinement barricadé ou de situations de confinement réelles.

f) Déficience visuelle :

Des tons opposés doivent être incorporés dans la conception afin d'aider les personnes vivant avec une déficience visuelle comme indiqué à la section 05.8.

05.13 ESPACE D'AFFICHAGE ET D'EXPOSITIONS

Les espaces d'affichage des travaux d'élèves seront répartis de manière créative dans toute l'école. Les règlements relatifs aux incendies doivent être respectés lors de la conception d'aires d'affichage et d'exposition. Le concepteur travaillera directement avec le district scolaire pour coordonner ses besoins et ses souhaits. On encourage l'intégration d'œuvres d'art originales ou d'autres objets d'art produit dans le milieu scolaire ou dans la communauté.

Les éléments respectueux de l'environnement, utilisés dans la structure du bâtiment, feront l'objet d'une interprétation visuelle éducative.

Tel que mentionné précédemment, le hall d'entrée est une zone idéale pour l'affichage.

05.14 UTILISATION PAR LA COMMUNAUTÉ

On favorisera l'utilisation des écoles par la communauté après les heures de classe. Il s'agit d'une fonction secondaire du bâtiment. La planification des installations permettra d'accueillir la communauté sans compromettre leur efficacité en matière d'éducation des élèves. Il se peut que la communauté soit autorisée occasionnellement à avoir accès au bâtiment durant les heures de classe. Toutefois, la plupart du temps, elle ne sera autorisée à y accéder qu'après les heures de classe. L'utilisation dans le cadre de projet variera au cas par cas. Par conséquent, le planificateur doit établir les priorités d'utilisation en tenant compte des fonctions de l'installation ainsi que des aspects de protection et de sécurité des élèves.

On donne généralement aux aires suivantes une double fonction en permettant leur utilisation par la communauté :

Gymnases	Salles de musique et d'arts de la scène
Cafétéria	Scène
Salle de conférences et de séminaires	Bibliothèque/aires communes
Toilettes publiques	d'apprentissage
Carrefour des élèves	

05.16 CONSIDÉRATIONS ET ORGANISATION SPATIALES GLOBALES

a) Organisation centrale :

Dès qu'un élève ou un visiteur entre dans une école par la porte principale, il pourra se faire une idée générale de son organisation. L'administration sera située à proximité et visuellement accueillante. Elle offrira une vue directe sur les élèves et les visiteurs et sera le centre de la circulation. Le carrefour des élèves (dans les écoles secondaires), la cafétéria et le gymnase seront situés à proximité et y seront rattachés. Le service d'orientation professionnelle et son aire d'attente seront également centraux, mais seront moins visibles. L'aire d'arrivée sera suffisamment ouverte pour permettre la circulation fluide de l'ensemble des élèves.

b) Souplesse :

- i. Ensemble des espaces d'apprentissage :
 - (i) Il faut faire preuve de souplesse en matière d'utilisation d'espace pour être en mesure d'offrir différentes possibilités d'apprentissage, individuel, en petits groupes ou en groupes plus importants.
- ii. Espaces multifonctionnels :
 - (i) Dans la mesure du possible, la conception des espaces multifonctionnels sera axée sur les besoins. Lors de la planification d'un tel espace, les besoins contradictoires qui se manifesteront seront pris en compte et des mesures seront à prévoir pour faire en sorte que ces différends soient surmontables.
- iii. Murs amovibles :
 - (i) Lorsque le devis pédagogique le prévoit, les salles de classe seront liées les unes aux autres par des murs amovibles pliants ; il faudra cependant veiller à ce qu'elles soient adéquatement isolées sur le plan acoustique.
- iv. Salles pour activités de petits groupes :
 - (i) Lorsque le devis pédagogique le prévoit, les salles d'activités de petits groupes avoisinant les salles de classe peuvent aussi servir d'espaces de réunion supplémentaires.
- v. Aires de travail pour les projets :
 - (i) Dans les espaces servant à la réalisation de projets, de petites alcôves destinées à accueillir une ou deux personnes en position assise peuvent servir à l'étude ou à la lecture.

c) Regroupement de classes :

On favorisera le regroupement par tranches d'âge au moment de l'organisation des classes pour aider à former de petites écoles au sein de l'école elle-même, et ainsi créer des environnements plus personnels et moins institutionnels. Les regroupements ou les ailes de salles de classe comprendront idéalement quatre à cinq salles de classe chacun. Le regroupement de classe est souvent aménagé selon un modèle

géométrique répétitif qui présente un centre d'intérêt commun. L'espace du centre d'intérêt peut être l'aire de travail pour les projets.

d) Délimitation des zones servant à la communauté :

Les zones de l'école qui servent à la communauté et qui sont ouvertes après les heures de classe seront délimitées et isolées et verrouillables séparément des autres locaux de l'école. Pour des raisons de sécurité, il est essentiel que les installations offrent la possibilité de séparer les espaces accessibles à la communauté des espaces d'apprentissage des élèves. Les locaux appropriés, comme les toilettes publiques, seront accessibles lors de l'utilisation des lieux après les heures de classe. Dans ces conditions, des portes d'accès séparées seront à prévoir selon la planification spécifique aux besoins de l'école. Les normes réglementaires relatives aux portes de sortie et les codes doivent être conformes aux exigences prescrites lorsque l'accès au reste de l'école est interdit. Il faut prendre en considération les commandes d'éclairage et l'utilisation des appareils nécessaires. Les aires comme les gymnases, la cafétéria, la scène, le carrefour des élèves, les salles de musique, la bibliothèque/les aires communes d'apprentissage, la salle des arts de la scène et les toilettes pourraient devoir être accessibles après les heures de classe; il sera donc préférable qu'elles soient regroupées et rattachées à la partie centrale. Chaque école sera utilisée différemment et les utilisateurs peuvent avoir des préférences différentes, il faut par conséquent prévoir un processus de consultation minutieux.

e) Contrôle acoustique et isolement :

- i. Salles de classe : Les salles de classe seront séparées des autres espaces par des murs et des planchers ayant un indice de transmission du son d'au moins 50.
- ii. Isolement spatial : Les salles accueillant des activités bruyantes comme les espaces d'entretien mécanique, les salles de musique et d'arts de la scène, les ateliers de métiers spécialisés et les gymnases seront séparés des autres espaces d'apprentissage sur le plan spatial ou insonorisé.
- iii. Espaces tampons : Il faut envisager l'utilisation de locaux utilitaires comme les toilettes, les locaux d'entreposage et les conciergeries comme espaces tampons qui absorbera les sons et les vibrations des autres aires problématiques.
- iv. Administration : Les zones administratives seront munies de guichets coulissants en verre et de portes solides qui pourront être fermés pour atténuer le bruit provenant du hall central pendant les périodes de circulation dense.
- v. Écoles à plusieurs étages : Lors de la conception d'une école à plusieurs étages, la propagation du son d'un étage à l'autre sera attentivement étudiée. Les aires avec un atrium ouvert qui relie deux étages exigent qu'on trouve des moyens de réduire l'amplification et la transmission du son.
- vi. Murs amovibles : Les murs amovibles recherchés doivent être de la plus haute qualité offerte sur le marché en ce qui concerne les indices de transmission du son (ITS), avoir un ITS d'au moins 50 et couvert de tableaux

blancs magnétiques. Ils seront offerts pour l'enseignement par équipe et auront la souplesse nécessaire pour permettre la création d'espaces d'enseignement plus ou moins grands.

- vii. Espaces pour les appareils mécaniques : Les espaces pour les appareils mécaniques et la chaufferie seront séparés sur le plan acoustique, et leur emplacement sera déterminé avec soin pour éviter que le bruit circule dans les conduits d'alimentation et se rende aux espaces d'apprentissage. Prévoir suffisamment d'espace pour des conduits de taille appropriée pour réduire le bruit généré par le système d'aération.

f) Toilettes :

Les toilettes seront convenablement réparties dans l'école. Dans les écoles primaires particulièrement, les toilettes seront situées près des salles de classe pour que les enseignants et le personnel puissent facilement les surveiller. Il faudra fournir un ensemble de toilettes universelles destinées aux élèves pour chaque regroupement de salles de classe ou chaque aile, de dimensions appropriées par rapport au nombre d'élèves qu'il ou elle comprend. Chaque aile sera pourvue d'une toilette pour le personnel. Pour ce complexe les toilettes des élèves incluront des toilettes homme, femme et une toilette accessible non-genré.

g) Aires du personnel :

Les aires de repos et de travail du personnel seront situées au centre du bâtiment, de sorte que les distances de déplacement soient approximativement les mêmes pour tout le personnel. L'aire du personnel sera idéalement située près de l'aire administrative pour que les toilettes et les autres commodités puissent être partagées. Dans de plus grandes écoles, où les distances à parcourir sont plus importantes, l'école peut souhaiter diviser l'aire du personnel en plusieurs aires, de sorte qu'elles soient situées plus près des espaces d'apprentissage.

h) Salles des ressources et bureaux des professionnels invités :

Il est généralement accepté que les salles des ressources soient situées près des salles de classe pour lesquelles elles sont utilisées. Il se pourrait que chaque aile ou regroupement de salles de classe comporte ce type de salle. Cependant, ce seront les intervenants qui prendront la décision finale au sujet de leur emplacement. Celle de la salle de réunion des professionnels invités sera également déterminée selon leurs directives. Une salle des ressources comportera une toilette pour les élèves ayant des besoins particuliers.

i) Conciergerie :

Chaque aile ou regroupement de salles de classe à l'intérieur de l'école sera pourvu d'un placard de concierge. Le local principal de la conciergerie sera situé de manière à faciliter la livraison. Il peut être doté d'une porte extérieure séparée.

j) Recyclage :

La conception du bâtiment inclura un programme de recyclage adapté aux besoins de l'école et aux infrastructures de la communauté.

PARTIE B

TYPES D'ÉCOLES ET

ALLOCATION DE L'ESPACE

Polyvalente Louis-J.-Robichaud 9-12

Rénovation mi-vie et aménagement des

bureaux du district scolaire

District scolaire francophone Sud

Novembre 2025

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Direction des installations éducatives et du transport scolaire

ÉCOLE SECONDAIRE

08.1 OBJECTIF

L'école secondaire accueille les élèves de la neuvième à la douzième année. La présente section traite des écoles de 500 élèves ou plus.

Voir la partie A du présent guide pour en savoir davantage sur les directives générales concernant la conception du site et celle du bâtiment. La partie C du guide explique les fonctions typiques des espaces alloués à la partie B, laquelle énumère tous les espaces requis dans une école secondaire, ainsi que les exigences relatives à leur superficie. On y retrouve aussi des explications sur les différences s'appliquant à un établissement secondaire.

08.2 APPROCHE CONCEPTUELLE

Les installations de l'école secondaire appuient les élèves dont les influences vont maintenant bien au-delà des limites de la salle de classe et dont les racines sociales et scolaires sont intégrées dans l'ensemble de la communauté scolaire. Les espaces communs prévus pour les activités conjointes, les rencontres sociales, les programmes d'apprentissage, les sports et les activités de clubs sont importants dans la vie de l'élève. Depuis que ses horizons s'étendent au-delà de la cour d'école, l'élève prend conscience de l'image de son école et de la fierté qu'il éprouve à l'égard de celle-ci. On doit inclure des espaces répondant au besoin qu'éprouvent un certain nombre de classes, soit de participer à des présentations, à des assemblées, à des expositions et à d'autres événements d'envergure. Simultanément, on encourage l'apprentissage autonome. Comme à l'école intermédiaire, on doit offrir toute la gamme de styles d'enseignement en mettant l'accent sur la souplesse de l'espace. Le concepteur est encouragé à se montrer créatif pour arriver à satisfaire ces besoins.

08.3 ÉCOLE SECONDAIRE : DE LA 9^e À LA 12^e ANNÉE – ALLOCATION DE L'ESPACE

N° DE SECTEUR	ESPACE	SURFACE M ²	FORMULE ET NOTES
ESPACES LIÉS À L'ENSEIGNEMENT			
GÉNÉRAL			
12	Salle de classe générale	81	Nombre de salles de classe en fonction des regroupements. 29 élèves par salle de classe.

N° DE SECTEUR	ESPACE	SURFACE M ²	FORMULE ET NOTES
12.4	Local d'entreposage commun	3,5 par classe	Un local d'entreposage partagé par aile ou regroupement de salles de classe avec un espace partagé de 3,5 m ² par salle de classe générale.
12.5	Salle d'activités de petits groupes	-	11 m ² partagés par groupe de 2 salles de classe – la moitié de l'espace est comprise dans la salle de classe générale.
14	Aire de travail pour les projets	35	Une par aile ou regroupement de salles de classe, à moins d'indications contraires. Ouverte sur le corridor.
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ			
15.3	Laboratoire de science générale	130	Nombre de salles en fonction des regroupements : 29 élèves par salle de classe.
15.4	Laboratoire de science pure (chimie)	110	Nombre de salles en fonction des regroupements : 29 élèves par salle de classe.
15.5	Salle de préparation	30 24	Salle partagée entre celle des sciences et celle des sciences pures. Salle de préparation pour un seul laboratoire.
16	Classe d'arts plastiques	110	Salle de classe de 90 m ² plus local d'entreposage de 20 m ² .
17.2 17.3	Salle de musique	140	Salle de classe de 110 m ² plus 10 m ² pour 2 salles d'exercice de 5 m ² chacune, plus local d'entreposage de 20 m ² .
17.5 17.6	Salle des arts de la scène	130	110 m ² plus 20 m ² aux fins d'entreposage. Fournie comme poste d'enseignement de la musique, mais aussi utilisée pour le programme d'arts de la scène. Fonctionne comme un petit auditorium.
18	ÉDUCATION PHYSIQUE ET LOISIRS		
18.3	Gymnase double	821	En fonction des regroupements et du programme. Équivaut à deux postes d'enseignement.
18.4	Salle polyvalente	280	En ajouter une par poste d'enseignement supplémentaire en plus du gymnase double.
18.5	Bureau de l'enseignant d'éducation physique	10-14	Un ou deux enseignants – comprend une douche.
18.6	Toilettes additionnelles du gymnase	18	2 de 9 m ² (un ensemble par gymnase).
18.6	Ensemble de douches	16	2 de 8 m ² (un ensemble par gymnase).
18.6	Module de vestiaires	44	2 de 22 m ² (un ensemble par gymnase).
18.7	Entrepôt du gymnase	70 90	Lorsqu'il y a jusqu'à 600 inscriptions. Lorsqu'il y a plus de 600 inscriptions.

N° DE SECTEUR	ESPACE	SURFACE M ²	FORMULE ET NOTES
		140	Lorsqu'il y a plus de 900 inscriptions.
18.8	Espace de rangement communautaire	20	Lorsqu'on s'attend à une utilisation communautaire.
18.11	Salle de conditionnement physique	120	
19	ÉTUDES COMMERCIALES		
19.1	Laboratoire informatique	90	Aménagé de façon à pouvoir accueillir 29 postes informatiques, dont un poste facile d'accès.
20	ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE		
20.3	Technologie générale (TG)	110 250	Secteur francophone – salle polyvalente fournie. En fonction des regroupements d'élèves. Secteur anglophone.
20.4	Atelier de formation professionnelle en menuiserie	300	Un par école. Peut être combiné à l'atelier de travail des métaux/mécanique automobile si les regroupements le permettent. <i>Voir la section 20.6.</i>
20.5	Atelier de formation professionnelle dans le domaine du travail des métaux ou de la mécanique automobile	300	Un par école. Peut être combiné à l'atelier de travail des métaux/mécanique automobile si les regroupements le permettent. <i>Voir la section 20.6.</i>
20.7	Salle de classe commune d'éducation technologique	60	Salle de classe partagée par les ateliers de formation professionnelle. Aménagement à déterminer pendant la planification.
21	ÉTUDES FAMILIALES		
21.4	Laboratoire alimentaire	110	
21.5	Couture et développement humain	110	
AIRES COMMUNES DES ÉLÈVES			
22	Carrefour des élèves		0,2 m ² par élève
23	SERVICES AUX ÉLÈVES		
23.2	Salle des ressources	35	Une par aile ou regroupement de salles de classe, <u>plus</u> une salle des ressources supplémentaires si nécessaire, en fonction des besoins particuliers.
23.3	Toilettes/vestiaires des élèves ayant des besoins particuliers	12-17	Adjacents à une salle des ressources. Inclure une douche/un bain et une toilette facile d'accès, unlève-personne et une table de traitement. Prévoir

N° DE SECTEUR	ESPACE	SURFACE M ²	FORMULE ET NOTES
23.4			la possibilité d'une laveuse et d'une sécheuse. Il existe deux aménagements possibles.
23.4	Bureaux d'orientation professionnelle	9	Un par agent orienteur à plein temps. Peuvent être regroupés avec les bureaux des professionnels invités, et la salle d'attente peut être partagée. Si l'agent orienteur ne travaille qu'à temps partiel, peuvent aussi être utilisés comme bureau pour les professionnels invités.
23.5	Bureau des professionnels invités	9	Bureaux à temps partagé pour les professionnels itinérants comme les travailleurs sociaux, les orthophonistes, les spécialistes en déficience auditive, les agents de police, les psychologues, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les spécialistes en littératie, les spécialistes en mathématiques, les travailleurs de soutien en troubles du comportement, les travailleurs de soutien en autisme, etc. Le nombre de bureaux dépendra des besoins qui seront déterminés pour chaque école et sera fixé au moment de la planification.
23.6	Salle d'attente	5-10	Dimensions déterminées selon le nombre de bureaux qu'elle dessert et de la quantité de matériel d'affichage.
23.7	Salle des soins de santé	13	L'espace aménagé comprend les toilettes adjacentes. Inclure une civière, un lavabo et une armoire à pharmacie verrouillable.
23.8	Salle du conseil des élèves et du club des élèves		Un minimum de 20 m ² plus 2 m ² par tranche de 100 élèves lorsqu'il y a plus de 400 inscriptions.
23.9	Salle polyvalente	110-220	110 m ² – pour une école accueillant jusqu'à 350 élèves. 220 m ² – deux salles de 110 m ² pour 350 élèves et plus.
23.10	Espace consacré aux compétences essentielles		À discuter au cas par cas.
24	BIBLIOTHÈQUE/AIRES COMMUNES D'APPRENTISSAGE		
DE 24.1 À 24.6	Bibliothèque/aires communes d'apprentissage	0,45 m² par élève	0,45 m ² multiplié par le nombre d'inscriptions avec un minimum de 100 m ² . - 75 % Espace pour la bibliothèque principale. - 10 % Comptoir de prêt, de travail et de contrôle. - 8 % Traitement technique et entreposage des équipements. - 7 % Terminaux informatiques.

N° DE SECTEUR	ESPACE	SURFACE M ²	FORMULE ET NOTES
24.7	Salle de séminaires et d'activités	20 40 60	Lorsqu'il y a jusqu'à 600 inscriptions. Lorsqu'il y a entre 601 et 900 inscriptions. Lorsqu'il y a 901 inscriptions et plus.
25	CAFÉTÉRIA – LIEU DE RENCONTRE POLYVALENT ET SERVICE ALIMENTAIRE		
25.3	Salle à manger et lieu de rencontres		1,2 m ² multiplié par la moitié du nombre d'inscriptions. Les dimensions de la salle à manger sont évaluées en fonction de 2 périodes de dîner.
25.4	Cuisine	36 55 85 180	Lorsqu'il y a jusqu'à 200 inscriptions. Lorsqu'il y a entre 201 et 400 inscriptions. Lorsqu'il y a entre 401 et 800 inscriptions. Lorsqu'il y a 801 inscriptions ou plus.
25.5	Scène	72 110	Lorsqu'il y a moins de 1 000 inscriptions. Lorsqu'il y a 1 000 inscriptions et plus.
AIRES DU PERSONNEL			
26	CENTRE ET SALLES DU PERSONNEL		
26.1	Salle du personnel et coin-repas		1,2 m ² multiplié par le nombre de postes d'enseignement. Minimum de 20 m ²
26.2	Salle de travail du personnel		1,85 m ² par poste d'enseignement, le minimum étant fixé à 20 m ² . Si un enseignant à temps plein n'a pas de salle de classe ni d'autre poste d'enseignement, un cubicule de travail lui sera offert.
26.3	Toilettes du personnel	8 m ²	Une toilette adaptée par sexe.
27	ADMINISTRATION		
27.2	Réception	10 18 26	Lorsqu'il y a jusqu'à 525 inscriptions. Lorsqu'il y a entre 526 et 750 inscriptions. Lorsqu'il y a 751 inscriptions et plus.
27.3	Services administratifs	20 25 30	Lorsqu'il y a jusqu'à 525 inscriptions. Lorsqu'il y a entre 526 et 750 inscriptions. Lorsqu'il y a 751 inscriptions et plus.
27.4	Bureau de la direction	14	Un par école.
27.5	Bureau de la direction adjointe	11	Suivant les besoins, en fonction de la convention collective en vigueur.
27.6	Espace de rangement	4	
28	CONCIERGERIE		
28.2	Conciergerie principale		10 m ² + 5 m ² pour chaque tranche ou partie de tranche de 100 élèves.
28.3	Placard de concierge		Comprend un placard de concierge de 4 m ² par

N° DE SECTEUR	ESPACE	SURFACE M ²	FORMULE ET NOTES
			aile ou regroupement de salles de classe.
28.4	Local d'entreposage des matières recyclables	15	
SERVICES ET SYSTÈMES			
29	Vue d'ensemble Services and Systèmes	47 % de la superficie nette*	*SUPERFICIE NETTE – Totalise l'ensemble de tous les espaces prévus mentionnés ci-dessus.
29.1 29.2 29.3 29.4 29.5 29.7	Circulation - Corridors - Cages d'escalier - Halls d'entrée/vestibules - Ascenseur - Gradins	Environ 25 % de la superficie nette* -	Inclut l'ensemble des corridors avec les casiers. La largeur des corridors doit être égale ou supérieure à 2,4 mètres libres lorsque les portes des casiers sont ouvertes. Les autres espaces compris dans cet espace sont les escaliers, les halls d'entrée et les vestibules. Espace aménagé pour les services et les systèmes.
29.6	Toilettes des élèves/publiques	Environ 3 % de la superficie nette*	Surface approximative seulement. Au minimum, les toilettes doivent être prévues en suivant le <i>Code national du bâtiment</i> . Cette valeur n'inclut pas les toilettes qui sont prévues ailleurs comme celles du personnel et des employés du gymnase ainsi que celle des vestiaires.
29.1	Murs	Environ 14 % de la superficie nette*	Surface approximative seulement.
29.8	Locaux des systèmes mécaniques et électriques	5 % de la superficie nette*	Surface approximative seulement.
29.9	Placards/salles des communications	-	Un par aile – une salle de stockage de données sera fournie au besoin.

08.4 NOMBRE DE POSTES D'ENSEIGNEMENT

Un poste d'enseignement désigne un espace lié à l'enseignement pouvant accueillir une classe d'élèves. Une classe-foyer est définie comme un poste d'enseignement où un élève doit se présenter chaque jour d'école. Il peut s'agir d'une salle de classe ou de tout autre poste d'enseignement pouvant accueillir une classe ou un groupe entier d'élèves le temps que leur soient transmis les messages réguliers du matin. Un regroupement est défini comme le nombre de groupes d'élèves par niveau scolaire. Aux niveaux primaire et intermédiaire, ce regroupement est clair et facile à comprendre pour l'élève. Au niveau secondaire, cela correspond aux groupes d'élèves affectés à une classe-foyer à la première heure le matin. Chaque élève se verra attribué une classe-foyer. Le nombre d'inscriptions par classe dans la colonne « Formule et notes » du tableau précédent correspond au nombre maximal d'élèves par classe prévu dans la convention collective en vigueur entre le Conseil de gestion et l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick à la date de l'établissement du présent guide. Ces nombres pourraient changer en fonction des modifications apportées à la convention collective.

Au secondaire, les élèves se déplacent d'une classe ou d'un poste d'enseignement spécialisé à un autre pour recevoir leur enseignement. Les classes sont composées de groupes de différentes configurations. Certains programmes sont obligatoires et d'autres sont optionnels. Dans ces conditions, il est plus difficile de prévoir la composition des groupes au niveau secondaire. En règle générale, le taux d'utilisation de l'ensemble des salles sera de 75 %. Les salles de classe générales sont considérées comme des classes-foyers. Une classe-foyer sera prévue pour chaque groupe par niveau scolaire. Pour calculer le nombre de groupes permis, le nombre d'inscriptions établi dans le cadre du processus décrit à l'étape 4 de la section 02.2 est divisé par 75 % du chiffre qui représente 90 % du nombre maximal d'élèves par classe. Une analyse distincte sera effectuée, de la même manière, selon les groupes afin de déterminer le nombre de postes d'enseignement spécialisé et le nombre d'inscriptions prévu au programme visé. Une réflexion plus approfondie s'imposera pour les postes d'enseignement spécialisé supplémentaires lorsque le taux d'utilisation du deuxième poste d'enseignement est supérieur à 50 %.

À titre d'exemple, voici des espaces considérés comme des postes d'enseignement :

- Salles de classe générales
- Salles de classe et laboratoires de sciences
- Classe d'arts plastiques
- Laboratoires informatiques
- Laboratoire de technologie générale
- Salles de musique
- Salles d'arts de la scène
- Gymnases

PARTIE C

DESCRIPTION DES ESPACES

Polyvalente Louis-J.-Robichaud 9-12
Rénovation mi-vie et aménagement des
bureaux du district scolaire

District scolaire francophone Sud

Novembre 2025

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Direction des installations éducatives et du transport scolaire

SALLE DE CLASSE GÉNÉRALE

12.1 INTRODUCTION

La salle de classe générale sera conçue de façon à permettre la prestation d'un enseignement régulier non spécialisé. Elle se prêtera bien aux exposés magistraux et à l'apprentissage fondé sur des projets, ainsi qu'à l'apprentissage individuel et en équipe, lorsque c'est possible et souhaitable. L'annexion de la salle d'activités de petits groupes à la salle de classe générale permet l'enseignement individuel dans le calme et la répartition en petits groupes pouvant être supervisés depuis la salle de classe. Lorsque le district scolaire le désire, les salles de classe seront conçues de façon à pouvoir s'ouvrir sur la salle de classe adjacente ou sur d'autres espaces, de sorte que l'on dispose d'aires plus spacieuses aux fins de rassemblement ou de plus grandes salles de classe. Il importe que la salle de classe offre un environnement adaptable.

Des exigences plus détaillées concernant la salle de classe générale sont formulées à la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI, qui contient aussi un exemple de plan et offre un aperçu des spécifications générales sur les plans d'architecture, mécanique et électrique. D'autres plans ou variations de plans pourront être approuvés s'ils satisfont aux fonctionnalités et aux caractéristiques décrites dans le présent guide et dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI. Le mobilier standard sera fourni conformément au document susmentionné.

Dans les écoles primaires, la salle de classe est utilisée pour de nombreuses fonctions dans le cadre de la prestation de multiples programmes. Au niveau primaire, les cours de science sont donnés dans la salle de classe générale. Les expériences sont réalisées grâce à la facilité d'accès à de l'équipement non sophistiqué. La prise de mesures quantitatives a débuté. Une partie de l'espace d'entreposage est consacrée aux mètres, aux balances à ressort et aux thermomètres. De plus, au primaire, l'art fait partie intégrante des activités scolaires ; la salle de classe générale est donc souvent le lieu des cours d'arts plastiques. Dans ces conditions, cet espace comprendra un évier avec eau chaude et froide, un placard de rangement et une ou deux tables qui peuvent être déplacés.

12.2 EMPLACEMENT

- a) La salle de classe fera partie d'un regroupement de classes de niveaux scolaires similaires dans des ailes ou des regroupements de huit classes ou moins, sauf indications contraires. Cette taille de regroupements est privilégiée en vue de promouvoir des interactions novatrices évoquant celles d'une petite communauté.

- b)** Située à un emplacement commode par rapport aux toilettes des élèves, aux aires de projets, aux salles des ressources, aux locaux d'entreposage généraux et au placard du concierge.
- c)** Les salles de classe contiguës aux aires de projet des élèves seront dotées de vitrages stratégiquement positionnés dans le mur mitoyen, aux fins de supervision.
- d)** Les porte-bottes et les crochets pour les manteaux au niveau primaire de même que les casiers utilisés aux niveaux intermédiaire et secondaire seront installés dans le corridor, juste en dehors de la salle de classe, à côté de la porte.
- e)** Lorsque l'école comporte des salles pour activités de petits groupes, elles seront visibles et directement accessibles depuis la salle de classe.
- f)** Le mur extérieur dans lequel seront aménagées les fenêtres sera préféablement orienté vers le nord ou le sud plutôt que l'est ou l'ouest.
- g)** Offrir une vue sur l'extérieur et sur la végétation. Porter une attention particulière aux vues et aux lignes visuelles vers l'intérieur et l'extérieur.

12.3 CARACTÉRISTIQUES

- a)** Le fini de tous les murs et planchers accessibles physiquement sera durable, à l'épreuve du vandalisme et facile à nettoyer. Il en ira de même pour le mobilier, les fenêtres, les portes et l'équipement fournis dans le cadre du contrat. **Un revêtement de sol en planchettes de vinyle commerciaux sera utilisé pour les classes existantes.**
- b)** Les fenêtres qui peuvent s'ouvrir ne présenteront pas de risque d'accident lorsqu'elles seront ouvertes. Elles n'obligeront pas un fonctionnement différent à l'intérieur de la salle et n'en limiteront pas l'utilisation.
- c)** Envisager l'utilisation stratégique de couleurs.
- d)** La pièce sera isolée acoustiquement de tout espace adjacent par des murs ayant un ITS d'au moins 50.
- e)** Prévoir tous les éléments détaillés dans le document Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives du MTI.
- f)** Murs amovibles munis de tableaux blancs magnétiques.

12.4 LOCAL D'ENTREPOSAGE COMMUN

a) Objectif :

Ce local d'entreposage est un espace commun partagé par toutes les salles de classe générales d'une aile ou d'un regroupement de ces espaces. Il sert à l'entreposage à court terme des manuels et autres articles scolaires qui seront utilisés à un autre moment au cours de l'année scolaire. Chaque salle de classe générale à 3,5 m² d'espace dans un espace commun de l'aile ou regroupement.

b) Emplacement :

- i. Un par aile ou regroupement de salles de classe.
- ii. Situé à un endroit central, et adjacent au corridor de l'aile de salles de classe auquel il sert.

c) Caractéristiques :

- i. Prévoir de robustes étagères ajustables du plancher au plafond.
- ii. Cinq étagères ajustables superposées d'une profondeur de 450 mm (pour un total de 15 mètres linéaires d'étagères par salle de classe).

12.5 SALLE D'ACTIVITÉS DE PETITS GROUPES

a) OBJECTIF

La salle d'activités de petits groupes se veut un espace polyvalent dont la principale fonction est de permettre le détachement d'avec la salle de classe pour faciliter les activités en petit groupe, le mentorat individuel et les petites rencontres de sept personnes au plus. Elle est visuellement reliée à la salle de classe, de sorte que l'enseignant puisse surveiller les activités. Elle est aussi visuellement ouverte et dotée d'une porte donnant sur le corridor, de sorte qu'elle puisse accueillir d'autres types de réunions tout en constituant un espace tranquille où les élèves ou les enseignants pourront se retirer. La salle d'activités de petits groupes sera partagée par deux classes. Elle n'est pas destinée à servir de bureau à l'enseignant ni à tout autre membre du personnel.

Des exigences plus détaillées concernant la salle d'activités de petits groupes sont formulées à la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI qui contient aussi un exemple de plan, et offre un aperçu des spécifications générales sur les plans d'architecture, mécanique et électrique. D'autres plans ou variations de plans pourront être approuvés s'ils satisfont aux fonctionnalités et aux caractéristiques décrites dans le présent guide et dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

b) EMPLACEMENT

- i. Jouxe deux salles de classe et le corridor.
- ii. On pourrait envisager de créer deux salles pour activités de petits groupes l'une en face de l'autre, de chaque côté d'un corridor, pour en faire un point d'intérêt, briser la linéarité du corridor et créer différents plans visuels.

c) CARACTÉRISTIQUES

- i. Un espace mural de type « tableau blanc ».
- ii. Visuellement ouvert sur les salles de classe et le corridor.
- iii. Une porte donnant sur chaque salle de classe.
- iv. Tous les éléments détaillés à la section A-1 du document Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives doivent être prévus.
- v. Le fini de tous les murs et planchers accessibles physiquement sera durable, à l'épreuve du vandalisme et facile à nettoyer. Le tapis n'est pas autorisé. Un revêtement de sol en planchettes de vinyle commerciaux sera utilisé, similaire aux classes générales.

ESPACE DE TRAVAIL POUR LES PROJETS

14.1 OBJECTIF

L'espace de travail pour les projets est destiné à accueillir les initiatives d'apprentissage collaboratif des élèves tout en offrant un environnement sécuritaire et sain pour les rassemblements à vocation sociale. Cet espace servira à briser la monotonie et le caractère institutionnel du corridor linéaire et constituera un pôle d'attraction dans chaque aile ou regroupement de salles de classe. Il s'agit d'un véhicule pouvant favoriser un sentiment d'appartenance communautaire au sein d'une aile ou d'un regroupement de salles de classe.

Des exigences plus détaillées et techniques concernant l'espace de travail pour les projets sont formulées à la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI, qui offre aussi un aperçu des spécifications générales sur les plans d'architecture, mécanique et électrique.

14.2 EMPLACEMENT

- a) Un par aile ou regroupement de six salles de classe ou plus.
- b) Ouvert sur le corridor.
- c) Situé de façon à pouvoir bénéficier de la lumière naturelle.
- d) Situé de façon à ne pas nuire à la sortie ni entraver la circulation.
- e) Situé de façon à ne pas créer d'espace caché et à permettre la supervision.

14.3 CARACTÉRISTIQUES

- a) Des sièges ou des bancs intégrés pourraient devoir être aménagés de façon que les élèves puissent travailler ou étudier individuellement ou travailler ensemble ou discuter en équipes de deux. Ce point sera abordé lors de la planification.
- b) Le fini de tous les murs et planchers accessibles physiquement sera durable, à l'épreuve du vandalisme et facile à nettoyer. L'installation de tapis sur les planchers n'est pas autorisée. **Un revêtement de sol en planchettes de vinyle commerciaux sera utilisé pour les espaces de travail pour les projets de motifs or couleurs différentes de celle du corridor.**
- c) Envisager l'utilisation stratégique de couleurs.

-
- d)** Des pans de verre ou des fenêtres hautes laisseront passer la lumière naturelle.
 - e)** La connexion Internet et les prises de courant seront incluses dans la planification.

SCIENCES

15.1 INTRODUCTION

Au niveau primaire, les cours de science sont donnés dans la salle de classe générale. *Voir la section 12 du présent guide pour avoir un aperçu des exigences associées à la prestation des cours de science à ce niveau.*

À l'école intermédiaire, pour les élèves de la 6^e à la 8^e année, les sciences englobent en général la biologie, la physique, les sciences de la Terre et la science spatiale. Le travail de laboratoire y est plus structuré et comprend des activités et des expériences. Les exigences matérielles augmentent comparativement au niveau primaire. Des instruments de mesure précis et de l'équipement destiné à être utilisé par chaque élève sont nécessaires, y compris des éprouvettes graduées, des objets dont la masse est connue, des microscopes composés et des plaques chauffantes portatives. Au niveau intermédiaire, les produits chimiques ou le propane comme source de chaleur sont interdits.

Au secondaire, les sciences se spécialisent, avec des cours de chimie, de biologie, de physique et de science de l'environnement. Les sciences de la Terre font aussi partie du cours de science physique du deuxième cycle du secondaire pour les élèves de l'enseignement général et de la formation professionnelle, et sont également abordées dans le cadre de certains cours de géographie. Les expériences de chimie peuvent comprendre des produits chimiques et impliquer le propane comme source de chaleur. Les travaux de laboratoire du deuxième cycle comprennent davantage d'expériences et de procédures officiellement prescrites. Certaines expériences de laboratoire sont menées pendant plus d'un cours ; il faudra donc prévoir un endroit où ranger les expériences jusqu'à ce que leur réalisation soit terminée.

Voir la partie 1-B sur la répartition de toutes les aires.

Des exigences techniques plus détaillées concernant les installations de science sont formulées à la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI qui contient aussi des exemples de plans et offre un aperçu des spécifications générales sur les plans d'architecture, mécanique et électrique. D'autres plans ou variations de plans pourront être approuvés s'ils satisfont aux fonctionnalités et aux caractéristiques décrites dans le présent guide et dans les lignes directrices du MTI. Les casiers standards seront fournis conformément au document susmentionné.

15.2 DISPOSITION DES SALLES DE SCIENCE

Au niveau intermédiaire et au secondaire, différentes possibilités sont envisageables à l'étape de planification pour déterminer les types de postes de laboratoire. Trois types de salles d'enseignement des sciences et salle de préparation sont offertes aux fins décrites aux sections 15.3 à 15.6.

La répartition des installations de laboratoire pour les écoles combinant les niveaux intermédiaires et secondaires est déterminée en fonction des regroupements, mais de nombreux cas spéciaux peuvent faire l'objet de solutions particulières. Quoi qu'il en soit, on conseille aux personnes chargées de la planification de consulter les conseillers en sciences du MEDPE tôt dans le processus de planification, afin d'obtenir les directives appropriées.

15.3 LABORATOIRE DE SCIENCES GÉNÉRAL

a) Objectif :

Cette pièce offre la plus grande souplesse sur le plan des méthodes d'enseignement, car elle permet de modifier la disposition des sièges à l'aide de meubles déplaçables au centre et de postes de laboratoire en périphérie. Le laboratoire de sciences général est l'espace où se déroulent les activités relatives aux programmes de science de l'école intermédiaire. Dans les écoles secondaires dont un seul poste d'enseignement des sciences sera aménagé, cette pièce est utilisée comme endroit polyvalent. Dans les écoles secondaires comportant plusieurs postes d'enseignement, cette pièce est utilisée pour les cours de physique, de biologie et de science de l'environnement.

b) Emplacement :

Situé dans l'aile ou le regroupement de salles de classe avec les autres installations de science, il est habituellement contigu à la salle de préparation. Dans la mesure du possible, ce laboratoire sera exposé au sud, afin qu'on puisse y faire pousser des plantes. Il sera situé loin des aires de restauration et des aires de grands rassemblements comme le gymnase et la bibliothèque.

c) Caractéristiques :

i. Poste d'enseignement :

- Table de démonstration de 3 mètres de long comprenant :
 - Évier avec eau chaude et froide ;
 - Bassin oculaire ;
 - Point de raccordement pour ordinateur ;
 - Armoires verrouillables en dessous ;
 - Alimentation électrique pour la plaque chauffante.

- Dispositions relatives au matériel auxiliaire (non inclus dans le devis de construction)
 - Trousse de premiers soins ;
 - Extincteur.

ii. Postes des élèves :

- Huit postes pouvant accueillir 4 élèves chacun en périphérie de la pièce.
- Un petit évier en acier inoxydable par poste, avec eau chaude et froide.
- Alimentation électrique adéquate pour des plaques chauffantes de 1,5 kW.
- Revêtements de comptoir résistants à la chaleur avec casiers en dessous (voir le point III ci-dessous). Dans les écoles secondaires, les comptoirs seront résistants aux acides.
- Installation de base nécessaire aux postes informatiques – sera déterminée à l'étape de planification, en fonction des besoins de l'école.

iii. Casiers :

- Le long des murs et sous les saillies formées par les postes de travail des élèves.
- Portes avec étagères ajustables.
- Enfilade d'armoires hautes le long du mur arrière, au-dessus des postes de travail.
- Prévoir suffisamment d'espace pour les genoux de quatre élèves par poste.
- Un poste facile d'accès avec évier facile d'accès.

Voir la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour de plus amples détails, et pour connaître les exigences techniques se rapportant à cette installation. Un exemple de plan y est fourni.

15.4 LABORATOIRE DE SCIENCE PURE (CHIMIE)

a) Objectif :

La pièce est destinée à être utilisée pour la chimie au secondaire. Tous les sièges sont intégrés aux postes de laboratoire.

b) Emplacement :

Situé dans l'aile ou le regroupement de salles de classe avec les autres installations de science, il est habituellement directement relié à la salle de préparation, laquelle peut quant à elle être reliée au laboratoire de sciences général. La salle doit être située loin de toute aire de restauration et des aires de grands rassemblements comme le gymnase et la bibliothèque.

c) Caractéristiques :

Cet espace exige que l'on y accorde une plus grande attention, afin d'assurer la sécurité des élèves et des enseignants qui travaillent parfois avec des produits chimiques volatils. Seront fournis :

i. Poste d'enseignement :

- Table de démonstration de 3 mètres de long comprenant :
 - Évier avec eau chaude et froide;
 - Bassin oculaire;
 - Robinet de propane/gaz naturel intégré au comptoir;
 - Point de raccordement pour ordinateur;
 - Armoires en dessous.
- Une hotte et une boîte d'observation vitrée accessibles et utilisables depuis la salle de préparation, de façon à permettre l'observation depuis la salle de classe, avec système de ventilation à commande manuelle évacuant l'air à l'extérieur. Une aire d'observation ouverte exempte d'obstructions doit être aménagée, dans la classe, du côté de la hotte donnant sur celle-ci.
- Douche d'urgence avec siphon de sol.
- Dispositions relatives au matériel auxiliaire (non inclus dans le devis de construction)
 - Trousse de premiers soins;
 - Extincteur;
 - Couverture anti-feu;
 - Trousse de nettoyage des produits chimiques.

ii. Postes des élèves :

- Huit postes fixes pouvant accueillir 4 élèves chacun.
- Un petit évier inoxydable par poste, avec eau chaude et eau froide et un distributeur de propane/gaz naturel intégré au comptoir.
- Revêtements de comptoir résistants à la chaleur et aux acides avec casiers en dessous.
- Installation de base nécessaire aux postes informatiques –sera déterminée à l'étape de planification, en fonction des besoins de l'école.
- Un poste facile d'accès avec évier facile d'accès.

iii. Casiers :

- Le long des murs et des postes de travail des élèves.
- Portes pouvant être fermées à clé et étagères ajustables.
- Enfilade d'armoires hautes le long du mur arrière, au-dessus des postes de

travail.

- Prévoir suffisamment d'espace pour les genoux de quatre élèves par poste.

Voir la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour en savoir davantage sur les exigences plus détaillées et techniques concernant les installations de science. Un exemple de plan y est présenté.

15.5 SALLE DE PRÉPARATION

a) Objectif :

La salle de préparation est un endroit sécuritaire servant à la préparation du matériel utilisé lors des expériences ainsi que pour l'entreposage du matériel scientifique, des fournitures et des produits chimiques (dans ce dernier cas, seulement dans les écoles secondaires).

b) Emplacement :

Adjacent au laboratoire de science.

- i. Lorsqu'il y aura deux laboratoires, la salle de préparation sera un espace partagé les reliant l'un à l'autre.
- ii. Située loin de toute aire de restauration et des aires de grands rassemblements comme le gymnase et la bibliothèque.

c) Caractéristiques :

- i. Table de préparation ou comptoir pour les préparations.
- ii. Comptoirs en périphérie de la pièce avec casiers en dessous et armoires au-dessus.
- iii. Évier double résistant aux acides (pour les grandes salles de préparation).
Évier simple pour les petites salles de préparation.
- iv. Hotte ventilée vitrée telle que décrite ci-dessus pour le laboratoire de science pure (chimie).
- v. Unité d'entreposage ventilée cotée pour sa résistance au feu et aux produits chimiques.
- vi. Installation électrique préliminaire et espace pour un réfrigérateur lorsqu'un programme de biologie est offert.

Des exemples de plans sont fournis dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

CLASSE D'ARTS PLASTIQUES

16.1 OBJECTIF

Le programme d'arts visuels est enseigné de la maternelle au secondaire. Il s'agit d'un programme visant à transmettre des connaissances en arts visuels et à en encourager l'exploration au moyen d'un large éventail de supports et de matériaux. La critique d'art et l'histoire de l'art sont aussi comprises dans ce programme.

Au primaire, les arts font partie intégrante des activités scolaires régulières. La salle de classe sera donc le cadre d'enseignement du programme artistique et, par conséquent, sera pourvue d'un lavabo et d'un espace de rangement supplémentaire. À l'école intermédiaire, on fournit une salle séparée pour les arts. Au secondaire, afin de répondre au besoin croissant de spécialisation, on aura besoin d'enseignants d'art et de salles d'art séparées pour pouvoir offrir une gamme accrue d'expériences artistiques ainsi que des activités d'un niveau supérieur. On offre, en arts, des cours de base portant sur la peinture, le dessin, la gravure de reproduction et les œuvres en trois dimensions. On peut aussi y offrir des cours de photographie, de poterie, de vidéo, de graphisme et de conception graphique, d'art informatique, de décoration scénique, etc.

Des exigences plus détaillées concernant la classe d'arts plastiques sont formulées à la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI, qui contient aussi un exemple de plan ainsi que les spécifications générales sur les plans d'architecture, mécanique et électrique. D'autres plans ou variations de plans pourront être approuvés s'ils satisfont aux fonctionnalités et aux caractéristiques décrites dans le présent guide et dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI. Les casiers standards seront fournis conformément au document susmentionné.

16.2 EMPLACEMENT

- a) Préférablement exposée au nord afin de bénéficier d'une bonne source de lumière naturelle indirecte.
- b) Bien placée pour permettre la réception de fournitures encombrantes.
- c) Située près d'une sortie pour faciliter la tenue de classes en plein air.
- d) Près d'un local d'entreposage.

16.3 CARACTÉRISTIQUES

- a) La salle possède deux profonds éviers en acier inoxydable munis d'un siphon, avec comptoir en plastique stratifié. (Les éviers utilitaires en plastique de type « baignoire » ne sont pas permis.)
- b) Conformément au document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI, on installe environ 9 mètres de casiers (comprenant les deux éviers) le long du mur intérieur. Des casiers moins hauts sont placés sous les éviers.
- c) Dans les écoles secondaires, on inclut sur demande une salle de cuisson de 5 m² avec ventilation extérieure. Si l'école fournit le four, l'installation électrique doit être conforme aux spécifications du fournisseur. L'espace nécessaire fait partie de l'espace aménagé pour la salle.
- d) Un traceur à grande échelle pourrait être utilisé par l'école lorsque le graphisme figure au programme. Son emplacement sera déterminé à l'étape de planification.
- e) La salle est fréquemment équipée de tables d'art individuelles ou pouvant accueillir 4 ou 5 élèves, dont la disposition permettra de bien voir l'aire de démonstration de l'enseignant.
- f) On aménagera une aire ouverte dans la classe d'arts plastiques où, en fonction du programme, on placera un nombre variable de surfaces de travail amovibles comme des tables pour le travail artistique, des chevalets et tabourets, un établi, une table de travail pour la céramique, un tour de potier, une table à modèle, etc.
- g) La salle offrira suffisamment d'espace pour placer le nombre et le type d'ordinateurs prévus à l'étape de planification.
- h) Le fini de tous les murs et planchers accessibles physiquement sera durable, à l'épreuve du vandalisme et facile à nettoyer. Il en ira de même pour le mobilier, les fenêtres, les portes et l'équipement fournis dans le cadre du contrat. Le tapis n'est pas autorisé.
- i) Les fenêtres qui peuvent s'ouvrir ne présenteront pas de risque d'accident lorsqu'elles seront ouvertes. Elles n'obligeront pas un fonctionnement différent à l'intérieur de la salle et ne limiteront pas son utilisation. Prévoir tous les éléments décrits à la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

16.4 LOCAL D'ENTREPOSAGE

a) Objectif :

Entreposage des fournitures d'art volumineuses. En plus des casiers aménagés dans la classe aux fins de rangement.

b) Emplacement :

On aménagera la salle d'entreposage près de la classe d'arts plastiques, et elle ne sera accessible que de la classe d'arts plastiques.

c) Caractéristiques :

- i. La porte donnant dans la classe d'arts plastiques sera fermée à clé.
- ii. On prévoira un minimum de 4 m linéaires d'étagères ajustables (5 étagères de 4 m) entre le plancher et le plafond.

MUSIQUE ET ARTS DE LA SCÈNE

17.1 INTRODUCTION

Au niveau primaire, la musique fait partie intégrante du programme s'inscrivant dans le processus d'apprentissage global. Les élèves pourraient y être exposés dans la salle de classe générale lors d'activités offertes par leur enseignant. Toutefois, les exigences d'intégration du mouvement avec l'écoute, la formation fréquente de groupes, ainsi que les répétitions réunissant plus d'élèves qu'en accueillerait une salle de classe normale font en sorte que l'accès à une salle de musique suffisamment spacieuse dotée d'installations d'entreposage adéquates est nécessaire. On notera qu'une salle conçue spécialement pour la musique peut, en général, être utilisée comme salle polyvalente ou comme salle servant à enseigner d'autres matières. Cependant, une salle de classe ordinaire n'est pas une salle de musique adéquate. Les écoles intermédiaires et secondaires offrent un programme de musique. Donc, tous les types d'établissements comporteront une salle de musique.

Dans la majorité des écoles de taille critique, une scène ajoutée à la salle à manger de la cafétéria offre une configuration permettant de faire des exposés et de présenter des spectacles d'art dramatique ou musicaux. Chaque école comprendra une scène surélevée, des toilettes et une sonorisation suffisamment puissante pour être utilisée lors de concerts, de pièces de théâtre et d'autres activités scolaires. La section 25 traite de ce sujet plus en détail.

Une salle des arts de la scène sera aménagée pour accueillir les activités culturelles, les séances de groupe, les répétitions et les présentations dans toutes les écoles fréquentées par des élèves de la maternelle à la 8^e année.

En plus de la cafétéria qui peut accueillir d'importants rassemblements grâce à l'addition d'une scène pour répondre aux besoins du programme des arts de la scène offert dans les écoles secondaires, on ajoutera une salle d'arts de la scène qui pourra également servir de salle de musique. La salle des arts de la scène servira à l'enseignement et aux répétitions. Elle pourra accueillir des rassemblements de plusieurs classes et sera le cadre de présentations de plus grande envergure grâce à des sièges rétractables en gradins pouvant asseoir jusqu'à 80 personnes.

Des exigences plus détaillées et techniques concernant les salles de musique et d'arts de la scène sont formulées à la section A1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI. Ce document comprend également des exemples de plans et offre un aperçu des spécifications générales sur les plans d'architecture, mécanique et électrique. D'autres plans ou variations de plans pourront être approuvés s'ils satisfont aux fonctionnalités et aux caractéristiques décrites dans le présent guide et dans les lignes directrices du MTI. Les casiers standards seront fournis conformément au document susmentionné. Le MEDPE prendra les décisions pertinentes concernant toute modification.

17.2 SALLE DE MUSIQUE

a) Objectif :

Il sera essentiel de prévoir une salle spécialement conçue pour l'enseignement de la musique, pour que soient offerts un plus large éventail d'expériences musicales et des activités de niveaux plus avancés. Il peut s'agir d'activités :

- i. Instrumentales : harmonie, orchestre, ensemble à cordes, exercices théoriques, musique et mouvement.
- ii. Vocales : chœurs, chorales collectives, chorales de spectacles et solistes.
- iii. En petits groupes : ensemble instrumental, ensemble vocal, solo.
- iv. En salle de classe : on offre des cours magistraux traitant de l'écoute de la musique, l'histoire de la musique, la théorie musicale, des activités créatives, le chant, les orchestres rythmiques, la méthode Orff (combine le mouvement à la musique), les ordinateurs, la composition midi, les claviers électroniques, etc.

b) Emplacement :

- i. On aménagera cette salle près de la scène ou adjacente à la scène. Dans le second cas, la salle sera située au même étage et facile d'accès.
- ii. En raison du bruit inhérent à sa vocation, on éloignera la salle des autres espaces d'apprentissage ou l'isolera sur le plan acoustique.
- iii. On évitera que les salles de musique et des arts de la scène aient un mur en commun avec d'autres espaces d'apprentissage.
- iv. Aucun autre espace d'apprentissage ne sera situé au-dessus ou en dessous de la salle de musique.
- v. On évitera d'aménager des conduits d'air principaux ou de l'équipement de traitement de l'air à proximité.
- vi. La salle de musique sera adjacente à celle des arts de la scène, dont l'espace de stockage pourrait être contigu.

c) Caractéristiques :

- i. La salle sera d'une hauteur libre d'au moins 4 m.
- ii. On placera des joints d'insonorisation à toutes les portes de la salle de musique et des salles d'exercice.
- iii. On concevra la salle de manière à minimiser la transmission du son en direction et en provenance des locaux adjacents. Voir ci-dessus.
- iv. On pourra envisager l'utilisation de murs non parallèles et l'ajout d'autres éléments de diffusion du son sur les murs latéraux.
- v. Prévoir un ITS minimum de 50 lors de la conception des murs séparant la classe de musique du corridor.
- vi. Lorsqu'il sera impossible d'éloigner la salle de musique d'autres espaces

- d'apprentissage, l'isolation sonore des murs mitoyens aura un indice de transmission du son (ITS) d'au moins 60.
- vii. L'insonorisation des murs permettra que le coefficient de réduction du bruit soit d'au moins 0,80.
 - viii. Des panneaux acoustiques recouverts de tissu seront appliqués sur au moins 30 % de la surface des murs.
 - ix. En moyenne, le temps de réverbération (TR) se situera entre 0,70 et 0,80 seconde pour les fréquences se situant entre 500 Hz et 2 000 Hz.
 - x. L'installation du système de ventilation sera conçue de manière à minimiser le transfert du son en direction et en provenance des autres locaux. Aucun conduit principal ne traversera la salle.
 - xi. On envisagera de rendre des portions du plafond réfléchissantes afin de favoriser la diffusion du son et l'ensemble entre les musiciens.
 - xii. On offrira environ 7 m de casiers verrouillables dans les écoles primaires, et environ 9 m dans les écoles de niveaux intermédiaire et secondaire, conformément aux lignes directrices du MTI.
 - xiii. Un lavabo profond en acier inoxydable pourvu d'un robinet en col de cygne sera fourni.
 - xiv. Le fini de tous les murs et planchers accessibles physiquement devra être durable, à l'épreuve du vandalisme et facile à nettoyer. Il en sera de même pour le mobilier, les fenêtres, les portes et l'équipement fourni dans le cadre du contrat. **Un revêtement de sol en carreaux de tapis modulaire sera utilisé pour la salle de musique.**
 - xv. Les fenêtres qui peuvent s'ouvrir ne présenteront pas de risque d'accident lorsqu'elles seront ouvertes. Elles n'obligeront pas un fonctionnement différent à l'intérieur de la salle et ne limiteront pas son utilisation.

17.3 LOCAL D'ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL MUSICAL ET DES INSTRUMENTS

a) Objectif :

Entreposer des instruments de musique plus volumineux; en supplément aux casiers aménagés dans la classe aux fins de rangement.

b) Emplacement :

Situé près de la salle de musique et uniquement accessible de la salle de musique.

c) Caractéristiques :

- i. Porte verrouillable de 900 mm donnant sur la salle de musique.
- ii. Prévoir un minimum de 5 fois 9 mètres linéaires d'étagères ajustables de 450 mm de profondeur occupant toute la hauteur de la salle.

17.4 SALLE DE RÉPÉTITION MUSICALE

a) Objectif :

Permettre une séparation acoustique lors des répétitions musicales.

b) Emplacement :

Adjacente à la salle de musique et accessible uniquement de la salle de musique ou de la salle d'arts de la scène.

c) Caractéristiques :

- i. L'insonorisation des murs permettra que le coefficient de réduction du bruit soit d'au moins 0,80.
- ii. Des panneaux acoustiques recouverts de tissu seront appliqués sur au moins 30 % de la surface des murs.
- iii. Porte munie de joints d'insonorisation. Un revêtement de sol en carreaux de tapis modulaire.
- iv. Un ITS de 60.
- v. Aérées.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET LOISIRS

18.2 ORGANISATION SPATIALE – INSTALLATIONS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

a) Situées centralement :

Le gymnase sera adjacent à la cafétéria et au carrefour des élèves. Idéalement, on y accédera à partir du hall d'entrée principal s'il est possible de séparer le hall du reste de l'école.

b) Scène :

On favorisera généralement les configurations où le gymnase et la cafétéria se font dos pour que la scène puisse être utilisée dans les deux salles.

c) Accès du public :

Après les heures de classe, on pourra séparer le gymnase du reste de l'école afin qu'il demeure accessible au public. L'accès aux autres espaces de l'école sera restreint et interdit au public.

d) Toilettes publiques :

Prévoir l'accès aux toilettes lors des rassemblements. En dehors des heures de classe, si un rassemblement de personnes dépasse les normes d'utilisation des toilettes publiques désignées, on rendra accessibles d'autres toilettes en prenant soin de ne pas compromettre la sécurité de l'école.

e) Bureau de l'enseignant d'éducation physique :

Sera situé à côté du gymnase et permettra d'en faire la supervision directe. La porte du bureau donnera au corridor d'accès au gymnase. On ajoutera une fenêtre à la porte ou au mur pour permettre une surveillance visuelle du corridor.

f) Entrepôt du gymnase :

Sera contigu au gymnase. On ajoutera une porte extérieure menant de la salle de rangement aux terrains de jeu.

g) Terrains de jeu :

Dans la mesure du possible, on s'abstiendra d'offrir un accès direct au gymnase depuis l'extérieur pour limiter la saleté provenant de l'extérieur.

18.6 MODULE ADDITIONNEL AVEC VESTIAIRE ET TOILETTE POUR LE GYMNASE

a) Objectif :

Permettre de se changer et de se laver. Le module sera de conception architecturale sans obstacle. Chaque gymnase comprendra deux modules vestiaire universels.

b) Emplacement :

Le module sera situé près du gymnase, et sera accessible du corridor menant au gymnase.

c) Caractéristiques :

- i. Fournir 32 casiers grillagés ouverts de 305 sur 305 mm.
- ii. Fournir des bancs sur lesquels se changer et des tablettes pourvues de crochets à vêtements pour 32 personnes (13,5 mètres linéaires).
- iii. Ajouter un tableau blanc dans le vestiaire.
- iv. Trois toilettes universelles, dont un qui sera facile d'accès.
- v. Inclure deux cabines de douche universelle et une cabine de douche facile d'accès universelle.

Veuillez consulter le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour avoir un exemple de plan.

18.7 ESPACE DE RANGEMENT DU GYMNASE

a) Objectif :

Entreposer l'équipement du gymnase destiné à la fois aux activités intérieures et extérieures.

b) Emplacement :

Inclure un accès direct à partir du gymnase. On prévoira une porte extérieure menant de l'espace de rangement aux terrains de jeu.

c) Caractéristiques :

- i. Installer des étagères d'entreposage pour répondre aux besoins de l'école.
- ii. Concevoir la ventilation en fonction de l'entreposage d'équipement humide et sale.
- iii. Placer les portes extérieures doubles en fonction de la position des terrains de jeu.
- iv. Offrir un espace d'entreposage adéquat bien situé si un revêtement

- protecteur déroulable pour les planchers doit faire partie de l'inventaire de l'école.
- v. Prévoir de l'espace pour ranger les poteaux utilisés dans le cadre des jeux sportifs.

18.8 ESPACE DE RANGEMENT COMMUNAUTAIRE

Quelque 20 m² supplémentaires aux niveaux primaires séparément des espaces de rangement scolaire, aux fins d'entreposage d'équipement commun lors de l'utilisation communautaire. Prévoir l'aménagement d'étagères ajustables et de la ventilation pour les deux espaces.

18.11 SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

a) Objectif :

Créer une plateforme de conditionnement physique pour l'équipement d'exercice aérobique et l'entraînement aux poids.

b) Emplacement :

- i. Située dans la zone réservée à l'éducation physique et utilisée après les heures de classe.
- ii. Emplacement donnant accès aux douches et aux vestiaires.
- iii. Située idéalement près du corridor menant au gymnase.

c) Caractéristiques :

- i. La salle sera configurée de façon à permettre l'installation d'équipement de conditionnement physique particulier selon la liste de spécifications de l'école.
- ii. Disposer les prises de courant en fonction des besoins en équipement.
- iii. Prévoir la ventilation en fonction de l'activité prévue.

ÉTUDES COMMERCIALES

19.1 LABORATOIRE INFORMATIQUE

a) Objectif :

Le laboratoire informatique est fourni au niveau secondaire. La salle de classe sera conçue et équipée pour l'enseignement électronique du commerce et d'autres technologies, l'accent sera mis sur l'utilisation de logiciels comme la conception assistée par ordinateur (CAO).

b) Emplacement des salles :

- i. Situées au centre de l'école si l'on prévoit qu'elles seront utilisées en dehors des heures de classe. Dans le cas contraire, elles seront situées dans l'aile de salles de classe appropriée.
- ii. Tenir compte, s'il y a lieu, de l'utilisation possible des laboratoires informatiques par la communauté aux fins d'éducation aux adultes en dehors des heures de classe.

c) Caractéristiques :

- i. 29 ordinateurs seront disposés selon une configuration permettant à l'enseignant de voir tous les écrans de l'endroit où il se trouvera.
- ii. Chaque station de travail sera munie d'une surface de travail située à l'opposé de l'écran pour permettre à l'élève de se tourner vers l'enseignant et d'utiliser l'autre côté d'un bureau d'une largeur de 1 100 mm dans la rangée de postes de travail placée du côté de l'enseignant. La rangée de postes de travail la plus proche de l'enseignant sera munie d'une seule surface de travail, placée au dos de l'écran. Veuillez consulter le document Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives du MTI afin de voir un exemple de disposition.
- iii. Deux postes de travail seront de conception adaptée.
- iv. La pièce sera munie d'un système d'aération qui évacuera adéquatement la chaleur générée par les ordinateurs.
- v. Les bureaux seront conçus de manière à permettre d'y aménager des ordinateurs de bureau.

ÉDUCTION TECHNOLOGIQUE

20.1 OBJECTIF

Le programme d'éducation technologique vise à favoriser le développement de tous les apprenants afin de créer des citoyens compétents en matière de technologies, capables de résoudre des problèmes grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la communication de solutions technologiques pratiques, novatrices et sensées. Il amène les élèves, dans le cadre d'activités intellectuelles et physiques, à trouver des pistes de solutions technologiques. Cette approche impliquera le développement direct des habiletés physiques de l'élève qui créera des solutions applicables à des problèmes pratiques et de mettre en évidence leurs liens avec les technologies du milieu de travail ou du quotidien. Ce programme pourrait aussi mettre l'accent sur l'exploitation et la gestion de systèmes technologiques.

L'utilisation des technologies de l'information devient rapidement une compétence de base introduite par les enseignements aux niveaux scolaires inférieurs dans toutes les matières. Les programmes pratiques appliqués commencent au niveau intermédiaire dans le cadre d'un programme très général qui fait un tour d'horizon des nombreux domaines technologiques. Ainsi, les élèves peuvent explorer et découvrir leurs passions et leurs talents spécifiques relatifs à certaines technologies de l'information. Au niveau secondaire, ce programme se précise, mais demeure toutefois conçu pour présenter des choix possibles de carrières ainsi que des compétences de vie aux élèves qui démontrent de l'intérêt dans ce domaine. On offre deux types d'installations : un laboratoire de technologie générale ainsi que des ateliers pratiques de formation professionnelle en technologie, tels que décrits dans les sections suivantes.

Selon l'école, les cours pourront mettre les élèves en contact avec l'industrie alimentaire, les métiers du tourisme et de l'accueil, l'industrie des soins à domicile, les technologies des communications, la technologie de conception assistée par ordinateur, l'électronique, l'agriculture, la machinerie, le soudage, les industries manufacturières, la fabrication ou la construction. Les particularités du programme varieront selon le district scolaire et les influences de l'industrie locale.

Les industries locales pourront participer à l'élaboration des installations technologiques et offrir leur soutien, et nouer des partenariats mutuellement avantageux avec la communauté. Ce type de relations et leurs répercussions sur les installations seront pris en compte à l'étape de planification. Ces installations peuvent aussi être destinées à l'éducation des adultes en dehors des heures de classe.

Le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI présente des renseignements plus détaillés et offre un aperçu des spécifications générales sur les plans architectural, mécanique et électrique.

20.3 LABORATOIRE DE TECHNOLOGIE GÉNÉRALE (TG) (9^e ET 10^e ANNÉES)

a) Objectif :

Cet espace d'activités de laboratoire est fourni à l'intention des élèves de la 9^e et de la 10^e année. Ce programme offre habituellement une exposition à des compétences technologiques fondées sur l'information et aux communications médiatiques. Le programme d'études familiales peut parfois être offert dans cet espace. L'espace de travail sera conçu de façon à transmettre les habiletés manuelles et intellectuelles qui permettront la mise en œuvre d'activités d'apprentissage authentiques et concrètes à l'aide d'outils communs dans les métiers spécialisés. Il se peut que certaines écoles secondaires de plus grande envergure aient suffisamment de groupes pour avoir des classes d'études familiales séparées. *Veuillez consulter la section 21 – Études familiales.*

Le processus de planification précisera comment cet espace répondra aux besoins particuliers de l'école. Les installations pourraient devoir être aménagées en fonction du matériel que possède déjà l'école. L'espace sera aménagé en fonction de la machinerie et du matériel pertinents au programme particulier et au budget de l'école. On fera en sorte, dans les limites pratiques et financières, de faire preuve de souplesse dans la planification des installations d'enseignement des technologies industrielles.

b) Emplacement :

- i. Située au rez-de-chaussée.
- ii. Une portion considérable de la salle demeurera ouverte afin de permettre l'organisation des activités prévues dans le cadre de projets concrets variés.
- iii. Aménagée près des ateliers de formation professionnelle en technologie.
- iv. Éloignée des autres espaces d'apprentissage et des endroits tranquilles en raison du bruit qui peut y être produit.
- v. Si elle est située à proximité du gymnase, prévoir une isolation acoustique entre les deux salles.

c) Caractéristiques :

- i. Hauteur libre d'au moins 2,7 m.
- ii. La sécurité et la capacité de l'enseignant à tout voir constitueront les critères principaux à prendre en compte lors de l'aménagement des lieux.
- iii. Comprendra un espace informatique dont le nombre de terminaux sera déterminé à l'étape de planification.
- iv. Espace cuisine : deux cuisinettes comprenant un four, un four à micro-ondes, un évier, un réfrigérateur et un lave-vaisselle. Dans le cas de grandes écoles où cela s'avère nécessaire, on aménagera plutôt une classe de cuisine industrielle.
- v. Postes de couture : optionnels – nombre déterminé à l'étape de planification.

On aménagera ces postes lorsqu'aucune salle d'études familiales ne sera prévue.

- vi. Une salle de télécommunications (optionnelle) dont on déterminera le contenu à l'étape de planification.
- vii. Comprend généralement quatre tables de travail mesurant 1 500 mm sur 1 500 mm, chacune surplombée d'une rallonge électrique rétractable offrant quatre branchements. Le plan de travail est composé de bois dur et vide en dessous.
- viii. Espace de rangement pour les petits outils de valeur.

Dans le secteur francophone, une salle polyvalente est fournie au lieu du laboratoire de technologie générale. Cette salle sera située près du laboratoire de sciences général. *Voir la partie B.*

20.4 ATELIER DE TECHNOLOGIE PROFESSIONNELLE (11^e ET 12^e ANNÉES) MENUISERIE

a) Objectif :

Cet espace sera destiné à l'enseignement de la menuiserie professionnelle et de sujets industriels connexes. Les cours de ces programmes offerts aux élèves de 11^e et de 12^e années sont optionnels. Ces cours apportent à l'élève des connaissances d'appoint à celles de base acquise au cours des années précédentes. Il y utilise du matériel qui requiert de sa part de la maturité et de la dextérité pour exécuter des travaux de façon sécuritaire. Il lui permet d'acquérir des compétences pratiques qui lui donneront l'occasion de mieux connaître, entre autres, les secteurs de la construction et de la menuiserie. L'enseignement de la technologie professionnelle varie selon l'école en fonction des débouchés dans les industries de la région. La configuration et l'utilisation de la salle seront déterminées en fonction des besoins. Toutefois, ce type d'espace est généralement utilisé pour l'encadrement, la charpenterie et d'autres travaux de menuiserie de luxe.

Le processus de planification précisera comment cet espace répondra aux besoins particuliers de l'école. Les installations pourraient devoir être aménagées en fonction du matériel que possède déjà l'école. L'espace sera aménagé en fonction de la machinerie et du matériel pertinents au programme particulier et au budget de l'école. On fera en sorte, dans les limites pratiques et financières, de faire preuve de souplesse dans la planification des installations d'enseignement des technologies industrielles.

b) Emplacement :

- i. Situé au rez-de-chaussée.
- ii. Situé de façon à ce que les camions puissent y accéder directement.
- iii. Éloigné des autres espaces d'apprentissage et des endroits tranquilles en raison du bruit qui peut y être produit.

iv. Adjoint au laboratoire de technologie générale.

c) Caractéristiques :

- i. Hauteur minimale de 4,5 mètres du plafond au plancher dans l'espace ouvert principal.
- ii. Porte basculante de 3 600 mm de largeur sur 4 500 mm de hauteur avec une aire de chargement ouverte vers l'intérieur.
- iii. Deux portes de sortie, l'une donnant sur le corridor et l'autre, située à côté de la porte basculante.
- iv. Éviers industriels pour le nettoyage.
- v. La capacité de l'enseignant à tout voir et la sécurité sont les principaux critères qui régissent la disposition du lieu.

- vi. À l'étape de planification, on peut décider d'intégrer dans cet espace une petite salle de classe destinée à l'enseignement. Elle peut être partagée avec les ateliers ou les laboratoires de technologie adjacents.
- vii. À l'étape de planification, on pourrait décider qu'il serait souhaitable qu'un espace de bureau de 14 m² soit aménagé entre l'atelier de mécanique automobile et de travail des métaux et l'atelier de menuiserie. Cet espace sera retranché de l'espace global alloué pour les deux ateliers. Pour faire en sorte que la supervision soit adéquate, le bureau aura des fenêtres permettant une vue dégagée sur les ateliers.
- viii. Les exigences en matière de matériel dépendent des besoins du programme ainsi que du matériel déjà en stock. Il est indispensable d'utiliser un processus de consultation pour dresser la liste du matériel et du mobilier de base. De façon générale, il est préférable que le matériel et le mobilier soient déplaçables au besoin (p. ex. : étagères, armoires, râteliers d'outillage). De cette façon, l'atelier sera plus versatile, ce qui est avantageux lorsque plusieurs matières y sont enseignées.
- ix. Le choix et la disposition du matériel et de la machinerie seront déterminés à l'étape de la conception, et ce, en collaboration avec la Direction des installations éducatives et du transport scolaire du MEDPE, le personnel de district et les experts-conseils en éducation. La configuration spatiale nécessaire au matériel et aux activités sera choisie à ce moment. On déterminera la disposition du matériel, de la machinerie et des postes de travail en tenant compte de la flexibilité, de la sécurité, des procédures de travail, de l'acheminement du matériel et de l'efficacité de l'enseignement. Les éléments suivants feront partie de la planification :
 - Allées principales d'une largeur de 1 220 mm et allées secondaires d'une largeur minimale de 760 mm;
 - Machines dangereuses installées loin des allées principales;
 - Machines placées selon leur ordre d'utilisation normale;

- Machines disposées de manière à ce qu'elles ne soient pas utilisées dans les allées;
 - Vue dégagée de tous les espaces de travail de l'atelier;
 - Distance minimale de 1 220 mm entre les tables de travail afin de dégager l'espace de travail;
 - Tours distancées l'une de l'autre d'au moins 760 mm, et préféablement de 910 mm;
 - Espace libre de 3 650 mm à 4 880 mm devant et derrière les scies, les raboteuses et les rainureuses;
 - Espace libre de 3 650 à 4 880 mm par le côté des ébouteuses, des scies à ruban et des scies radiales;
 - Espaces libres respectant les spécifications du fabricant et les lignes directrices en matière d'hygiène et de sécurité au travail; le concepteur fera les recherches appropriées sur ce sujet;
 - Machinerie bruyante, émettant souvent des vibrations, éloignée des tuyaux, des ventilateurs et des piliers; le matériel le plus bruyant sera placé dans les zones éloignées;
 - Planchers autour de la machinerie traités avec produit antidérapant;
 - Lignes rouges peintes pour indiquer les endroits dangereux;
 - Prendre en compte tous les dispositifs de protection nécessaires lors de l'étude de disposition du matériel. En tout temps, les machines, courroies, poulies, scies, rainureuses, raboteuses et autres machines à grande vitesse seront munies d'un dispositif de protection;
 - Extincteurs installés près des zones de danger, suffisamment loin pour y avoir accès en cas d'urgence; ainsi que des contenants ignifugés pour le matériel inflammable comme la peinture et les chiffons imprégnés d'huile.
- x. Toute exigence se rapportant aux systèmes mécaniques et électriques d'un bâtiment spécialisé doit être soigneusement prise en compte, coordonnée et intégrée au plan de construction du bâtiment. Des systèmes de circulation d'air adaptés à la nature des activités prévues (menuiserie, travail des métaux) seront conçus et installés. Les sources de courant seront situées en hauteur.
- xi. Prévoir des casiers, des râteliers d'outillage muraux, des espaces de rangement sous les établis, etc. Si l'on utilise des râteliers d'outillage, le nombre nécessaire dépendra du modèle et du type. Dans la majorité des ateliers, on aura besoin d'environ 7 à 12 m² de panneaux. Au besoin, l'espace de rangement sera inclus dans l'espace prévu destiné aux postes d'enseignement.
- Espace d'entreposage avec verrou dans les laboratoires où l'on utilise beaucoup de petits outils ou d'outils ayant une grande valeur.
 - Dans la salle de finition, inclure un espace d'entreposage du matériel de finition d'environ 610 mm sur 915 mm.

- xii. Enceinte extérieure clôturée à revêtement dur s'étendant sur une distance de 10 m à l'intérieur de laquelle seront aménagées des portes basculante et ordinaire. L'aménagement permettra de recevoir les livraisons par camion, et d'entrer les objets bâtis dans l'installation ou de les en sortir. Prévoir un espace pour entreposer des pièces de bois d'œuvre d'une longueur de 3 650 à 4 880 mm et des pièces plus courtes, puisque les besoins en espace varient. On prévoira l'entreposage à plat éventuel de contreplaqué. L'espace d'entreposage du bois d'œuvre ne sera chauffé.

20.5 ATELIER DE TECHNOLOGIE PROFESSIONNELLE (11^e ET 12^e ANNÉES) MÉCANIQUE AUTOMOBILE OU TRAVAIL DES MÉTAUX

a) Objectif :

Cet espace est destiné à l'enseignement d'un programme optionnel offert aux élèves de 11^e et de 12^e années portant sur les technologies de travail des métaux, de mécanique automobile ou des deux. Ces cours apportent à l'élève des connaissances d'appoint à celles de bases acquises au cours des années précédentes. Il y utilise du matériel qui requiert de sa part de la maturité et de la dextérité pour exécuter des travaux de façon sécuritaire. Il lui permet d'acquérir des compétences pratiques qui lui donneront l'occasion de mieux connaître, entre autres, les secteurs de la construction et du travail des métaux ou d'autres industries applicables. L'enseignement de la technologie professionnelle variera selon l'école en fonction des débouchés dans les industries de la région. La configuration et l'utilisation de la salle seront déterminées en fonction des besoins. Toutefois, ce type d'espace est généralement utilisé pour les types de cours suivants :

- Travail des métaux
- Soudage
- Automobile et mécanique

Le processus de planification précisera comment cet espace répondra aux besoins particuliers de l'école. Les installations pourraient devoir être aménagées en fonction du matériel que possède déjà l'école. L'espace sera aménagé en fonction de la machinerie et du matériel pertinents au programme particulier et au budget de l'école. On fera en sorte, dans les limites pratiques et financières, de faire preuve de souplesse dans la planification des installations d'enseignement des technologies industrielles.

b) Emplacement :

- i. Situé au rez-de-chaussée.
- ii. Situé de façon à ce que les camions puissent y accéder directement.
- iii. Éloigné des autres espaces d'apprentissage et des endroits tranquilles en raison du bruit qui peut y être produit.

- iv. Aménagé de façon qu'elle soit adjacente à l'autre laboratoire de technologie et, en raison du bruit qui y sera produit, l'atelier sera le plus éloigné des deux ateliers.

c) Caractéristiques :

- i. Hauteur minimale de 4,5 mètres du plafond au plancher dans l'espace ouvert principal.
- ii. Porte basculante de 3 600 mm de largeur sur 3 000 mm de hauteur avec une aire de chargement ouverte vers l'intérieur.
- iii. Deux portes de sortie, l'une donnant sur le corridor et l'autre, située à côté de la porte basculante.
- iv. Éviers industriels pour le nettoyage.
- v. La capacité de l'enseignant à tout voir et la sécurité sont les principaux critères qui régissent la disposition du lieu.
- vi. Les exigences en matière de matériel dépendent des besoins du programme ainsi que du matériel déjà en stock. Il est indispensable d'utiliser un processus de consultation pour dresser la liste du matériel et du mobilier de base. De façon générale, il est préférable que le matériel et le mobilier soient déplaçables au besoin (p. ex. : étagères, armoires, râteliers d'outillage). De cette façon, l'atelier sera plus versatile, ce qui est avantageux lorsque plusieurs matières y sont enseignées.
- vii. Lors de la conception des espaces d'enseignement, prévoir la réduction du bruit à des niveaux inférieurs à ceux des normes de santé et sécurité au travail.
- viii. À l'étape de planification, on pourrait décider qu'il serait souhaitable qu'un espace de bureau de 14 m² soit partagé par les utilisateurs du laboratoire de technologie générale (TG) et de l'atelier de technologie appliquée. Cet espace sera retranché de l'espace global alloué pour les deux.
- ix. À l'étape de planification, on pourrait décider d'intégrer dans cet espace une petite salle de classe destinée à l'enseignement. Cette salle peut être partagée avec les ateliers ou les laboratoires de technologie adjacents.
- x. Le choix et la disposition du matériel et de la machinerie seront déterminés à l'étape de la conception, et ce, en collaboration avec la Direction des installations éducatives et du transport scolaire du MEDPE, le personnel de district et les experts-conseils en éducation. La configuration spatiale nécessaire au matériel et aux activités sera choisie à ce moment. On déterminera la disposition du matériel, de la machinerie et des postes de travail en tenant compte de la flexibilité, de la sécurité, des procédures de travail, de l'acheminement du matériel et de l'efficacité de l'enseignement. Les éléments suivants feront partie de la planification. Les éléments suivants feront partie de la planification :
 - Allées principales d'une largeur de 1 220 mm et allées secondaires d'une largeur minimale de 760 mm;
 - Machines dangereuses loin des allées principales;

- Machines placées selon leur ordre d'utilisation normale;
 - Machines disposées de manière à ce qu'elles ne soient pas utilisées dans les allées;
 - Vue dégagée de tous les espaces de travail de l'atelier;
 - Une distance minimale de 1 220 mm entre les tables de travail afin de dégager l'espace de travail;
 - Distancer les tours d'au moins 760 mm et préférablement de 910 mm;
 - Un espace libre mesurant de 3 650 mm à 4 880 mm devant et derrière les scies, les raboteuses et les rainureuses;
 - Un espace libre de 3 650 à 4 880 mm sur le côté des ébouteuses, des scies à ruban et des scies radiales;
 - Traitement spécial appliqué dans les espaces de soudage et de manipulation du métal chaud pour protéger les élèves et le bâtiment;
 - Espaces libres respectant les spécifications du fabricant et les lignes directrices en matière d'hygiène et de sécurité au travail; le concepteur fera les recherches appropriées sur ce sujet;
 - Machinerie bruyante, émettant souvent des vibrations, éloignée des tuyaux, des ventilateurs et des piliers; le matériel le plus bruyant sera placé dans les zones éloignées;
 - Planchers autour de la machinerie traités avec produit antidérapant;
 - Lignes rouges peintes pour indiquer les endroits dangereux;
 - Prendre en compte tous les dispositifs de protection nécessaires lors de l'étude de disposition du matériel. En tout temps, les machines, courroies, poulies, scies, rainureuses, raboteuses et autres machines à grande vitesse seront munies d'un dispositif de protection;
 - Extincteurs installés près des zones de danger, suffisamment loin pour y avoir accès en cas d'urgence. Bouteilles d'acétylène entreposées à l'abri de la chaleur. La production d'acétylène dans l'atelier est déconseillée.
- xi. Prévoir des casiers, des râteliers d'outillage muraux, des espaces de rangement centraux sous les établis, etc. Si l'on utilise des râteliers d'outillage, le nombre nécessaire dépendra du modèle et du type. Dans la majorité des ateliers, on aura besoin d'environ 7 à 12 m² de panneaux. Au besoin, l'espace de rangement sera inclus dans l'espace prévu destiné aux postes d'enseignement.
- xii. Espace d'entreposage avec verrou dans les laboratoires où l'on utilise beaucoup de petits outils ou des outils de grande valeur.
- xiii. Dans la salle de finition, inclure un espace d'entreposage des fournitures de finition d'environ 610 mm sur 915 mm. Inclure des placards destinés à la finition.
- xiv. Espace de 915 mm par 2 440 mm pour l'entreposage du métal en feuilles, et un espace de 610 mm par 3 650 mm pour l'entreposage des matériaux de dimensions variables.

- xv. Espace d'environ 610 mm sur 2 745 mm destiné aux armoires dans les laboratoires ayant besoin d'un espace d'entreposage de petites pièces.
- xvi. Enceinte extérieure clôturée s'étendant sur une distance de 10 m à l'intérieur de laquelle se trouveront les portes basculante et ordinaire. Sa surface doit être recouverte d'un revêtement dur. Cette enceinte sera partagée avec les utilisateurs de l'atelier de menuiserie. Voir la description plus détaillée en 20.4 c) (xii).
- xvii. Toute exigence se rapportant aux systèmes mécaniques et électriques d'un bâtiment spécialisé doit être soigneusement prise en compte, coordonnée et intégrée au plan de construction du bâtiment. Des systèmes de circulation d'air adaptés à la nature des activités prévues (menuiserie, travail des métaux) seront conçus et installés. Les sources de courant seront situées en hauteur.
- xviii. **L'ajout de l'atelier de soudure comprendra les installations détailler ci-dessous :**
 - **Les modifications des fenêtres existantes**
 - **Porte de garage de 3048mm x 3048mm remplacera 2 fenêtres (voir plan)**
 - **Ajouter de l'asphalte pour donner accès à la nouvelle porte afin de recevoir les livraisons.**
 - **Couvrir les fenêtres qui donnent sur l'atelier de mécanique avoisinant en raison des risques de coups d'arc (arc flash)**
 - **Les conditions et constructions des murs existantes**
 - **Blocs du mur séparateur de 203.2mm (Approx 13716mm de longueur X 4572m de hauteur)**
 - **Prévoir la possibilité d'une semelle (Footing) pour supporter la charge du nouveau mur.**
 - **Les cabines seront construites avec des blocs de 152.4mm**
 - **8 Cabines 1524mm(L) x 2134mm (l) x 2134mm (H)**
 - **Les modifications électriques (pouvoir et lumière)**
 - **Les 8 stations nécessiteront des prises pour les soudeuses (voir fiches techniques des soudeuses),**
 - **Les 8 station devront aussi être équipé de prise pour les meuleuses**
 - **Les 4 tables aspirantes (voir fiches techniques) devront être raccordées au système électrique**
 - **Des prises devront être disponibles aux tables aspirantes pour brancher les outils (meuleuses)**
 - **Les 8 stations de travail auront besoin de prises suspendu du plafond rétractables**

- **Le système Henlex (voir pièce jointe)**
- **Le panneau électrique actuel n'est pas suffisant pour répondre aux besoins du cours de soudure.**
- **Inclure un système « E-Stop » dans la nouvelle configuration**
- **Modification des gicleurs**
 - **À ma connaissance, aucun système de gicleurs n'est présent dans l'atelier.**
- **Modification du plancher**
 - **Boucher les anciens trous d'évacuation (Drains au plancher)**
- **L'équipement de soudure**
 - **8 Stations de soudage (Apex industries)**
 - **8 Soudeuses (ESAB Rebel™ EMP 235ic)**
 - **2 Plasma Cutter – Miller**
 - **8 stations de travail (établis chacun équipé avec un étau)**
 - **2 perceuses à colonne (drill press)**
 - **1 scie à onglet pour métaux (metal chop saw)**
 - **1 meuleuse d'établi (bench grinder)**
 - **1 scie à ruban pour métaux**
 - **Système de rideaux pour chacune de 8 stations de soudage**
 - **4 écrans mobiles pour protéger contre les risques de coups d'arc (arc flash)**
 - **10 meuleuses portatives 139.7mm. (Angle grinders)**
 - **Équipement de protection individuelle (16 Casques de soudure, 8 écrans faciaux, ensemble classe de manteaux de soudure (S, M, L, XL, XXL), gants)**
 - **Outils de soudage**
- **Le système de ventilation**
 - **Système semblable à celui installé à L'École Mathieu Martin (Henlex model HT1515 600/3/60)**
 - **Henlex Control box E15**
 - **Aspiration à la source (flex hose)**
 - **4 Tables aspirantes**
 - **Possibilité de remplacer le système de chauffage existant.**
- **Entreposage des matériaux et des déchets**
 - **Construction d'un système de rangement pour le métal**

(Exemple à Mathieu-Martin – Apex)

- **Système de rangement pour bonbonnes d'air comprimé (SIMDUT)**
- **2 Cabinets de rangement pour projet/outils**
- **2 Boîtes à outils mobiles (Rolling toolbox)**

20.7 SALLE DE CLASSE COMMUNE D'ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE

Voir les sections 20.4, 20.5 et 20.6.

ÉTUDES FAMILIALES

21.1 OBJECTIF

Le programme d'études familiales est conçu de manière à préparer l'élève à la vie personnelle et familiale et à lui donner un aperçu des carrières dans les domaines du tourisme, des services alimentaires, des soins de santé, ainsi que dans l'industrie du vêtement. Le but de ce programme est de préparer l'élève à assumer ses responsabilités personnelles et familiales et avoir une vie familiale de qualité.

21.4 LABORATOIRE ALIMENTAIRE

a) Objectif :

La nutrition et la préparation d'aliments sont généralement enseignées dans cet espace, qui comprend quatre cuisines, un poste de démonstration, une buanderie et une aire ouverte pour les exposés magistraux.

b) Caractéristiques :

i. Cuisine :

- Une cuisinière domestique de 762 mm équipée d'une hotte à évacuation extérieure.
- Une ou deux tablettes pour fours à micro-ondes.
- Un évier double en acier inoxydable.
- Un lave-vaisselle.
- Armoires murales avec portes et tiroirs sous le comptoir, dont deux tiroirs équipés de diviseurs pour les petits ustensiles. Des armoires avec portes au-dessus du comptoir dont une section comportant des diviseurs verticaux amovibles espacés de 50 mm seront aménagés.
- Les dossierets séparant les cuisines ne dépasseront pas le comptoir de plus de 200 mm.
- Chaque cuisine offrira deux prises de courant doubles situées au-dessus du comptoir à moins qu'on n'en décide autrement à l'étape de planification.

ii. Poste de démonstration :

- Un comptoir en forme d'îlot offrant une surface de travail et de démonstration sans obstacle d'au moins 1 600 mm, situé de façon à être visible de l'aire destinée aux exposés magistraux.
- Afin de ne pas obstruer la vue lors de démonstrations, l'îlot ne sera pas muni d'un dossieret de comptoir.

- Prises électriques sous le comptoir.
 - Armoires et tiroirs sous le comptoir.
 - Surface de cuisson ouverte intégrée au comptoir.
 - Évier double en acier inoxydable.
 - Four encastré placé stratégiquement dans les armoires murales.
- iii. Parmi les **autres commodités** offertes de cet espace, en plus de ce que comprennent les cuisines et l'îlot de démonstration, figureront notamment :
- Deux réfrigérateurs de 0,37 m³ à 0,40 m³;
 - Un lave-vaisselle intégré;
 - Un garde-manger verrouillable à clé;
 - Une aire de repas offrant suffisamment d'espace pour accueillir une table, quatre chaises, un buffet et une crédence
- iv. **Buanderie :**
- Une machine à laver et une sécheuse domestique;
 - Un comptoir de travail et des armoires en hauteur offrant de l'espace de rangement pour la linge et les accessoires de nettoyage.
- v. **Espace pour les exposés :**
- 30 bureaux et chaises, ainsi qu'un poste d'enseignement pour l'enseignant;
 - Tableau blanc, babillard et tableau intelligent tels que mentionnés dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

Veuillez consulter le modèle de plan dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

21.5 LABORATOIRE POUR LA COUTURE ET LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

a) Objectif :

Cet espace d'activités en laboratoire est destiné aux autres activités du programme d'études familiales et celles du domaine alimentaire. On y étudiera le développement de la petite enfance, les soins des aînés et les soins à domicile, la couture ainsi que d'autres sujets connexes.

b) Caractéristiques :

- i. Le nombre de postes de couture offert sera déterminé à l'étape de planification. Généralement, on en fournit deux.

- ii. Postes de couture pourvus de portes et de serrures.
- Consulter le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI pour voir un exemple de plan montrant les dimensions des casiers ainsi que les modèles.
 - Espaces de rangement formés de boîtes à jouets mobiles, situés sous un comptoir de 610 mm de hauteur et destinés au matériel ainsi qu'aux jouets pour les enfants.
 - Deux éviers.
 - Un tableau d'affichage bas de 2 500 mm, tableaux blancs bas de 1 800 mm – 2 400 mm.

Veuillez consulter le modèle de plan dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

CARREFOUR DES ÉLÈVES

22.1 OBJECTIF

Le carrefour des élèves est un endroit destiné à unir les élèves et à renforcer la cohésion au sein de la communauté scolaire. Sur le plan de la conception, ce sera un espace auxiliaire central, polyvalent et adaptable, qui sera accessible lors de rassemblements dans le gymnase ou la cafétéria. Cet espace se prête aux utilisations discrétionnaires propres à une école, mais doit servir également à l'ensemble des élèves de manière favorable à la communauté scolaire.

22.2 EMPLACEMENT

- a) Situé à un endroit central, à la fois près de la cafétéria et du gymnase.
- b) Possiblement ouvert au flux de circulation et se fondre avec le corridor.
- c) Peut être combiné au hall d'entrée principal.

22.3 CARACTÉRISTIQUES

- a) Permettra de mettre en valeur le travail des élèves et la communauté locale.
- b) Fera l'objet d'un traitement acoustique. Si le carrefour est ouvert au flux de circulation, on portera une attention particulière à la réduction de la réverbération. Les activités qui se dérouleront dans cet endroit ne généreront pas de bruit qui serait amplifié et transmis ailleurs.
- c) Le fini de tous les murs et planchers accessibles physiquement sera durable, à l'épreuve du vandalisme et facile à nettoyer.
- d) Envisager l'utilisation de sources de lumière directes et indirectes pour créer de la diversité dans l'espace.
- e) Envisager l'utilisation stratégique de couleurs.
- f) La lumière naturelle sera directement diffusée dans l'espace, à travers d'autres espaces adjacents ou du plafond.
- g) La configuration de l'espace variera d'une école à l'autre. L'utilisation sera définie exhaustivement à l'étape de planification et inscrite dans le devis pédagogique.

SERVICES AUX ÉLÈVES

23.1 INTRODUCTION

La présente section définit et décrit tous les espaces nécessaires à la prestation de services aux élèves hors des salles de classe et des espaces d'enseignement traditionnels.

Les espaces alloués pour les services aux élèves sont les suivants :

- a)** Toilettes/vestiaires des élèves ayant des besoins particuliers ;
- b)** Salle d'attente ;
- c)** Bureau d'orientation professionnelle ;
- d)** Bureau des professionnels invités ;
- e)** Bureau de prestation de services intégrés (PSI) ;
- f)** Salle des soins de santé ;
- g)** Salle polyvalente ;
- h)** Programme petit-déjeuner

Les besoins en matière d'espaces, énumérés ci-dessus, varient grandement d'une école à l'autre. Par conséquent, le nombre d'espaces nécessaires et leur emplacement seront déterminés par le district lors de consultations à l'étape de planification.

Des renseignements plus détaillés sont fournis à la section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI qui contient aussi un exemple de plan pour la salle des ressources et les toilettes adaptées et offre un aperçu des spécifications générales sur les plans architectural, mécanique et électrique. D'autres plans ou variations de plans pourront être approuvés s'ils satisfont aux fonctionnalités et caractéristiques décrites dans le présent guide et dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI. Les casiers standards seront fournis conformément au document susmentionné.

23.2 SALLE DES RESSOURCES

a) Objectif :

Essentiellement, la salle des ressources est une petite salle de classe conçue pour répondre aux différents besoins des élèves en matière d'enseignement. Elle offre un espace de soutien complémentaire aux salles de classe générales. Une salle des ressources sera équipée de tout équipement ou appareil spécialisé servant à répondre aux besoins particuliers des élèves fréquentant l'école. Ces salles peuvent accueillir, à temps partiel, de plus petits groupes de divers types d'élèves, notamment ceux en difficulté ayant des troubles d'apprentissage, ceux doués ou ceux qui doivent

surmonter des défis médicaux. La plupart de ces élèves progressent en salle de classe grâce à l'aide de membres du personnel de soutien comme les enseignants-ressources. Les élèves en difficulté profitent d'un enseignement dans le cadre duquel ils sont intégrés avec les autres élèves et peuvent interagir avec eux. Certains ont toutefois besoin d'un enseignement individualisé, spécialisé et personnalisé à certains moments de la journée de classe. La salle d'activités pour les petits groupes peut être utilisée aux fins d'enseignement individualisé. Toutefois, dans certains cas, un soutien plus spécialisé et privé est nécessaire. La salle des ressources permettra de répondre à ce besoin. Dans cette salle, l'enseignant-ressource pourra aider les élèves et les membres du personnel scolaire de différentes manières à l'aide, entre autres, de l'enseignement individuel (enseignement correctif, enrichissement, etc.). Elle pourra également servir à l'évaluation, la consultation, les rencontres de travail et les rencontres avec le personnel de soutien. Les professionnels et les enfants pourront se rencontrer dans cette salle en petits groupes puisqu'elle offre davantage d'intimité que les aires de projets des élèves.

b) Emplacement :

En général, cette salle ne sera pas isolée. Elle sera plutôt un élément complémentaire à l'espace d'enseignement régulier. Dans cette optique et par souci de commodité, on placera normalement la salle des ressources dans l'aile ou le regroupement de salles de classe, près de la salle de classe générale qu'elle desservira. Les exceptions seront déterminées à l'étape de planification en fonction de la philosophie et de l'environnement de l'école.

c) Caractéristiques :

- i. Espace de 35 m² équipé d'un poste informatique de 1 m de long et d'un comptoir de 1,8 m avec armoires en dessous et au-dessus.
- ii. Prévoir du matériel supplémentaire en fonction des besoins particuliers des élèves lors de l'étape de planification.
- iii. Conçue en tenant compte des caractéristiques décrites à la section 12 concernant la salle de classe générale. Un exemple de plan est fourni dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

23.3 TOILETTES ET VESTIAIRES DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

a) Objectif :

Cette salle adaptée est destinée aux élèves qui ont besoin d'une attention particulière en matière d'hygiène pour des raisons médicales ou exceptionnelles.

b) Emplacement :

Cette salle adaptée combinant toilette et vestiaire sera accessible par une porte à partir

d'une salle des ressources prédéterminée lors de la conception. On prévoit une salle adaptée par école. Elle sera donc située dans un endroit central pour que tous les élèves de l'école qui ont des besoins particuliers y accèdent facilement. En priorité, elle sera aménagée près des bureaux des professionnels invités ou de la salle des soins de santé. L'évaluation servant à déterminer l'emplacement de cette salle dans l'école sera effectué au cas par cas.

c) Caractéristiques :

Cette salle comprendra les commodités faciles d'accès suivantes :

- i. Lavabo avec meuble-lavabo.
- ii. Bac à laver.
- iii. Étagère à linge (aménagement du secteur francophone).
- iv. Armoire à linge (aménagement du secteur anglophone).
- v. Toilette munie de barres d'appui, table de traitement ajustable; prévoir l'aménagement éventuel d'une laveuse et d'une sécheuse.
- vi. Baignoire (aménagement du secteur francophone), douche pourvue d'un siège pliant (aménagement du secteur anglophone) et rail de lève-personne médical monté en saillie.

Des modèles de plans sont fournis dans le document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives*. Les plans suggérés présentent des différences entre les écoles francophones et anglophones.

23.4 BUREAUX D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

a) Objectif :

Espace de travail et de consultation pour l'orienteur (au secondaire uniquement dans le secteur francophone et aux niveaux intermédiaire et secondaire dans le secteur anglophone). Le concepteur prendra en considération la nature confidentielle des consultations. Dans les petites écoles où l'orienteur travaille à temps partiel, le bureau pourra aussi être utilisé par les professionnels invités.

b) Emplacement :

Ce bureau sera situé dans un endroit central, mais discret. On prévoira la tenue de discussions confidentielles avec les élèves. Il sera aménagé loin de l'aire administrative, et aura une salle d'attente à proximité.

c) Caractéristiques :

- i. Séparation acoustique avec ITS de 44.
- ii. Salle comprenant un bureau, un espace de travail et des chaises pour visiteurs.

iii. Meubles de rangement de dossiers.

23.5 BUREAU DES PROFESSIONNELS INVITÉS

a) Objectif :

Espace de travail, de consultation et d'administrations destinées aux professionnels invités qui auront parfois à tenir des réunions confidentielles.

Voici une liste de certains des professionnels qui utiliseront cette salle : agent d'orientation, travailleur social, orthophoniste, spécialiste en déficience auditive, policier, psychologue, ergothérapeute, physiothérapeute, spécialiste en littératie, agent communautaire, spécialiste en mathématiques, travailleur de soutien en troubles du comportement, travailleur de soutien en autisme, etc.

Dans les écoles accueillant des élèves de la maternelle à la huitième année où l'orienteur travaille à temps partiel, le bureau d'orientation professionnelle pourra aussi être utilisé par les professionnels invités.

Pour les rencontres moins confidentielles, les professionnels invités pourront utiliser la salle d'activités de petits groupes située dans les corridors des salles de classe. Cet aspect sera tenu en compte lorsque l'on déterminera le nombre de bureaux nécessaires.

b) Emplacement :

- i. Ce bureau sera situé à un endroit central, mais discret, et sera aménagé en tenant compte du caractère confidentiel des discussions avec les élèves. Une salle d'attente sera adjacente aux bureaux.

c) Caractéristiques :

- i. Séparation acoustique avec ITS de 44.
- ii. Disposition du bureau et de l'espace de travail comprenant trois fauteuils pour invités.

23.6 BUREAU DE PRESTATION DE SERVICES INTÉGRÉS (PSI)

a) Objectif :

Espace de travail et de conseil pour la prestation de services intégrés. Le concepteur doit garder à l'esprit que le conseil sera de nature confidentielle.

b) Emplacement :

- i. Ce bureau sera situé à un endroit central, mais discret, et sera aménagé en tenant compte du caractère confidentiel des discussions avec les élèves. Une salle d'attente sera adjacente aux bureaux.

c) Caractéristiques :

- i. Séparation acoustique avec ITS de 44.
- ii. Disposition du bureau et de l'espace de travail comprenant trois fauteuils pour invités.
- iii. Permettre le stockage des dossiers.

23.7 SALLE D'ATTENTE

a) Objectif :

Aire constituée de places assises pour les personnes qui attendent de rencontrer un conseiller en orientation ou tout autre professionnel de consultation. On y présentera de la documentation de référence.

b) Emplacement :

Emplacement central, mais discret. Adjacente aux bureaux d'orientation et des professionnels invités.

c) Caractéristiques :

- i. Prévoir de l'espace pour deux sièges par bureau desservi par la salle d'attente.
- ii. Étagères présentant l'information et la documentation de référence.

23.8 SALLE DES SOINS DE SANTÉ

a) Objectif :

Administrer des soins santé proactifs ou curatifs aux élèves et au personnel.

b) Emplacement :

Cette salle sera aménagée dans un endroit tranquille et loin de la circulation. Elle sera adjacente à la salle d'attente, si le plan le permet, et située à un endroit central dans l'école afin que tous les élèves y aient accès. Elle sera près de l'aire administrative.

c) Caractéristiques :

- i. Un lit.
- ii. Au moins deux mètres de comptoirs avec armoires d'entreposage pouvant être fermées à clé.
- iii. Toilettes accessibles.
- iv. Bassin oculaire.

23.9 SALLE POLYVALENTE

a) Objectif :

L'espace polyvalent procurera davantage de flexibilité à l'école dans le cadre de ses activités. Elle servira à faire en sorte qu'un espace indépendant n'ait pas à être aménagé dans une autre aire. Seules les écoles primaires et intermédiaires en seront dotées. Lorsque la communauté en fera la demande, il y aura possibilité d'utiliser cette salle comme espace de garderie. Elle sera située au premier étage, près d'une entrée, afin qu'elle soit accessible sans devoir passer dans d'autres endroits de l'école. Quand il y aura plus d'une salle polyvalente dans une école, elles seront adjacentes.

b) Emplacement :

Voir ci-dessus.

c) Caractéristiques :

- i. La salle possède deux profonds éviers en acier inoxydable munis d'un siphon, avec comptoir en plastique stratifié. (Les éviers utilitaires en plastique de type « baignoire » ne sont pas permis.)
- ii. Deux (2) salles de 110 m² pour une école accueillant plus de 350 élèves.
- iii. L'aménagement de la salle sera déterminé à l'étape de planification de l'école.

23.10 ESPACE CONSACRÉ AUX COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Évalué au cas par cas.

BIBLIOTHÈQUE ET AIRES COMMUNES D'APPRENTISSAGE

24.1 INTRODUCTION

La configuration des bibliothèques change actuellement puisque l'information de référence est de plus en plus consultable sous format numérique plutôt que dans les livres et les périodiques. Quelle que soit l'évolution de format technologique, c'est-à-dire des livres aux ordinateurs ou d'autres sources non imprimées, la bibliothèque devra encore rassembler, conserver et diffuser l'information tout en procurant une expérience accueillante et satisfaisante au client. Sa vocation est encore aujourd'hui d'encourager les élèves à mener des recherches, tout en leur offrant des occasions de le faire, à utiliser différentes sources d'information, à s'instruire ou à lire pour le simple plaisir. Dans les écoles intermédiaires et secondaires, le mobilier sera de préférence de type « salon ». Dans les écoles primaires, un endroit ouvert sera aménagé pour accueillir les rassemblements de classe destinés à la lecture. Une attention particulière sera mise sur la lumière naturelle indirecte. En raison de la rapidité des changements technologiques et de la diversité du matériel spécifiques à chaque école, les ajustements nécessaires seront effectués à l'étape de planification.

La bibliothèque se prête bien aux partenariats communautaires. La planification en vue de ce type de collaboration sera prise en compte dès le début de la conception de l'école. Si la bibliothèque est dans l'école, la sûreté et à la sécurité devront être prises en compte. La communauté aura accès à la bibliothèque, mais non au reste de l'école.

En général, l'espace central de la bibliothèque sera aménagé comme suit :

- 75 % espace ouvert principal de lecture, de recherche et d'étude individuelle comprenant des étagères;
- 10 % aire de prêt;
- 8 % traitement technique et entreposage des équipements;
- 7 % terminaux d'ordinateurs (minimum de 6 terminaux).

En plus de la bibliothèque, on aménagera une ou plusieurs salles de séminaire pour la tenue d'activités de groupe et de réunions. L'allocation de cet espace s'additionne aux espaces aménagés pour la bibliothèque par la formule décrite dans la partie B.

Des exigences plus détaillées et techniques concernant le centre de ressources sont formulées à la partie 2, section A-1 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI, qui offre un aperçu des spécifications générales sur les plans architectural, mécanique et électrique.

24.2 EMPLACEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES AIRES COMMUNES D'APPRENTISSAGE

L'emplacement sera déterminé comme suit :

- a) Situé à un endroit central.
- b) Endroit séparé insonorisé.
- c) Invitant et visuellement ouvert à partir du corridor.
- d) Doté d'une entrée extérieure si la bibliothèque est accessible à la communauté.
- e) Situé de façon à posséder un ou deux murs extérieurs.

Les différentes aires de la bibliothèque sont les suivants :

24.3 ESPACE OUVERT PRINCIPAL

(environ 75 % du plancher selon la formule d'allocation d'espace)

a) Objectif :

La salle pourra accueillir des étagères de livres et d'autres documents de référence, et comporter du mobilier confortable et invitant pour lire ou effectuer des recherches.

b) Emplacement :

- i. Supervision visuelle à partir du comptoir de prêt.
- ii. Aménagée de façon à ce que la lumière naturelle soit abondante.

c) Caractéristiques :

- i. Aire de lecture : Environnement propice à la lecture, l'étude individuelle ainsi que la consultation visuelle et auditive du matériel d'information.
 - Tables et chaises pour accueillir de petits groupes d'élèves.
 - Mobilier de salon, dans les écoles de niveau intermédiaire et secondaire uniquement.
 - Dans les écoles primaires, espace de lecture ouvert pouvant accueillir une classe complète.
- ii. Étagères : Le district scolaire fournira une estimation de la quantité et du type de matériel imprimé à prévoir aux fins d'aménagement. Lors du calcul de l'espace nécessaire pour les étagères, les points suivants seront pris en considération :
 - Grouper des rangées d'étagères autoportantes en blocs de façon à offrir un espace de lecture à la fois continu et spacieux.
 - Estimer les besoins d'espace pour les étagères en fonction du nombre de livres requis pour un nombre d'inscriptions maximum.

Un mètre linéaire d'espace pour étagères pourra accueillir environ 30 livres dans une bibliothèque d'école secondaire et de 35 à 45 livres dans une bibliothèque d'école primaire. Les étagères contenant des livres d'images (et qui exigent des séparateurs) pourront contenir environ de 50 à 60 livres par mètre. Un mètre d'étagères logera de 24 à 30 volumes encyclopédiques et d'autres ouvrages de référence.

- De 90 à 95 pour cent des étagères mesureront 225 mm de profondeur, et environ 10 % des étagères auront de 250 à 300 mm de profondeur. Il sera peut-être souhaitable de prévoir des bibliothèques séparées pour les atlas. Les revues et feuillets documentaires pourront être placés debout, leur titre vers l'extérieur, dans une section d'étagères doubles accessibles des deux côtés latéraux, et ayant la hauteur d'un comptoir. Ces étagères comprendront deux rangées contre-posées d'ouvrages.
- Les étagères pour livres sont habituellement offertes en sections d'un mètre. Les étagères placées de manière à former un comptoir autoportant ne doivent jamais contenir plus de deux sections doubles. Les étagères doubles autoportantes seront préférablement placées de manière à former un comptoir autoportant. Les rangées doubles autoportantes d'une hauteur de 1 830 mm ou de 2 130 mm ne comprendront pas plus de 5 sections de longueur. La face d'une rangée de livres et le bord des tables adjacentes seront séparés d'une distance minimale de 1 500 mm.

24.4 AIRE DE PRÊT ET D'ADMINISTRATION

(environ 10 % du plancher selon la formule d'allocation d'espace)

a) Objectif :

Espace de contrôle et de gestion pour la conservation et le prêt de livres, de matériel de référence et d'équipements. Cet espace sera aménagé pour que le bibliothécaire et à son assistant effectuent adéquatement leur travail.

b) Emplacement :

- i. Situé de façon stratégique afin de pouvoir contrôler l'accès à la bibliothèque.
- ii. Situé près de l'entrée.
- iii. Situé de façon à éviter la congestion, et ce, même lorsque l'ensemble des élèves d'une classe souhaite effectuer des emprunts d'ouvrages en même temps.
- iv. Placé de manière à voir tout l'espace principal de la bibliothèque.
- v. Permet de contrôler l'accès à la salle de traitement technique.

c) Caractéristiques :

- i. Bureau de conception efficace pour l'exécution de tâches multiples.
- ii. Équipé d'un terminal d'ordinateur, d'un télécopieur, d'un téléphone et d'un scanner destinés aux employés.
- iii. Bibliothèque aménagée de façon à ce qu'un seul employé soit en mesure de la gérer.
- iv. Comptoir de travail pour le personnel de la bibliothèque.
- v. Comptoir permettant de servir les clients qui sont debout.
- vi. Comptoir de service qui n'empêche pas, en raison de sa hauteur, qu'une supervision soit effectuée par les employés de la bibliothèque.
- vii. Aires de services à la clientèle ne comportant pas d'obstacles à l'accès.
- viii. Étagères pour les livres réservés.
- ix. Meubles de rangement de dossiers et bureaux avec tiroirs.
- x. Chute pour le retour des livres.
- xi. Éclairage d'appoint sur le bureau.
- xii. Aire distincte comportant un plafond plus bas, des couleurs légères ou d'autres éléments créatifs.
- xiii. Espace de prêt.

24.5 TERMINAUX D'ORDINATEUR

(environ 7 % du plancher selon la formule d'allocation d'espace)

a) Objectif :

Prévoir un minimum de 6 terminaux d'ordinateur destinés à la recherche ainsi qu'à l'utilisation d'Internet.

b) Emplacement :

Situés près du comptoir du prêt de sorte qu'il soit possible d'aider facilement les utilisateurs.

c) Caractéristiques :

- i. Sans lumière éblouissante.
- ii. Prises pour transmission de données et prises électriques convenables.

24.6 SALLE AUDIOVISUELLE ET D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL

(environ 8 % du plancher selon la formule d'allocation d'espace)

a) Objectif :

Utilisée par le personnel de la bibliothèque pour y travailler et entreposer du matériel.

Cette salle servira aussi à l'entreposage du matériel électronique scolaire.

b) Emplacement :

Accessible et contrôlée depuis le comptoir du prêt. La salle pourra être divisée en deux pièces.

c) Caractéristiques :

- i. Peut servir à l'entreposage de matériel audiovisuel et de fournitures. Pourrait être équipée d'un comptoir de travail comportant un évier et un espace ouvert pour les genoux et des armoires verrouillables en dessous, ainsi que de quelques tiroirs aux fins de rangement.
- ii. Une table de travail à espace ouvert.
- iii. Étagères pour les périodiques.
- iv. Étagères pour les livres réservés qui ne sont pas conservés au comptoir du prêt.
- v. La configuration de cet espace sera déterminée à l'étape de planification.

24.7 SALLE DE SÉMINAIRES ET D'ACTIVITÉS

(l'allocation de cet espace s'ajoute aux espaces aménagés pour la bibliothèque)

a) Objectif :

Salle polyvalente pour l'organisation d'activités ou la tenue de séminaires.

b) Emplacement :

Accessible de la bibliothèque et du corridor.

c) Caractéristiques :

La forme de la salle permettra l'utilisation d'une table de conseil. Inclure un vitrage entre cette pièce et la bibliothèque afin d'établir entre elles un lien visuel et de permettre la supervision.

CONCIERGERIE

28.1 OBJECTIF

Fournir au personnel d'entretien l'espace nécessaire pour qu'il soit en mesure d'effectuer son travail. Cet espace, pouvant être modifié en fonction de l'organisation locale du programme de conciergerie, est habituellement aménagé en fonction des éléments suivants :

- a) Entretien ménager et le nettoyage.
- b) Entreposage de toutes les fournitures sanitaires et de nettoyage de l'école.
- c) Réception, inventaire, entreposage et déplacement de tout le matériel mobile.
- d) Resserrage de pièces d'équipement et réparations mécaniques mineures.
- e) Entretien des systèmes mécaniques et électriques.
- f) Soin et l'entretien des terrains, p. ex. d'athlétisme. Enceinte d'entreposage extérieure fournie pour l'entretien du terrain, tel que décrit à la section 04.5 m).

28.2 CONCIERGERIE PRINCIPALE

a) Objectif :

Installation pour l'entretien général du bâtiment, le matériel de nettoyage, la réception et l'expédition. Une par école. Dans les petites écoles, certaines des dispositions suivantes pourront être modifiées en raison de limites d'espace et de besoins moins importants.

b) Emplacement :

La conciergerie principale sera située à un endroit central, et adjacent aux aires d'entretien et des systèmes. Elle donnera directement accès à l'extérieur ou une porte d'accès du corridor y mènera facilement.

c) Caractéristiques :

- i. Coté pour sa résistance au feu, de façon à satisfaire au Code national du bâtiment.
- ii. Établi pour les petites réparations – (de 2 à 3 mètres de long).
- iii. Étagères ajustables pour le rangement à court terme des produits de nettoyage et sanitaires (non destinées à l'entreposage annuel de fournitures).
- iv. Espace d'entreposage d'équipement de nettoyage.
- v. Porte de réception extérieure (si possible).
- vi. Aire de réception dans les écoles de plus de 500 inscriptions.
- vii. Vidoir, tel que décrit au point 28.3.

- viii. Casier de concierge – un par concierge.
- ix. Bureau du concierge – 10 m² pour 750 inscriptions ou plus.
- x. Espace pour une laveuse/sécheuse.
- xi. Point de raccordement pour un ordinateur et une imprimante.

28.3 PLACARD DE CONCIERGE

a) Objectif :

Poste de nettoyage du concierge.

b) Emplacement :

- i. Un par aile ou regroupement de salles de classe.
- ii. À proximité des toilettes des élèves.
- iii. Porte accessible depuis le corridor (et non depuis les toilettes).
- iv. Si la conciergerie se trouve loin du gymnase, prévoir un placard de concierge pour ce dernier.

c) Caractéristiques :

- i. 4 m² minimum sa configuration permettra d'accueillir un chariot à fournitures d'entretien typique de 600 mm sur 1200 mm.
- ii. Étagères d'entreposage ajustables pour les produits de nettoyage et sanitaires.
- iii. Vidoir.
- iv. Dispositifs d'entreposage muraux pour les balais, les vadrouilles et les escabeaux.
- v. Entreposage des seaux utilisés pour laver le plancher, du chariot d'entretien et de la polisseuse à plancher.
- vi. Mécaniquement ventilé.
- vii. Bassin oculaire.

28.4 SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RECYCLABLES

a) Objectif :

Espace pour entreposer les matières recyclables.

b) Emplacement :

Située à proximité de la cafétéria et de l'entrée de service extérieure.

c) Caractéristiques :

- i. Évier double inoxydable profond.
- ii. Siphon de sol.

SERVICES ET SYSTÈMES

29.1 INTRODUCTION

L'aire aménagée pour les services et les systèmes comprendra la partie de l'école dont l'étendue ne peut être déterminée qu'en fonction des espaces de programme requis auxquels elle servira. L'aire totale prévue aux fins précises décrites dans toutes les sections précédentes de la partie C est désignée comme étant l'espace net. Ensemble, cet espace net et l'aire occupée par les services et les systèmes représentent la superficie totale brute de l'école.

L'aire aménagée pour les services et les systèmes comprendra ce qui suit :

Espace occupé par les murs, espace de circulation, y compris, sans s'y limiter, les corridors, les escaliers et ascenseurs, casiers, halls d'entrée ou vestibules, toilettes des élèves ou publiques (toutes les toilettes utilisées par les élèves n'ayant pas encore été mentionnées), gradins du gymnase (l'espace qu'ils occupent lorsqu'ils sont fermés) et services mécaniques et électriques, dont tout espace occupé par tout conduit ou toute aire d'entretien occupant un espace de plancher.

29.2 CORRIDORS

a) Largeurs minimales :

Tous les corridors servant à des salles de classe de niveau primaire et intermédiaire seront exempts de toute obstruction (y compris, dans les écoles intermédiaires, les portes de casiers, lorsqu'ils seront ouverts) sur une largeur d'au moins 2,2 mètres.

Tous les corridors servant à des salles de classe de niveau secondaire seront exempts de toute obstruction (y compris les portes de casiers lorsqu'ils seront ouverts) sur une largeur d'au moins 2,4 mètres.

Les aires de circulation permettront la circulation fluide des élèves lors des moments de grand achalandage, entre les cours, ainsi qu'en dehors des heures de classe. Les aires de convergence comme l'intersection de corridors ou l'entrée principale accueilleront une circulation dense et devront donc être de dimensions appropriées.

Une attention particulière sera portée sur les aspects de conception du corridor afin qu'ils soient conformes au *Code national du bâtiment* et répondent aux spécifications en matière de sécurité, par le prévôt provincial des incendies.

b) Longueur :

La longueur des corridors et leur nombre seront aménagés selon la disposition des composantes d'espace prévues. Les aménagements en question et leur organisation seront planifiés de manière que la superficie totale occupée par les corridors prenne le moins d'espace possible dans l'école.

c) Points de convergence, points d'intérêt, variation et intérêt :

Le corridor sera perçu comme faisant partie de l'environnement d'apprentissage. Un effort sera déployé en vue de créer un corridor moins institutionnel avec, le long du trajet emprunté par les personnes y circulant, des lieux et des événements. Envisager un système de circulation de type « rue principale », qui crée un flux de mouvement dynamique à travers l'établissement.

Les espaces de travail utilisés pour les projets seront ouverts sur le corridor et seront des éléments suscitant l'intérêt ou un ensemble de points de convergence dans l'espace qui serviront à réduire la monotonie du corridor. L'aménagement d'alcôves offrant la possibilité de s'asseoir sera à envisager. Ce type d'espace ne nuira pas à la circulation. Les salles pour activités de petits groupes vitrées pourront aussi être utilisées comme points d'intérêt situés le long du corridor. Si deux salles de ce genre sont situées l'une en face de l'autre, de chaque côté d'un corridor, elles en briseront visuellement l'aspect linéaire. Des aires ou des intersections pourraient être mises en évidence par des changements d'éclairage ou de couleur. Les vues sur des aires d'intérêt ou l'extérieur pourraient être encadrées. Les murs ou les espaces d'affichage des travaux d'élèves feront ressortir le caractère de l'école et susciteront l'intérêt; dans le respect des règlements relatifs aux incendies et du budget.

d) Lumière naturelle :

Les corridors de toutes les ailes de salles de classe laisseront pénétrer la lumière naturelle au moyen de fenêtres aménagées dans les espaces de travail utilisés pour les projets des élèves. Des fenêtres situées aux extrémités des corridors, des claires-voies placées en hauteur ou une cour centrale pourront aussi être aménagées à cet effet.

e) Utilisation de la couleur :

La couleur sera utilisée avec goût et de façon réfléchie. Les espaces et les points de convergence seront soulignés par des changements de couleur.

f) Fontaine d'eau :

Aménager au moins une fontaine d'eau facile d'accès dans chaque aile de salles de classe, à proximité des toilettes; il y en aura au moins une à l'extérieur des vestiaires, une dans le corridor d'accès au gymnase, et une pour l'aire de technologie industrielle.

g) Surveillance :

Les corridors ne comporteront pas de recoins ni d'aires ne pouvant être surveillés visuellement. De l'équipement de vidéosurveillance y sera installé stratégiquement, de sorte qu'aucun recoin n'échappera à la surveillance.

h) Casiers :

Des casiers de métal encastrés préfabriqués seront aménagés dans les corridors des écoles intermédiaires et secondaires. Ils seront près des classes-foyers, à raison d'un par élève, selon le nombre maximal d'inscriptions prévu. Les casiers mesureront 1 830 mm de hauteur par 305 mm de largeur et 460 de profondeur.

i) Porte-bottes et patères :

L'école primaire sera équipée de porte-bottes surélevés (aux fins de nettoyage) ainsi que de patères situées dans le corridor, à côté de la salle de classe.

29.3 CAGES D'ESCALIER

a) Largeurs minimales :

Le pas des cages d'escaliers principales sera d'au moins 2 mètres de large.

b) Conception accessible :

Les cages d'escalier seront conformes à la version à jour du document *B651* de la CSA.

c) Lumière naturelle :

Dans la mesure du possible, la cage d'escalier sera exposée à la lumière naturelle.

d) Utilisation de la couleur :

La couleur sera utilisée avec goût et de façon réfléchie. Les cages d'escalier peuvent être mises en évidence par un changement de couleur.

e) Surveillance :

Les cages d'escalier ne comporteront pas de recoins ni d'aires ne pouvant être surveillés visuellement.

29.4 HALLS D'ENTRÉE ET VESTIBULES

a) Hall d'entrée :

Le hall d'entrée sera le centre de l'organisation de l'école. La zone occupée par l'administration offrira une vue complète du hall d'entrée et permettra une surveillance visuelle des portes principales et de la zone extérieure sous l'auvent. La zone d'arrivée du hall sera claire, ouverte et d'une dimension suffisante pour permettre le passage de l'ensemble des élèves.

Le hall d'entrée sera accueillant. Il donnera une première impression de l'école. Le hall permettra l'exposition de certains travaux créatifs des élèves. De plus, l'école pourra envisager d'y exposer des œuvres d'art des membres de la communauté. Le carrefour des élèves sera idéalement associé au hall d'entrée ou se trouvera à proximité.

b) Vestibules :

Des vestibules seront aménagés à toutes les entrées principales. Ils seront entièrement vitrés pour des raisons de sécurité. Des tapis encastrés seront aménagés dans les vestibules.

29.5 ASCENSEUR

- a) Un ascenseur sera aménagé dans toute nouvelle installation de plusieurs étages et l'ascenseur existant sera aussi renouvelé aux normes existantes.
- b) L'ascenseur (maximum de 2 200 lb) sera conçu pour permettre le déplacement d'articles comme les meubles et le matériel de nettoyage généralement utilisé dans l'établissement. Dans les nouveaux bâtiments, le simple aménagement d'un élévateur pour personnes handicapées ne répond pas aux normes.
- c) L'ascenseur sera situé à un endroit central, près de l'entrée principale.
- d) L'ascenseur sera facile d'accès, conformément à la dernière édition de la norme CAN/CSA-B44, « Code de sécurité des ascenseurs et monte-chARGE ».

29.6 TOILETTES DES ÉLÈVES OU PUBLIQUES

- a) Toutes les autres toilettes décrites dans le présent guide ne seront pas considérées comme faisant partie de l'aire aménagée pour les services et les systèmes et ne sont donc pas décrites dans la présente section, qui porte sur les toilettes destinées aux élèves et sur les toilettes publiques.

- b)** Des ensembles de toilettes universelles de dimensions appropriées seront aménagées dans chaque aile ou regroupement de salles de classe selon les taux de capacité maximale, et conformément aux tableaux du *Code national du bâtiment* actuellement en vigueur. Elles seront faciles d'accès et comporteront chacune au moins un cabinet de toilette facile d'accès.
- c)** Les toilettes publiques seront aménagées dans les aires publiques du bâtiment ou à proximité, par exemple l'auditorium, les gymnases qui accueilleront des spectateurs et les bibliothèques dont le public aura accès, ou qui seront adjacentes à ces aires. Dans ces aires du bâtiment, les toilettes seront aussi utilisées par les élèves. Ces toilettes publiques/des élèves seront situées de façon à pouvoir être isolées du reste de l'école aux fins d'utilisation en dehors des heures de classe.
- d)** L'entrée de ces toilettes universelles n'aura pas de porte et seront ouvert au corridor pour raison de surveillance. Les cloisons des salles de toilette seront du planché au plafond, les éviers et les miroirs seront visibles de l'extérieur des toilettes.
- e)** Toutes les toilettes des élèves ou publiques seront munies de dispositifs de détection entraînant l'activation automatique de la chasse d'eau.
- f)** Aux niveaux intermédiaire et secondaire, deux sèche-mains électriques à détection automatique par toilettes seront aménagés.
- g)** Un placard de concierge donnant sur le corridor sera situé à proximité.

Pour de plus amples détails, voir la section A-5 du document *Lignes directrices relatives à la conception des installations éducatives* du MTI.

29.8 LOCAUX DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

- a)** L'emplacement des locaux techniques sera déterminé en prenant en compte les facteurs d'efficacité et d'efficience, et en gardant à l'esprit que les systèmes doivent être conçus pour limiter le plus possible le bruit des machines, et que les principales canalisations de traitement de l'air doivent être acoustiquement isolées des espaces d'apprentissage. Le matériel sera disposé avec parcimonie pour réduire le plus possible l'espace qu'il occupe dans l'établissement.
- b)** La salle de musique et d'arts de la scène et le gymnase sont plus susceptibles d'amplifier l'interférence acoustique des principales canalisations de traitement mécanique de l'air. Par conséquent, des mesures appropriées d'atténuation du bruit seront déterminées à l'aide d'études détaillées. La salle de musique sera aménagée loin de la chambre des systèmes mécaniques et des principales canalisations de traitement de l'air.

- c) Un espace approprié sera prévu, au niveau du plafond, de sorte qu'il sera possible de limiter les problèmes de propagation du bruit par une détermination prudente de la taille des conduits.

29.9 PLACARDS ET SALLES DES COMMUNICATIONS

Salles de stockage de données, à déterminer lors de la conception.

ANNEXE A

POLITIQUES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ÉDUCATIVES

406 AIRES DE JEUX EXTÉRIEURES DE L'ÉCOLE

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/policies-politiques/f/406F.pdf>

407 UTILISATION DES ÉCOLES PAR LA COMMUNAUTÉ

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/policies-politiques/f/407F.pdf>

409 PLANIFICATION PLURIANNUELLE DE L'INFRASTRUCTURE SCOLAIRE

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/policies-politiques/f/409F.pdf>

EFFECTIFS SCOLAIRE

j) Tableau historique des effectifs

L'effectif scolaire historique démontre une croissance de 3.44% sur 5 ans.

District	DSFS	660	158	186	150	166
		2025				
Nom de l'école	Numéro	Total	G09	G10	G11	G12
Polyvalente Louis-J.-Robichaud	1331	660	158	186	150	166
		0	0	0	0	0
		2021	2022	2023	2024	2025
Effectif Total	3.44%	601	606	657	656	660
G09	1.17%	159	145	180	156	158
G10	9.16%	154	160	149	184	186
G11	1.25%	123	162	158	148	150
G12	6.22%	165	139	170	166	166

k) Tableau de projections pour les effectifs

Les inscriptions en cours d'année scolaire 2025 dépassé la projection 2030 du district scolaire. L'augmentation par niveaux scolaire peut fluctuer grandement année en année et durant l'année scolaire. Avec les projections ci-dessous, le site existant peu accommoder la population d'élèves identifier pour les prochaines 5 ans.

Polyvalente Louis-J.-Robichaud	Total	09	10	11	12	Platform d'enseignement requise
2020-2021	531	147	120	140	124	28
2021-2022	601	159	154	123	165	32
2022-2023	606	145	160	162	139	32
2023-2024	657	180	149	158	170	35
2024-2025	656	156	184	148	166	35
2025-2026	660	158	186	150	166	35
2026-2027	700	178	165	182	175	36
2027-2028	689	177	172	167	173	36
2028-2029	687	173	174	171	169	36
2029-2030	700	171	178	176	175	36

I) Tableau sommaire des espaces du devis pédagogique

Polyvalente Louis-J.-Robichaud 9-12 - Mi-vie et aménagement du bureau du DSF-S

Effectif cible : 720 élèves, 38 regroupements

Espace	Quantité requise par le guide de planification	Aire requise par le guide de planification (m²)	Aire approximative existant des travaux mi-vie (m²)	Aire requise par réaménagement (m²)
Général				
Salle de classe générale	20	1620.0	2240.0	0.0
Salle d'entreposage commune (allocation de 3,5 m ² par classes)		70.0	72.0	0.0
Aires de travail pour les projets	3	105.0	82.0	23.0
Enseignement spécialisé				
Laboratoire de sciences générales	3	390.0	316.0	74.0
Laboratoire de sciences pure (chimie)	1	110.0	220.0	0.0
Salle de préparation	2	48.0	65.0	0.0
Classe d'arts plastique	3	330.0	133	197.0
Salle de musique secondaire	1	140.0	150.0	0.0
Salle des arts de la scène	1	110.0	264.0	0.0
Éducation physique et loisirs				
Gymnase (821 m ²)	1	821.0	765.0	56.0
Bureau de l'enseignant d'éducation physique	1	10.0	46.0	0.0
Ensemble de toilettes	1	18.0	27.0	0.0
Ensemble de douces	1	16.0	65.0	0.0
Casiers/vestiaires	1	44.0	202.0	0.0
Espace de rangement du gymnase	1	90.0	141.0	0.0
Espace de rangement communautaire	1	20.0	35.0	0.0
Salle de conditionnement physique	1	120.0	48.0	72.0
Laboratoire informatique	2	180.0	232.0	0.0
Technologie générale (TG)	1	110.0	167.0	0.0
Ateliers de formation professionnels	1	300.0	621.0	0.0
Salle de classe commune d'éducation technologique	1	120.0	48.0	72.0

Éducation familiales				
Laboratoire alimentaire	1	110.0	142.0	0.0
Couture et développement humaine	1	110.0	115.0	0.0
Services aux élèves				
Carrefour des élèves	1	144.0	830.0	0.0
Salle des ressources petit groupe	3	105.0	126.0	0.0
Salle de ressource des élèves ayant des besoins spéciaux (35 m ²)	1	35.0	108.0	0.0
Salle de toilettes et vestiaire des élèves ayant des besoins spéciaux	1	17.0	20.0	0.0
Bureau d'orientation professionnelle	1	9.0		0.0
Bureau de prestation de services intégrés (PSI)	1	12.0	63.0	0.0
Salle d'attente	1	10.0	15.0	0.0
Bureau des professionnels	11	99.0	104.0	0.0
Salle de retour au calme	1	21.0	0.0	21.0
Salle des soins de santé	1	13.0	16.0	0.0
Salle multifonctionnelle	2	220.0	254.0	0.0
Programme petit-déjeuner	1	25.0	0.0	25.0
Bibliothèque/Aires communes d'apprentissage				
Bibliothèque	1	324.0	304.0	20.0
Salle de séminaires et d'activités	1	40.0	80.0	20.0
Cafétéria				
Salle à manger	1	432.0	398.0	34.0
Cuisine	1	85.0	202.0	0.0
Scène	1	72.0	292.0	0.0
Centre et salles du personnel				
Salle du personnel et cuisinette	1	45.6	108.0	0.0
Salle de travail du personnel	1	70.3	82.0	0.0
Toilettes pour le personnel	1	8.0	10.0	0.0
Administration				
Réception	1	18.0	15.0	3.0
Services administratifs	1	25.0	38.0	0.0
Bureau du directeur	1	14.0	21.0	0.0
Bureau du directeur adjoint	2	22.0	26.0	0.0

Salle de classement cumulatif	1	11.0	10.0	1.0
Vestibule d'entrée principale avec salle de rencontre et toilette adjacent	1	14.0	74.0	0.0
Espace de rangement	1	4.0	4.0	0.0

Concierge

Concierge et placard	5	50.0	61.0	0.0
Espace pour entreposer les matières recyclables	1	15.0	28.0	0.0

Sous-total	6922.3	9995.5	618.0
-------------------	---------------	---------------	--------------

Systèmes et Services

Ensemble des systèmes et services	50%	3461.2	4997.8	309.0
Circulation - Corridors, cages d'escalier, halls d'entrée/vestibules, ascenseurs, et gradins	23%			
Toilettes des élèves/publics	3%			
Murs	14%			
Locaux des systèmes mécaniques et électriques et placards/salles des communications	5%			

Total	10383.5	14993.3	927.0
--------------	----------------	----------------	--------------

m) Liste des membres du comité de planification

Mathieu Malone	Gestionnaire principal de projets, MEDPE
Pascal Landry	Gestionnaire de programmes d'infrastructure, MEDPE
Philippe McGraw	Directeur des services administratifs et financiers, DSF-S
Mario Chiasson	Directeur de la recherche, de l'innovation et du changement, DSF-S
Charles McFadden	Responsable des installations scolaires, DSF-S
Joey Veilleux	Directeur, École Louis-J.-Robichaud
Jonathan Diodati	Directeur adjoint, École Louis-J.-Robichaud
Dominik Lafarge-LeBlanc	Directeur adjoint, École Louis-J.-Robichaud
Amélie Caissie	Représentant(e) du CED
Charles-Henri Boutot	Représentant(e) du CPAÉ
Andréa Donaldson	Enseignant(e) d'école publique, École Louis-J.-Robichaud
Gaston Boudreau	Enseignant(e) d'école publique, École Louis-J.-Robichaud

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

9.3 Projet mi-vie et agrandissement – Centre scolaire Samuel-de-Champlain

Mise en contexte

Depuis 2017, le CED et la communauté de Saint-Jean travaille activement pour faire reconnaître le besoin d'un nouvel espace scolaire francophone dans la région. Au cours de la dernière année, le DSFS a mené des consultations afin de recueillir l'opinion de la population.

Dans ce cadre, les élèves de la 10^e et 12^e année de Madame Renée Boucher ont fait entendre leur voix en rédigeant des textes. En décembre, des élèves se sont rendus à l'Édifice de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick à Fredericton pour remettre leurs lettres à la première ministre, Mme Susan Holt. Le gouvernement leur a alors remis une lettre officielle confirmant la planification des devis pédagogique visant l'agrandissement ou l'ajout d'une école francophone dans la région.

La planification des travaux débutera au printemps.

Documentation

Correspondance de la Ministre de l'éducation



Le 10 décembre 2025

Michel Côté, président
Conseil d'éducation
District scolaire francophone Sud
michel.cote@arcf.ca
michel.cote2@nbed.nb.ca

Michel Côté,

En ma qualité de ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, je tiens à vous remercier pour l'éroite collaboration entre votre conseil d'éducation et le Ministère, ainsi que pour le dévouement de vos membres envers les élèves et le personnel scolaire de votre district.

Le ministère s'engage à commencer la planification et l'élaboration des devis pédagogiques pour les projets de mi-vie et agrandissement du Centre scolaire Samuel-de-Champlain et de l'école Amirault au cours de l'année fiscale 2026-2027.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter François Godin, directeur des Installations éducatives et du Transport scolaire, par courriel à francois.godin@gnb.ca ou par téléphone au 506-453-2358.

Bien à vous,

A handwritten signature in blue ink that reads "Claire Johnson".

L'hon. Claire Johnson, Ph. D.

c.c. Julie Beaulieu Mason, sous-ministre, EDPE
Monique Boudreau, directrice générale, DSF-S
François Godin, directeur, Installations éducatives et Transport scolaire, EDPE

Ministre / Minister

Éducation et Développement de la petite enfance / Education and Early Childhood Development

C.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1 / P.O. Box 6000, Fredericton, New Brunswick E3B 5H1

Tél. / Tel. : (506) 453-3678 / Téléc. / Fax: (506) 457-4810

GNB.CA

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

10. Affaires nouvelles

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

11. Date et lieu de la prochaine réunion ordinaire

La prochaine réunion aura lieu le 11 février 2026, à l'école Louis-J.-Robichaud de Shédiac.

CONSEIL D'ÉDUCATION, DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE SUD

135^e assemblée ordinaire

Le mercredi 14 janvier 2026

12. Levée de la séance